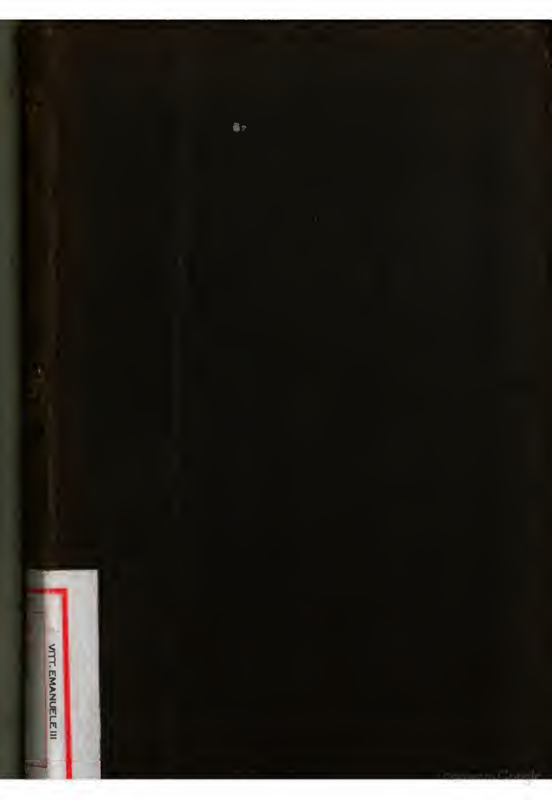

VITT. EMANUELE III





MAISTRE
PIERRE PATHELIN

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MAISTRE
PIERRE PATHELIN

SUIVI DU

NOUVEAU PATHELIN

ET DU

TESTAMENT DE PATHELIN

— FARCES DU QUINZIÈME SIÈCLE —

NOUVELLE ÉDITION

AVEC DES NOTICES ET DES NOTES

par

P. L. JACOB

BIBLIOPHILE

PARIS

ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6

1859



AVERTISSEMENT

Nous avons voulu réunir dans cette nouvelle édition les trois farces de Pathelin, qui forment une espèce de trilogie dramatique, et qui pourtant n'ont été imprimées ensemble que dans deux éditions gothiques, à peine citées par les bibliographes et à peu près inconnues. Il est certain que la farce de *Maistre Pierre Pathelin*, qui eut une vogue si populaire dans la seconde moitié du quinzième siècle, sous le règne de Louis XI, avait fait naître un grand nombre de farces, dans lesquelles figurait aussi le personnage de Pathelin, qu'on peut regarder comme la création d'un acteur célèbre de la troupe des Enfants-sans-Souci ou de celle de la Mère-Sotte. Deux de ces farces, outre la grande farce primitive, ont seules survécu à toutes les autres; on doit donc les conserver comme de précieux monuments de notre ancien théâtre comique et comme les annexes

inséparables du chef-d'œuvre attribué tour à tour à Pierre Blanchet, à François Villon, à Antoine de La Sale.

Peu de temps avant sa mort, Génin a publié une édition de la farce de *Maistre Pierre Pathelin*, à laquelle il avait travaillé toute sa vie; cette édition ne se recommande que par le luxe typographique dont elle brille : le texte, quoique plus correct que celui de l'édition de Coustelier, est loin d'être irréprochable; le commentaire est farci d'inutilités grammaticales et très-pauvre d'explications nécessaires; la notice littéraire, où Génin s'efforce de prouver qu'Antoine de La Sale est le véritable auteur du *Pathelin*, manque absolument de critique et laisse beaucoup à désirer sous le rapport du style et de l'érudition. En un mot, cette édition de Génin n'a pas tenu ce qu'elle promettait.

Nous nous sommes donc bien gardé de suivre les mêmes errements, en réimprimant la farce de *Maistre Pierre Pathelin*. Notre édition reproduit le texte des premières éditions; nous avons toutefois adopté de préférence dans ce texte la meilleure leçon, la plus logique, la plus claire, en rejetant les variantes dans les notes; la plupart de ces variantes sont celles que Génin avait choisies comme les plus remarquables parmi une multitude d'autres insignifiantes, qui résultent de la corruption du texte original et de l'ignorance des éditeurs. Nous avons rectifié arbitrairement certains vers, dont l'altération nous semblait évidente et facile à corriger; nous avons aussi ajouté, à l'exemple de Génin

l'indication des jeux de scène, qui sont fort rarement signalés dans les anciennes éditions et qui peuvent souvent éclaircir le sens du dialogue. On trouvera cependant mentionnés tous les jeux de scène que nous fournissait le texte de l'auteur et que l'ancienne orthographe distinguera seule de ceux qui nous appartiennent.

Dans la préface dont chaque farce est précédée, nous avons cherché à découvrir le nom du véritable auteur et la date de la composition de son œuvre. Aurons-nous mieux réussi que nos devanciers à résoudre ces deux problèmes littéraires? Notre travail était fait et imprimé, quand on nous a conseillé de lire plusieurs excellents articles que M. Charles Magnin, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a consacrés à l'examen des mêmes questions, dans le *Journal des Savants*. L'opinion du savant académicien aurait certainement influé sur la nôtre, si nous avions eu connaissance de ses articles avant de chercher à établir, dans la préface de la farce de *Maistre Pierre Pathelin*, que Pierre Blanchet est réellement l'auteur de cette farce et qu'elle a été écrite et représentée à Paris entre les années 1465 et 1470. Mais, aujourd'hui, nous aurions à faire trop de chemin pour changer d'avis et pour revenir au système de M. Charles Magnin, qui nous pardonnera de nous obstiner à celui que nous avons soutenu, sans dire notre dernier mot sur cette farce célèbre et sur son auteur anonyme. P. L.

MAISTRE

PIERRE PATHELIN

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Je suis bien sûr, dit Génin dans la préface de son édition, qu'il y a une filiation directe entre la farce de *Pathelin* et le *Légataire*, et le *Tartuffe*, et même le *Misanthrope*. — Cette farce est la gloire de notre vieux théâtre français ; on peut la regarder comme la première comédie écrite dans notre langue et représentée sur notre scène, comédie souvent imitée, souvent citée, qui a laissé des souvenirs impérissables dans les traditions de la gaieté gauloise. « En outre de la verve comique et de l'esprit de mots, dit encore Génin, dernier éditeur et commentateur de cette farce célèbre, l'auteur possédait, à un degré peu commun même aujourd'hui, l'entente dramatique, l'art de faire rendre à une situation tout ce qu'elle renferme, sans la surcharger et la noyer dans les détails. »

Deux siècles et demi avant Génin et son édition si magnifique et si pauvre à la fois, un écrivain illustre, Étienne Pasquier, exprimait avec encore plus d'enthousiasme la même admiration pour la farce de *Pathelin*, qu'on ne jouait plus et qu'on ne lisait presque plus de son temps. « Ne vous souvient-il point, dit-il, de la response que fit Virgile à ceux qui lui improperoient l'estude qu'il employoit en la lecture d'Ennius, quand il leur dit qu'en ce faisant, il avoit appris à tirer de l'or d'un fumier ? Le semblable m'est advenu naguère, aux champs, où, estant destitué de la compagnie, je trouvay, sans y penser, la farce de *mais*-

tre Pierre Pathelin, que je leu et releu avec tel contentement, que j'oppose maintenant cet eschantillon à toutes les comédies grecques, latines et italiennes. » (*Recherches de la France*, liv. VIII, chap. LIX.)

Malgré le mérite littéraire et dramatique de cette farce, malgré l'immense vogue qu'elle obtint à son apparition, le nom de l'auteur est resté inconnu.

Cet auteur, on le cherche depuis longtemps et on a cru le retrouver successivement dans Guillaume de Lorris, dans Jehan de Meung, dans François Villon, dans Pierre Blanchet et dans Antoine de La Sale. Enfin, on a même supposé un joueur de farces, un bazochien, nommé Pierre Pathelin, qui aurait inventé lui-même cette farce, qu'il représentait, comme on disait autrefois, d'*original*.

Guillaume de Lorris, qui a fait la première partie du fameux roman de la *Rose* terminé par Jehan de Meung, mourut vers 1240 : il n'y a pas, dans la farce de Pathelin, un seul mot qui autorise à lui assigner une origine aussi ancienne. Cette opinion erronée et insoutenable ne repose que sur une phrase un peu légère que le comte de Tressan a laissé passer dans ses *Œuvres diverses* publiées en 1776 : « Il est vraisemblable, dit-il (*Réflexions sommaires sur l'esprit*), que Guillaume de Lorris est l'auteur de la charmante farce de l'avocat Pathelin, qui sera toujours le modèle de la plaisanterie la plus ingénieuse et la plus naïve. Ce qui peut servir à le prouver, c'est que Jehan de Meung cite des traits de cette pièce dans sa continuation du roman de la *Rose*. » Le comte de Tressan tenait à son système, car, déjà dans l'article PARADE qu'il avait fourni à l'Encyclopédie de Diderot en 1765, il disait : « Quelques auteurs attribuent cette pièce à Jehan de Meung ; mais Jehan de Meung cite lui-même des passage, de *Pathelin* dans sa continuation du roman de la *Rose*, et, d'ailleurs, nous avons de bien fortes raisons pour rendre cette pièce à Guillaume de Lorris. » Le comte de Tressan ne cite pas un seul de ces passages, qu'il eût été si curieux de produire et qui par malheur n'existent nulle part dans le roman de la *Rose*, quoique nous ayons d'abord cru, sur sa parole, à leur existence. Il est possible cependant que l'auteur anonyme de la farce de *Pathelin* ait emprunté au

roman de la *Rose*, que tout le monde savait par cœur au seizième siècle, quelque locution proverbiale ou même quelque vers devenu proberbe.

En outre, il ne faut pas oublier un rappprochement curieux, qui peut avoir été la cause d'une erreur littéraire, accréditée par l'ignorance et par le temps. Il y a une sorte de poëme philosophique intitulé: *Le Testament de Jehan de Meung;* il y a une petite farce, qu'on doit considérer comme la suite de la grande farce de *Pathelin* et qui est intitulée: *Le Testament de Pathelin*. De là, entre ces deux ouvrages si différents l'un de l'autre, une confusion de titre et d'auteur, qu'il n'est pas difficile d'expliquer.

Quant à François Villon, le système qui lui attribue la farce de *Pathelin* aurait du moins quelque vraisemblance; car cette farce fut composée et jouée à l'époque même où Villon rimait aussi pour le théâtre son monologue du Franc-Archer, lequel, au point de vue du style et des idées, offre plus d'un point de comparaison avec cette farce que Villon a connue certainement et dont il se souvient dans plus d'un endroit de ses poésies. Mais c'est surtout le *Testament de Pathelin*, qui présente des analogies frappantes avec le grand et le petit *Testament de Villon*. Néanmoins, si Villon avait été l'auteur de *Maistre Pierre Pathelin* ou du *Testament de Pathelin*, ses éditeurs, ses amis surtout, entre autres Jean de Calais, qui a le premier recueilli les vers du poëte dans le *Jardin de Plaisance*, n'enssent pas manqué d'ajouter l'une ou l'autre farce aux œuvres, si goûtées alors, de cet autre maître fourbe. *Villon* était, dit-on, un sobriquet donné à François Corbueil, en témoignage de ses *villonneries* ou larcins; le nom de *Pathelin* devint aussi le synonyme de trompeur et de finasseur.

Il est possible qu'un avocat du nom de Pathelin ait vécu au milieu du quinzième siècle et que la notoriété de ses tromperies se trouve constatée par la farce, qu'il aurait, dit-on, écrite et jouée lui-même dans une de ces troupes de comédiens qui *follioient* et *folâtroient*, suivant l'expression technique, sous la protection de la Bazoche; mais cette conjecture ne s'appuie sur aucun fait, et il faut la reléguer, comme tant d'autres, dans les espaces imaginaires de l'hypothèse.

Pierre Blanchet, au contraire, est à peu près en possession légitime de l'honneur qui doit revenir à l'auteur de la farce de *Pathelin*. Il est désigné comme l'auteur, sans conteste, de cette farce, dans une foule de livres imprimés depuis plus d'un siècle. Nous aurions un remords de conscience si nous cherchions, comme l'a fait M. Génin, à le déposséder de cette glorieuse paternité que le temps a consacrée, à défaut de droits authentiques.

Ce fut, en effet, Godard de Beauchamps qui signala pour la première fois, en 1735, Pierre Blanchet, comme pouvant être l'auteur de la farce de *Pathelin*. « Ce Pierre Blanchet pourroit bien être l'auteur de la farce de *Pathelin*, » dit-il dans ses *Recherches sur les Théâtres de la France* (p. 133 de l'édit. in-4). Il ne faut pas croire que cette supposition soit purement gratuite de la part de Beauchamps. Cet historien du théâtre est le mieux renseigné de tous ceux qui ont écrit sur le même sujet; il avait à sa disposition une quantité de manuscrits précieux et de renseignements inédits qui ont disparu; il puisait à volonté dans plusieurs grandes bibliothèques dramatiques, qui ont été dispersées depuis et dont les livres portaient d'anciennes notes, qu'il a souvent recueillies. Nous sommes donc à peu près certain qu'il avait trouvé le nom de Pierre Blanchet, écrit à la main sur un vieil exemplaire de la farce de *Pathelin*.

Pierre Blanchet, né à Poitiers vers 1459, avait d'abord suivi le barreau dans cette ville où la Bazoche donnait de si belles représentations théâtrales. Il fut avocat sans doute, probablement *avocat sous l'orme*, suivant l'expression de la farce qu'on lui attribue; de plus, il était poëte, il composait des rondeaux, des satires et des farces. Ce n'était point assez pour le faire subsister. A l'âge de quarante ans, il quitta brusquement le Palais et il embrassa l'état ecclésiastique; on peut croire qu'il obtint un canonicat ou quelque bénéfice, dont les revenus lui permirent de vivre tranquille, pendant vingt ans encore, sans cesser toutefois de rimer; mais les huitains, les noëls et les *dictés* ou *dits* avaient succédé aux farces et aux satires.

Dans uue lettrè en vers que Pierre Gervaise, assesseur de l'official de Poitiers, adresse à Jean Bouchet, poëte et

procureur dans la même ville (voy. les *Épîtres familières* de J. Bouchet, fol. 22), la Rhétorique, personnifiée en muse, apparaît à l'auteur de la lettre et lui parle en ces termes :

Regarde aussi maistre Pierre Blanchet,
Qui sceut tant bien jouer de mon huchet (porte-voix),
Et composer satyres proterveuses,
Farces aussi, qui n'estoient ennuyeuses.

Maître Pierre Blanchet paraît donc être le prototype de maître Pierre Pathelin.

L'auteur de ces farces était mort en 1519, et son ami, son compagnon de la Bazoche, Jean Bouchet, avait composé une épitaphe, qui vaut une biographie de Pierre Blanchet. La voici en entier :

Cy gist, dessoubz ce lapideux cachet,
Le corps de feu maistre Pierre Blanchet,
En son vivant, poëte satyrique,
Hardy sans lettre et fort joyeux comique.
Luy, jeune estant, il suyvoit le Palais
Et composoit souvent rondeaux et laiz;
Faisoit jouer sur eschaffaulx Bazoche,
Et y jouoit par grant art sans reproche.

En reprenant, par ses satyricz jeux,
Vices publicz et abus outrageux;
Et tellement, que gens notez de vice
Le craignoient plus que les gens de justice
Ne que prescheurs et concionateurs,
Qui n'estoient pas si grans déclamateurs,
Et néantmoins, parce qu'il fut affable,
A tous estoit sa presence agréable.

Or, quant il eut quarante ans, un peu plus,
Tous ces esbats et jeulx de luy forclus,
Il fut faict prestre, et en cest estat digne
Duquel souvent se réputoit indigne,
Il demoura vingt ans, très-bien disant
Heures et messe, et paisible gisant.

Et néantmoins, par passe-temps honneste,
Luy, qui n'estoit barbare ne agreste,

Il composoit bien souvent vers, huytains,
Noëlz, dictez, de bonnes choses plains.
Et, pour la fin, son ordonnance ultime
Et testament feit en plaisante rithme,
Où plusieurs legs à tous ses amis feit,
Plus à plaisir qu'à singulier proffit :
Fusmes trois que ses exécuteurs nomme,
Lesquels chargea de faire dire en somme,
Après sa mort, des messes bien trois cens,
Et les paier de nostre bourse, sans
Rien de ses biens, lesquels laisseroit, prendre,
Comme assuré qu'à ce voudrions tendre.

Après mourut, sans regret voluntiers,
L'an mil cinq cens et dix-neuf, à Poitiers,
Dont fut natif. Priez donc Dieu, pour l'ame
Du bon Blanchet, qui fut digne qu'on l'ame!

Cette curieuse épitaphe, dont le dernier éditeur du *Pathelin* ne cite que des lambeaux, renferme, à notre sens, tout ce qu'il faut pour démontrer que Pierre Blanchet est bien réellement l'auteur de la farce qu'on lui dispute. Il est bon d'établir d'abord qu'à l'époque où cette farce fut écrite, c'est-à-dire vers 1467 ou 1470 au plus tard, le meilleur ***poëte satirique***, le meilleur ***joyeux comique***, a été maître Pierre Blanchet. Il était alors avocat à Poitiers et il jouait ***par grand art*** dans les farces qu'il ***faisoit jouer sur eschaffaulx*** par ses confrères de la Bazoche. Quand il se fut fait prêtre, à l'âge de quarante ans, il se réputait ***indigne*** de sa nouvelle profession, et il continuait son métier de poëte. A sa mort, il rédigea ***en plaisante rithme*** son testament bouffon, dans lequel il fondait plus de trois cents messes, en chargeant ses exécuteurs testamentaires de les payer de leur bourse et en distribuant entre ses amis plusieurs legs ***plus à plaisir qu'à singulier profit***.

Voilà bien le testament que dicte maître Pierre Pathelin dans la farce intitulée le *Testament de Pathelin* et composée évidemment après la mort du héros de la première farce pathelinoise. Il est même probable que nous n'avons qu'une petite partie du testament satirique et joyeux, que laissa maître Pierre, dans ce qui nous reste de ce testament : il n'y est pas question des trois cents messes,

mais on y voit que Pathelin lègue ses écus à Guillemette en cas qu'elle les trouve dans la cassette où ils ne sont plus. Parmi les legs faits *plus à plaisir qu'à singulier profit*, on remarque celui-ci, que Pathelin ou plutôt maître Pierre Blanchet assigne à ses anciens amis de la Bazoche de Poitiers et du théâtre des Enfants-Sans-Souci :

Aprés, tous vrays gaudisseurs,
Bas percez, gallans sans soucy,
Je leur laisse les routisseurs,
Les bonnes tavernes aussi.

Il faut encore, dans cette farce du *Testament de Pathelin*, noter un passage qui se rapporte très-probablement à maître Pierre Blanchet, lequel, d'avocat, s'était fait prêtre et n'avait pas renoncé à ses vieilles habitudes du poëte satirique. Guillemette lui dit, en le voyant chercher son sac *aux causes perdues :*

Je ne sçay quel mouche vous poinct !...
Par celuy Dieu qui me fist naistre,
Je cuyde que, se estiez prestre,
Vous ne chanteriez que de sacs
Et de lettres !...

Enfin, dans la farce de *Pathelin*, il y a une équivoque évidente à l'occasion du mot *blanchet*, qui signifiait à la fois une chemise ou une camisole blanche et un petit blanc ou denier ; équivoque très-intelligible que l'auteur oppose, par une autre équivoque gaillarde, au mot *brunette*, qui s'entendait en même temps d'une fille brune et d'une étoffe de laine. On peut imaginer de quels rires l'auditoire accueillait ce double jeu de mots, sortant de la bouche de maître Pierre Blanchet lui-même :

J'achèteray ou gris ou verd :
Et pour un blanchet, Guillemette,
Me fault trois quartiers de brunette
Ou une aulne...

Il nous semble donc très-juste et très-convenable de laisser à Pierre Blanchet ce que Génin a voulu rendre à Antoine de La Sale.

Antoine de La Sale est le rédacteur ou l'*acteur* de ce

chef-d'œuvre de joyeuseté gauloise, qu'on nomme les *Cent Nouvelles nouvelles*, recueil de *cent chapitres ou histoires, ou, pour mieulx dire, nouveaulx comptes à plaisance*, racontés en 1456 au château de Genappe par le Dauphin Louis, qui fut depuis Louis XI, par le comte de Charolais, qui fut depuis Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et par les gentilshommes de ces deux princes. C'était une tâche difficile que de se faire le secrétaire de cette belle assemblée où l'on narrait tant de bons contes. Antoine de La Sale s'acquitta de cette tâche avec infiniment de bonheur et de talent. Son livre fut pendant longtemps le bréviaire égrillard des gens de cour. Cet Antoine de La Sale, qui devint, peut-être à cause de ces plaisants livres, gouverneur des fils du roi René d'Anjou, écrivit d'autres ouvrages de genre différent ; le plus connu est l'*Histoire et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré et de la dame des Belles-Cousines ;* le plus remarquable est celui qui a pour titre les *Quinze Joyes du mariage*.

Génin a voulu augmenter le bagage littéraire d'Antoine de La Sale, en y ajoutant la farce de *Pathelin*, que le spirituel acteur des *Cent Nouvelles nouvelles* n'a jamais songé à s'approprier de la même façon que Pathelin emporta son drap. On ne prête qu'aux riches ; c'est la raison la plus valable que Génin ait mise en avant, pour rapporter à un prosateur l'œuvre d'un poëte. Antoine de La Sale est un des joyeux conteurs des *Cent Nouvelles nouvelles ;* donc il est l'auteur de la farce de *Pathelin ;* Antoine de La Sale s'est montré naïf et habile écrivain dans l'*Histoire du petit Jehan de Saintré ;* donc il est l'auteur de la farce de *Pathelin ;* Antoine de La Sale a écrit les *Quinze Joyes du mariage*, œuvre qu'on est convenu de lui attribuer, faute de savoir à qui donner ce petit chef-d'œuvre de raillerie fine et de verve comique ; donc, il est l'auteur de la farce de *Pathelin*.

Telle est la force d'argumentation que Génin appelle à son aide, en se vantant d'avoir « cette délicatesse d'organe, cette sûreté de tact, cet instinct, cette finesse, » que réclame la chasse aux anonymes et pseudonymes. Ce n'est pas tout pourtant : Génin a découvert, dans la farce même de *Pathelin*, les preuves de l'attribution qu'il soutient et qu'il

défend avec une sorte d'aveugle frénésie. Oui, Génin a remarqué que le drapier vend du drap qui a le *lé* de Bruxelles : « Genappe est à une lieue de Bruxelles ! » s'écrie Génin triomphant de la trouvaille. Le même drapier jure par saint Gigon : « Saint *Gigon* est la forme flamande du nom de saint Gengoult! dit Génin, avec cette assurance qui ne l'abandonne jamais, surtout quand il se fourvoie ; Guillaume Joceaume est donc Flamand. » Pathelin, dans la scène où il feint d'avoir le délire, après avoir parlé tour à tour limousinois, picard, normand et bas-breton, se met à *gergonner* aussi en flamand : cela prouve, selon Génin, que la farce a été jouée d'abord *sur le théâtre de Genappe !* En dernier lieu, si l'on prend 1460 pour la date probable de la composition du *Pathelin*, l'auteur inventé par Génin, Antoine de La Sale, aurait eu alors soixante-deux ans : « Molière en avait cinquante-trois, nous fait observer Génin, lorsqu'il donna le *Malade imaginaire.* »

Que peut-on répondre à de pareils raisonnements ? Rien, si ce n'est conseiller à maître Génin de laisser là maître Pathelin et de retourner à ses moutons... de jésuites ; car on sait que Génin a fait aux pauvres jésuites une terrible guerre avec les armes de Pascal, avant de s'attaquer aux hommes d'érudition, tels que Paulin Paris, Francisque Michel et quelques autres, qui ont eu le tort de ne pas attendre la permission du dernier éditeur de *Pathelin* pour s'occuper avec succès de notre ancienne littérature.

Cette dernière édition de la farce de *Pathelin* est l'*exegi monumentum* de la critique hargneuse de Génin : splendide édition, beau caractère, beau papier, beau tirage ; mais le reste est peu de chose : une introduction pleine de paradoxes, d'erreurs et d'inutilités, le tout assaisonné de fine fleur de pédanterie ; la farce de *Pathelin*, offrant, il est vrai, un texte plus correct et mieux étudié que les précédentes éditions ; des notes verbeuses, qui n'expliquent presque jamais le texte de l'auteur et qui pataugent ordinairement dans les champs vagues de l'étymologie. Voilà ce que Génin nous a donné comme son testament littéraire. Mieux vaut encore le *Testament de Pathelin.*

Selon Génin, le nom de Pathelin, qu'il écrit arbitrairement *Patelin*, a pour étymologie le mot *patte*, « ou, selon

l'ancienne orthographe, *pate*. *Patelin* est un cajoleur, un homme qui fait patte de velours : chez les Latins *palpa*, chez La Fontaine et nos vieux auteurs, *pate-pelu*. » Génin, cette fois seulement, est en désaccord avec Ducange, dont il se fait partout le fidèle écho; car Ducange avait cru que *Pathelin* était le même mot que *patalin* et *patarin*, nom donné aux hérétiques albigeois, et devenu, dit-il, un adjectif caractéristique, parce que ces hérétiques s'efforçaient de séduire et d'attirer à leur doctrine par des manières insinuantes : *hos* (*Valdenses*) *nostri* PATALINS *et* PATELINS *vocantur... hinc* PATELINS *vulgo appellamus fallaces, adulatores, blandos assentatores, qui, ut sunt hæreticorum plerique, palpando decipiunt...* » Certes, il en a dû coûter à Génin pour rompre ainsi en visière à Ducange, dont il avait fait son complice dans toutes les aventures de son érudition de contrebande. Génin, qui comptait sur Pathelin pour s'immortaliser, n'a pas souffert que La Monnoye eût le dernier mot sur l'étymologie du nom de ce maître fourbe : « Il faut écrire *Patelin*, avait dit La Monnoye dans les notes de la *Bibliothèque françoise* de Du Verdier, parce que ce mot ne vient ni de πάθος ni de ἔπαθον, mais du bas latin *pasta*, de la pâte, dont on a fait le verbe *appâter*, dans la signification d'*attirer* par des manières flatteuses, comme par un appât, pour faire tomber dans le piége. »

Après la Monnoye, après Ducange et même après Génin, il est téméraire de jouer à l'étymologie; cependant on nous permettra de constater que les plus anciens textes donnent *pathelin* et non *patelin*, ce qui prouve que la lettre *h* avait sa raison d'être dans ce nom aussi bien que dans *mathelin*, auquel nous assignons une origine contemporaine du premier mot. Or *mathelin* dérive de l'italien *matto*, qui veut dire *fou* : pourquoi *pathelin* ne viendrait-il pas aussi de l'italien *patto*, signifiant *pacte, accord, contrat? Pathelin* voudrait dire alors tout naturellement un avocat fin et retors qui *marchande* avec le drapier et qui pactise avec le berger Agnelet.

Mais, quel que soit le sens primitif du nom de *Pathelin*, il ne se montre pas dans la langue avant la fin du quinzième siècle. Dès l'année 1469, le mot *pateliner* apparaît dans une charte, qui a été publiée récemment (voyez la

Bibliothèque de l'École des Chartes, 2e série, tome IV, pago 259). Ce mot, qui procède évidemment du nom de Pathelin, est employé, dans des lettres de rémission, de manière à faire allusion à la farce dont Pathelin est le héros : « Vous cuidez pateliner et faire du malade, pour cuider coucher céans. » Génin a prétendu trouver, dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, deux autres allusions qui seraient un peu antérieures à celles de la charte de 1469; mais Génin s'est lourdement trompé, n'en déplaise à Ducange. Dans la nouvelle LXXXI, il remarque cette phrase : « Messeigneurs, pardonnez-moy que je vous ai fait *payer la baye*. » La farce de *Pathelin* n'a rien à faire là dedans. « Il est évident, dit Génin, que le rédacteur de cette Nouvelle connaissait le dénoûment de Pathelin, et que déjà ce dénoûment avait mis dans la langue cette expression : *payer la baye*, qui s'est modifiée depuis : *payer en baye*, *payer d'une baye*. » Génin aurait dû se rappeler que le mot *baye*, dans le sens de tromperie mystificative, était bien plus ancien que le procès du berger de *Pathelin*. Mais, dans le passage allégué, il faut lire certainement *la bayée*, et non *la baye*, suivant le texte do l'édition originale de 1486, dans lequel nous avions nous-même proposé, par erreur, le changement que Génin s'est trop empressé d'adopter à l'appui de son système. Or cette expression proverbiale : *faire payer la bayée*, signifie seulement : « leurrer d'un faux espoir, faire attendre en vain ; » car *bayée*, c'est l'action d'attendre la bouche ouverte en *bayant*. Le second passage des *Cent Nouvelles nouvelles*, que Génin essaye de rattacher à cette même farce de *Pathelin*, est extrait de la XXe nouvelle, où certain mari, ayant invité à dîner les parents de sa femme, « les servoit grandement *en son patois* à ce dîner. » Il n'y a pas là dedans le moindre mot de Pathelin ; mais Génin n'est pas en peine pour si peu. « C'est encore là, dit-il, un souvenir de la farce de *Pathelin;* car le mot *patois* est une syncope de *patelinois*, créé depuis dans la scène des jargons, scène qui eut tant de succès, qu'on a dit, à partir de là, pour marquer un homme subtil et retors : *Il entend son patelin; parler patelin* ou *patelinois ; langage patelinois*. C'est la vraie origine du mot *patois*, que Balzac fait venir de *patavinitas*, et Chevreau, de *patacinus*. »

Faire venir *patois* de *patelinois!* Autant vaudrait prouver que *Pathelin* vient de Génin.

Suivant cet éditeur, qui ne doute de rien, la farce aurait été composée originairement sous le roi Jean, vers 1356, et depuis rajeunie, vers 1460, par Antoine de La Sale. Génin a fait intervenir le roi Jean dans la date de la composition primitive de cette farce, pour justifier des calculs absurdes sur la valeur relative des monnaies à cette époque et pour expliquer un passage de la farce où il est question de ces monnaies. Génin n'a pas songé qu'Antoine de La Sale, en refaisant, en récrivant une farce vieille de plus d'un siècle, n'y eût pas laissé substituer un semblable anachronisme dans la désignation des espèces monétaires qui avaient cours de son temps. Au reste, Génin n'a fait que répéter ici l'allégation, assez mal fondée, du comte de Tressan qui avait dit avant lui : « Vers la fin du quinzième siècle, pour pouvoir jouer la farce de *Pathelin* composée probablement aux environs du règne de Charles V, il en fallut rajeunir le style. »

Une appréciation plus exacte de la valeur des monnaies qui sont citées dans la farce de *Pathelin* nous autorise à fixer la composition de cette farce entre les années 1467 et 1470. Quant à savoir positivement en quelle ville de France elle a été composée et d'abord représentée, c'est ce que l'étude la plus minutieuse du style et de tous les détails de la pièce ne nous a pas fait découvrir. On avait pensé, à vue de pays, que Pathelin devait être Normand ; mais on a trouvé aussi de très-bonnes raisons pour démontrer qu'il était plutôt Français, c'est-à-dire natif de l'Ile-de-France, et on a fini par placer le lieu de la scène en pleine Brie, où il y a toujours eu tant de moutons et de bergers. Il faut choisir entre Meaux ou Brie-Comte-Robert, pour y établir le théâtre des faits et gestes de maître Pathelin ; car l'auteur anonyme de la farce désigne, dans la folie feinte de son personnage, un abbé d'Hyvernaux, qui devait être bien connu de tout l'auditoire devant lequel la pièce était jouée. L'abbaye d'Hyvernaux se trouvait justement à une lieue de Brie-Comte-Robert.

Il est question de Pathelin, pour la première fois, dans les *Repues franches*, attribuées à Villon, et rimées vers 1480 :

Les hoirs de défunt Pathelin,
Qui sçavez jargon Jobelin.

Dans le même recueil des *Repues franches*, les disciples de Villon, adressant la parole à un maître fripon de leur troupe, lui disent :

Passe tous les sens Pathelin,
Car, se venir peux en la fin
De Villon et Poquedenaire,
Passé seras maistre ordinaire.

Coquillart, qui écrivait aussi vers 1480, fait allusion à la farce de *Pathelin* dans le *Monologue des Perruques :*

Les ungs, par leur fin Jobelin,
Les autres, par leur Pathelin,
Fournissent à l'appointement
D'un *cedo bonis* nettement.

Le même Coquillart, dans ses *Droits nouveaux*, se sert du verbe *patheliner :*

Danser, joncher, patheliner.

Quelques années plus tard, Pierre Gringoire, qui était à la fois un célèbre auteur de farces et un très-habile comédien, n'a garde d'oublier la farce de *Pathelin*, où il avait peut-être figuré comme acteur dans les représentations de la Mère-Sotte et du Prince des Sots. Il enregistre ce proverbe déjà populaire, dans les *Feintises du monde :*

Tel dit : Venez manger de l'oye!
Qui cheuz luy n'a rien apresté.

Dans le même recueil de proverbes rimés, il emploie encore proverbialement le mot *pathelin*, qui reparaît ensuite avec la même acception dans une multitude de livres en vers et en prose :

Tel sait bien faire une maison,
Qui ne sçauroit faire un moulin;

Tel a l'argent par beau blason,
Qui n'entend pas son Pathelin.

Enfin, Charles Bourdigné, dans la ballade qui précède la *Légende de maistre Pierre Faifeu*, publiée en 1526, parle de la farce de *Pathelin* comme d'un de ces ouvrages populaires qu'on était las de lire et d'entendre citer partout :

De Pathelin n'oyez plus les cantiques,
De Jehan de Meung la grant jolyveté,
Ne de Villon les subtiles trafficques,
Car, pour tout vray, ils n'ont que nacqueté.

En effet, depuis longtemps la farce de *Pathelin*, répandue de tous côtés par de nombreuses réimpressions successives, avait passé à l'étranger et était devenue aussi populaire en Allemagne qu'en France : le savant professeur Reuchlin, qui avait eu sans doute occasion de la voir représenter, lorsqu'il suivait les cours de l'Université d'Orléans, la paraphrasa en vers latins et fit jouer par ses élèves. en 1497, cette mauvaise imitation de la pièce française (*Scenica progymnasmata*) à Heidelberg, devant l'évêque de Worms, qui distribua des bagues et des pièces d'or aux jeunes acteurs. La paraphrase latine de Reuchlin eut les honneurs de plusieurs éditions, et elle encouragea sans doute un Français, Alexandre Connibert, à entreprendre une traduction latine, plus littérale, de la fameuse farce qu'on mettait dès lors au niveau des comédies de Plaute et de Térence. L'ouvrage de Connibert, intitulé *Patelinus alias veterator, nova comœdia*, fut imprimé à Paris chez Guillaume Eustache en 1512.

Les manuscrits de la farce de *Pathelin* sont rares, parce que la première édition est presque contemporaine de la composition de cette farce. On en cite seulement trois ou quatre : l'un, provenant de la collection du duc de La Vallière et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, serait, suivant Génin, « l'œuvre tronquée et rajeunie en beaucoup de lieux d'une main du seizième siècle ignorante et précipitée. » Le second manuscrit, conservé également à la Bibliothèque impériale, appartenait au savant

Émery Bigot : il paraît être d'une date plus ancienne et présente un texte plus authentique, dans lequel le propriétaire du manuscrit a introduit de bonnes corrections. Enfin, le manuscrit, malheureusement incomplet, qui faisait partie de la bibliothèque de Soleinne, a passé dans celle de M. le baron Taylor; c'est un manuscrit sur vélin, de la fin du quinzième siècle, très-précieux, surtout à cause des excellentes leçons qu'on y remarque et qui n'ont pas encore été recueillies.

Au reste, la première édition imprimée est peut-être aussi ancienne que ce manuscrit; car, sans admettre que l'édition sans date, sortie des presses de Pierre le Caron, remonte à l'année 1474, comme l'a dit La Monnoye, trompé par une fausse indication qu'il a puisée dans l'*Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie de Paris*, on peut croire que la farce de *Pathelin* a paru d'abord vers 1486 ou 1488, à Paris et à Lyon. Il existe plusieurs éditions in-4°, sans date, de cette époque : l'une attribuée à Guillaume Leroy, imprimeur de Lyon ; l'autre portant le monogramme de Pierre Levet, imprimeur de Paris. L'édition de Pierre Le Caron, sans date, est de 1489. Il y a une édition, datée de 1490, imprimée à Paris chez Guillaume Beneaut, in-4° goth. avec fig. sur bois. Ensuite, les éditions sans date et avec date, in-4°, in-8°, et in-16, se multiplient de telle sorte, qu'on en compte plus de vingt-cinq jusqu'à la fin du seizième siècle.

Mais ce n'était déjà plus le vrai Pathelin, *restitué à son naturel;* c'était un Pathelin mis *en meilleur langage*, comme on disait audacieusement, en mutilant et en gâtant nos vieux auteurs pour les rendre plus intelligibles. Le dix-septième siècle ne compte que deux de ces éditions à la moderne; il y a deux éditions aussi dans le dix-huitième siècle, mais du moins on y a respecté le texte original, qui, après un siècle d'intervalle, reparaît de nos jours, en 1853, par les soins de M. Geoffroy-Château, et en 1854, dans la grande édition publiée avec tant de fracas par Génin. C'est à la comédie de l'*Avocat Pathelin*, par Brueys, qu'il faut attribuer l'espèce d'abandon, sinon le dédain, dans lequel était tombée la farce originale, que Molière et La Fontaine avaient pourtant recommandée à leurs contemporains : on

se contentait de la comédie de Brueys, qui était restée au répertoire du Theâtre-Français et qui revenait souvent divertir le parterre; mais l'édition publiée par le libraire Coustelier en 1723 remit en honneur ce précieux monument de notre ancien théâtre, et prouva combien Brueys avait défiguré la vieille farce de *Pathelin*, qui est encore aujourd'hui, quoique âgée de quatre cents ans, un chef-d'œuvre d'esprit, de malice, de comique et de naïveté.

MAISTRE PIERRE PATHELIN

MAISTRE PIERRE, commence[1].

SAINCTE Marie ! Guillemette,
Pour quelque paine que je mette
A cabasser, n'a ramasser[2],

[1] La première scène se passe chez Pathelin. Le théâtre était divisé en plusieurs compartiments et, sans doute, en plusieurs étages. Génin, en essayant de recomposer le décor tel que le réclamait la représentation de cette farce, a complétement oublié que la seconde partie, sinon le second acte, se passait aux assises du juge, car il a seulement partagé son théâtre en trois sections différentes : l'intérieur de la maison de Pathelin, la rue, et la boutique du drapier. Il ne faut pas oublier que cette boutique est une échoppe sur un champ de foire. On doit supposer qu'à chaque scène nouvelle, indiquant un changement de lieu, on faisait descendre une toile de fond, qui représentait successivement le logis de Pathelin, le champ de foire, et le tribunal. Mais ces trois décors pouvaient exister à la fois sous les yeux du spectateur, au moyen de trois échafauds superposés, entre lesquels on communiquait par des échelles ou des plans inclinés. En tous cas, Génin, qui a travaillé sur Pathelin pendant toute sa vie, ne s'est pas souvenu de ménager la place de son juge.

[2] Edition de Beneaut :

A brouiller ne à baracher.

Génin n'a pas été satisfait du vers que donnent la plupart

Nous ne povons rien amasser :
Or vy-je que j'avocassoye.

GUILLEMETTE.

Par Nostre Dame ! je y pensoye,
Dont on chante en avocassaige ;
Mais on ne vous tient pas si saige
De quatre pars [1], comme on souloit [2].
Je vy que chascun vous vouloit
Avoir, pour gaigner sa querelle ;
Maintenant chascun vous appelle
Par tout : Avocat dessoubz l'orme [3].

PATHELIN.

Encor' ne le dis-je pas, pour me
Vanter ; mais n'a, au territoire
Où nous tenons nostre auditoire,
Homme plus saige, fors le maire.

GUILLEMETTE.

Aussi, a-il leu le grimoire [4],
Et aprins à clerc longue piece [5].

des éditions ; il l'a remplacé par celui-ci, que nous lui avons laissé :

A cabuser, n'a ravasser.

Cabasser, qui voulait dire aussi *tromper*, signifie, au propre : *grapiller*, recueillir dans un cabas ; *ramasser* est ici dans le sens de *glaner*, prendre çà et là.

[1] C'est-à-dire : du tout ; car les *quatre parts* font le *tout*.

[2] Comme on avait coutume de faire.

[3] C'est-à-dire : attendant des causes qui ne viennent point ; avocat sans cause. Autrefois, le juge assignait les parties sous l'orme du village. Génin remarque avec raison que le proverbe : *Attendez-moi sous l'orme !* doit remonter au temps où saint Louis rendait la justice sous un arbre à Vincennes.

[4] *Gramaire*, dans le manuscrit de Bigot ; *grandmaire*, dans quelques éditions ; pour Guillemette, c'était là le *grimoire*.

[5] Edition de Beneaut :

A Paris, il y a grant piece.

Cette variante, tirée d'une des premières éditions de Pathelin,

PATHELIN.

A qui veez-vous que ne despieche
Sa cause, si je m'y vueil mettre?
Et si n'aprins oncques à lettre,
Que ung peu ; mais je m'ose vanter
Que je sçay aussi bien chanter
Au livre [1], avecques nostre prestre,
Que se j'eusse esté à maistre
Autant que Charles en Espaigne [2].

GUILLEMETTE.

Que nous vault cecy? Pas empeigne [3].
Nous mourons de fine [4] famine ;
Noz robes sont plus qu'estamine
Reses [5]; et ne povons sçavoir
Comment nous en peussons avoir.
Et que nous vault vostre science?

PATHELIN.

Taisez-vous. Par ma conscience,
Si je vueil mon sens esprouver,
Je sçauray bien où en trouver,
Des robes et des chapperons!

suffirait seule, selon Génin, pour prouver que la farce n'a pas été composée ni jouée d'abord à Paris.

[1] Au lutrin; locution proverbiale.

[2] Allusion proverbiale au début de la Chanson de Roland :

Carles li reis nostre emperere magne,
Set anz tuz pleins ad ested en Espagne.

[3] C'est-à-dire : néant; pas même l'empeigne d'un vieux soulier. Génin a fait ici un changement très-heureux; il a écrit, d'après l'édition in-8, goth., sans date : *pas ung peigne;* mais ce changement n'était pas indispensable.

[4] « *Fin*, dit Génin, dans l'ancienne langue, se joignait à un substantif ou à un adjectif, pour lui donner la force superlative. »

[5] *Rases*, rapées.

Se Dieu plaist, nous eschapperons,
Et serons remis sus en l'heure [1].
Dea, en peu d'heure Dieu labeure [2] :
Car, s'il convient que je m'applicque
A bouter avant ma practique,
On ne sçaura trouver mon per.

GUILLEMETTE.

Par saint Jacques! non, de tromper;
Vous en estes un fin droict maistre.

PATHELIN.

Par celuy Dieu qui me fit naistre!
Mais de droicte avocasserie...

GUILLEMETTE.

Par ma foy! mais de tromperie :
Combien vrayement je m'en advise,
Quant, à vray dire, sans clergise [3],
Et de sens naturel, vous estes
Tenu l'une des saiges testes
Qui soit en toute la paroisse.

PATHELIN.

Il n'y a nul qui se cognoisse
    hault en avocation.

GUILLEMETTE.

M'aist Dieu, mais en trompacion.
Au moins, en avez-vous le los.

[1] C'est-à-dire : Nous serons remis à flot, au-dessus de nos affaires, quand il en sera temps.

[2] Vieux proverbe, témoin ces vers d'un fabliau publié par Barbazan, t. III, p. 67 :

> En petit d'eure, Diex labeure;
> Tel rit au main, qui le soir pleure.

[3] Sans être grand clerc, sans avoir étudié en Droit canon.

PATHELIN.

Si ont ceulx qui de camelos
Sont vestuz, et de camocas [1],
Qui dient qu'ilz sont avocas,
Mais pourtant ne le sont-ilz mie.
Laissons en paix ceste baverie [2] ;
Je m'en vueil aller à la foire.

GUILLEMETTE.

A la foire?...

PATHELIN.

Par saint Jehan! voire;
A la foire, gentil' marchande,
Vous desplaist-il, se je marchande
Du drap, ou quelque autre suffrage [3]
Qui soit bon à nostre mesnage?
Nous n'avons robe qui rien vaille.

GUILLEMETTE.

Vous n'avez ne denier ne maille,
Que ferez-vous?

PATHELIN.

Vous ne sçavez.
Belle dame, se vous n'avez
Du drap, pour nous deux largement,
Si me desmentez hardiment.
Quel' couleur vous semble plus belle?
D'ung gris vert? d'ung drap de Brucelle?
Ou d'autre? Il me le faut sçavoir.

[1] Le camelot était une étoffe de laine, tissée comme du poil de chameau (*camelus*); le camocas, une étoffe de soie, en bas latin *camoca*, sorte de moire.

[2] Conversation. Ce vers ayant une syllabe de trop, il est probable qu'on prononçait : *s'e* ou *barrie*.

[3] Objet, denrée, marchandise.

GUILLEMETTE.

Tel que vous le pourrez avoir :
Qui empruncte ne choisit mye.

PATHELIN, en comptant sur ses doigts[1].

Pour vous, deux aulnes et demye,
Et, pour moy, trois, voire bien quatre,
Ce sont...

GUILLEMETTE.

Vous comptez sans rabattre[2] ?
Qui dyable les vous prestera ?

PATHELIN.

Que vous en chault qui ce sera?
On me les prestera vrayement,
A rendre au jour du Jugement :
Car plus tost ne sera-ce point.

GUILLEMETTE.

Avant, mon amy, en ce point,
Quelque sot en sera couvert.

PATHELIN.

J'acheteray ou gris ou vert.
Et, pour ung blanchet, Guillemette,
Me fault trois quartiers de brunette[3],
Ou une aulne.

[1] Ce jeu de scène est indiqué dans l'édition de Beneaut.

[2] Locution proverbiale équivalant à celle-ci : Vous comptez sans votre hôte.

[3] Equivoque sur les mots *brunette* et *blanchet*. La brunette était une étoffe très-fine, de couleur noire; *blanchet*, ce n'est pas une chemise, un vêtement de dessous, comme le dit magistralement Génin, en jurant par Ducange; c'est un *petit blanc*, un denier. Ce mot semble être une allusion au nom de l'auteur, à ce Pierre Blanchet que Génin s'est efforcé de faire rentrer sous terre.

GUILLEMETTE.

Se m'aist Dieu, voire !
Allez, n'oubliez pas à boire,
Se vous trouvez Martin Garant [1].

PATHELIN.

Gardez tout.

Il sort.

GUILLEMETTE, seule.

Hé dieux ! quel marchant !
Pleust or à Dieu qu'il n'y veist goutte !

PATHELIN, devant la boutique du drapier.

N'est-ce pas ylà ? J'en fais doubte.
Or si est; par saincte Marie!
Il se mesle de drapperie.

Il entre.

Dieu y soit [2] !

GUILLAUME JOCEAUME, drappier.

Et Dieu vous doint joye!

PATHELIN.

Or ainsi m'aist Dieu, que j'avoye
De vous veoir grant voulenté!
Comment se porte la santé?
Estes-vous sain et dru [3], Guillaume?

LE DRAPPIER.

Ouy, par Dieu !

[1] C'est-à-dire : Si vous rencontrez quelqu'un qui paye pour vous. « Le peuple, dit Génin, a de tous temps aimé à forger de ces espèces de noms significatifs pour des types imaginaires. » Génin ne remarque pas que *garant* est synonyme de *pleige*, qui tient tête le verre à la main.

[2] Formule de salut, pour : *Dieu soit avec vous!*

[3] C'était la formule en usage pour s'informer de la santé de quelqu'un.

PATHELIN.

Çà, ceste paulme [1]
Comment vous va ?

LE DRAPPIER.

Et bien, vrayement,
A vostre bon commandement.
Et vous ?

PATHELIN.

Par sainct Pierre l'apostre !
Comme celuy qui est tout vostre.
Ainsi, vous esbatez [2] ?

LE DRAPPIER.

Et voire !
Mais marchans, ce devez-vous croire,
Ne font pas tousjours à leur guise.

PATHELIN.

Comment se porte marchandise [3] ?
S'en peut-on ne soigner ne paistre [4] ?

LE DRAPPIER.

Et, se m'aist Dieu, mon doulx maistre,
Je ne sçay ; tousjours hay ! avant [5] !

PATHELIN.

Ha ! qu'estoit ung homme sçavant !

[1] C'est-à-dire : la main.
[2] C'est-à-dire : vous êtes bien aise?
[3] Commerce.
[4] Toutes les éditions, excepté celle de Leroy, écrivent *seigner*. Ce vers signifie : Gagne-t-on assez pour se vêtir et pour manger.
[5] C'est ainsi que les charretiers excitent leurs chevaux, en leur criant : *haye!* ou *hue! avant!* Cette expression figurée signifie Quoi qu'il soit, on va toujours, on traîne son fardeau.

Je requier Dieu, qu'il en ait l'ame [1],
De vostre pere. Doulce Dame !
Il m'est advis tout clerement,
Que c'est-il de vous proprement.
Qu'estoit-ce [2] ung bon marchand et saige !
Vous luy ressemblez de visaige,
Par Dieu, comme droicte painture.
Se Dieu eut oncq' de creature
Mercy, Dieu vray pardon luy face
A l'ame [3] !

LE DRAPPIER.

Amen, par sa grace [4],
Et de nous, quand il luy plaira !

PATHELIN.

Par ma foy, il me desclaira,
Maintefois et bien largement,
Le temps qu'on voit presentement.
Moult de fois m'en est souvenu.
Et puis lors il estoit tenu
Ung des bons...

LE DRAPPIER.

Seez-vous, beau sire :
Il est bien temps de le vous dire ;
Mais je suis ainsi gracieux.

[1] Une ballade de Charles d'Orléans sur la mort de sa maitresse a pour refrain :

Je prie à Dieu, qu'il en ait l'ame !

[2] Pour : *Que c'était*.

[3] Génin remarque ici que, l'élision ne se faisant pas alors d'un interlocuteur à l'autre, ce vers n'a pas une syllabe de moins, comme on pourrait le croire.

[4] Manuscrit de La Vallière :

Amen. Jesus-Christ, par sa grace!

PATHELIN.

Je suis bien, par Dieu, precieux[1].
Il avoit...

LE DRAPPIER.

Vrayement, vous seerez...

PATHELIN, acceptant un siége.

Voulentiers. Ha ! que vous verrez
Qu'il me disoit de grans merveilles !
Ainsi, m'aist Dieu ! que des oreilles,
Du nez, de la bouche, des yeulx,
Oncq' enfant ne ressembla mieulx
A pere. Quel menton forché !
Vrayement, c'estes-vous tout poché[2] :
Et qui diroit à vostre mere,
Que ne fussiez filz vostre pere,
Il auroit grant faim de tancer[3].
Sans faulte, je ne puis penser
Comment Nature en ses ouvraiges
Forma deux si pareilz visaiges,

[1] Manuscrit de La Vallière :

Je suis bien. Des biens temporeulx
Il avoit...

Édition de Leroy, et autres :

Je suis bien, par le Corps precieulx !

C'est-à-dire : Ne faites pas attention; je ne me dorlote pas comme un corps saint.

[2] Il y a : *tout traché*, pour *tracé*, dans le manuscrit de Bigot. Les peintres disent encore *pocher*, dans le sens de dessiner vivement d'après nature. *C'estes-vous*, pour *c'est vous*. Génin a fait un prodigieux remue-ménage d'érudition, pour démontrer que *poché* veut dire ici *pâté d'encre !*

[3] C'est-à-dire : Il aurait grande envie de contredire, de disputer.

Et l'ung comme l'autre taché :
Car quoy? Qui vous auroit craché
Tous deux encontre la parroy,
D'une matiere et d'ung arroy [1],
Si seriez-vous sans difference.
Or, sire, la bonne Laurence,
Vostre belle ante [2], mourut-elle?

LE DRAPPIER.

Nenny dea.

PATHELIN.

Que la vy-je belle,
Et grande, et droicte, et gracieuse!
Par la Mere-Dieu precieuse,
Vous luy ressemblez de corsaige,
Comme qui vous eust fait de naige [3].
En ce pays n'a, ce me semble,
Lignage qui mieulx se ressemble.
Tant plus vous voy, par Dieu le pere,
Veez vous là, veez vostre pere :
Vous luy ressemblez mieulx que goutte
D'eaue; je n'en fais nulle doubte.
Quel vaillant bachelier c'estoit,
Le bon preud'homme! et si prestoit
Ses denrées [4] à qui les vouloit.
Dieu lui pardoint! Il me souloit
Tousjours de si très-bon cueur rire!
Pleust à Jesus-Christ, que le pire

[1] D'un seul ordre, train, arrangement. Les étymologistes veulent faire dériver ce mot du latin *arare!*

[2] Pour *tante*. Rabelais, dans son *Pantagruel* (liv. III, ch. VII), paraît s'être souvenu de la tante Laurence.

[3] Pour : *neige*.

[4] Edition de Trepperel :

Ses deniers à qui les vouloit.

De ce monde luy ressemblast!
On ne tollist pas, ne n'emblast
L'ung à l'autre, comme l'en faict...

Maniant le drap d'une pièce qui est près de lui.

Que ce drap icy est bien faict!
Qu'est-il souef, doulx, et traictis [1]!

LE DRAPPIER.

Je l'ay faict faire tout faictis [2]
Ainsi des laines de mes bestes.

PATHELIN.

Hen, hen, quel mesnagier [3] vous estes!
Vous n'en ystriez pas de l'orine [4]
Du pere . vostre corps ne fine [5]
Incessament de besoingner [6]!

LE DRAPPIER.

Que voulez-vous? Il faut soingner.
Qui veult vivre, et soustenir paine.

PATHELIN.

Cestuy-çy est-il taint en laine?
Il est fort comme ung courdouen [7].

[1] Souple; du bas latin *tractitius*.
[2] Fait exprès; du bas latin *factitius*.
[3] Travailleur, homme de ménage.
[4] C'est-à-dire : vous ne sortiriez pas de l'origine. *Ystriez*, du verbe *issir*, en latin *exire; orine*, par ellipse; c'est aussi une équivoque sur *urine*.
Manuscrit de Bigot :

Vous tenez trop bien la doctrine.

[5] Ne cesse, ne finit pas.
[6] Edition de Beneaut :

Tousjours, tousjours, de besoigner.

[7] Cuir de Cordoue, maroquin.

LE DRAPPIER.

C'est ung très-bon drap de Rouen,
Je vous prometz, et bien drappé.

PATHELIN.

Or vrayement j'en suis attrapé [1];
Car je n'avoye intention
D'avoir drap, par la passion
De Nostre Seigneur! quand je vins.
J'avoye mis à part quatre vingts
Escus [2], pour retraire une rente [3]:
Mais vous en aurez vingt ou trente,
Je le voy bien; car la couleur
M'en plaist très-tant, que c'est douleur.

LE DRAPPIER.

Escus? Voire, se peut-il faire
Que ceulx, dont vous devez retraire
Ceste rente, prinssent monnoye [4]?

PATHELIN.

Et ouy dea, se je le vouloye;
Tout m'en est ung en payement [5].
Quel drap est cecy? Vrayement,
Tant plus le voy, et plus m'assotte [6].

[1] Alléché, attiré, épris.
[2] Ce sont des écus d'or.
[3] Acquérir, retirer un titre de rente.
[4] C'est-à-dire : Que vous changiez une partie de vos écus. A cette époque où l'or était rare, on n'acceptait pas un gros payement en monnaie blanche.
[5] Edition de Beneaut :

Tout m'est ung or ou paiement.

Edition de Beneaut :

Tout m'est un quant au payement.

[6] Plus il me rend fou de désir.

Il m'en fault avoir une cotte,
Brief, et à ma femme de mesme.

LE DRAPPIER.

Certes, drap est cher comme cresme!
Vous en aurez, se vous voulez :
Dix ou vingt francs y sont coulez
Si tost!

PATHELIN.

Ne m'en chault, couste et vaille!
Encor' ay-je denier et maille
Qu'oncq' ne virent pere ne mere [1].

LE DRAPPIER.

Dieu en soit loué! Par sainct Pere [2],
Il ne m'en desplairoit empiece [3].

PATHELIN.

Brief, je suis gros [4] de ceste piece;
Il m'en convient avoir.

LE DRAPPIER.

Or bien,
Il convient adviser combien
Vous en voulez? Premierement,

1 C'est-à-dire : un trésor caché, un magot.
Manuscrit de La Vallière :

Que ne vit onc pere ne mere.

Manuscrit de Bigot :

Si tost! Ne vous chaille!
Encor ay deux deniers et maille
Que ma mere ne vit onc frere.

2 Pour : *Pierre*. La cathédrale de Chartres se nomme *Saint Père*.
3 Nullement, pas du tout, *pieça*.
4 Désireux, convoiteux, amoureux

Tout est à vostre commandement [1],
Quant que [2] il y en a en la pille ;
Et n'eussiez-vous ne croix ne pille [3] !

PATHELIN.

Je le sçay bien : vostre mercy !

LE DRAPPIER.

Voulez-vous de ce pers [4] cler cy [5]?

PATHELIN.

Avant, combien me coustera
La premiere aulne? Dieu sera
Payé des premiers; c'est raison :
Vecy ung denier [6]; ne faison
Rien qui soit, où Dieu ne se nomme.

LE DRAPPIER.

Par Dieu, vous estes un bonhomme,
Et m'en avez bien resjouy!
Voulez-vous à ung mot [7]?

PATHELIN.

Ouy.

[1] *Vostre*, dans ce vers, se prononçait *vos'r'* ou *vo*. Edition de Beneaut :

Tout est en vo commandement.

[2] Combien qu'il y en ait; en latin, *quantumcumque*.
[3] N'eussiez-vous pas un sou marqué en poche.
[4] Bleu; du bas latin, *persus*.
[5] Edition de Beneaut :

Voulez-vous de ce drap icy?

[6] C'est ce qu'on nomme encore le *denier à Dieu*, les arrhes.
[7] C'est-à-dire : au dernier mot, au dernier prix.

LE DRAPPIER.

Chascune aulne vous coustera
Vingt et quatre solz [1]?

PATHELIN.

Non sera.
Vingt et quatre solz! Saincte Dame!

LE DRAPPIER.

Il le m'a cousté, par ceste ame!
Autant m'en fault, se vous l'avez....

PATHELIN.

Dea, c'est trop.

LE DRAPPIER.

Ha! vous ne sçavez
Comment le drap est enchery?
Trestout le betail est pery,
Cest yver, par la grant froidure.

PATHELIN.

Vingt solz, vingt solz.

LE DRAPPIER.

Et je vous jure
Que j'en auray ce que je dy.
Or attendez à samedy [2] :
Vous verrez que vault? La toyson,
Dont il souloit estre foyson,
Me cousta, à la Magdeleine [3],

[1] Le sol d'alors équivaut à notre franc d'aujourd'hui; c'était une monnaie de compte depuis plusieurs siècles.

[2] Le samedi est encore jour de marché dans la plupart des villes de France.

[3] C'est-à-dire : le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine.

Huict blancs, par mon serment, de laine [1],
Que je soulois avoir pour quatre.

PATHELIN.

Par le sang bieu ! sans plus debattre,
Puis qu'ainsi va, donc je marchande [2];
Sus, aulnez ?

LE DRAPPIER.

Et je vous demande
Combien vous en faut-il avoir?

PATHELIN.

Il est bien aysé à sçavoir.
Quel lé a-il?

LE DRAPPIER.

Lé de Brucelle [3].

PATHELIN.

Trois aulnes pour moy, et pour elle
(Elle est haute) deux et demye.
Ce sont six aulnes... Ne sont mye...
Et ne sont.... Que je suis bec jaune [4]!

LE DRAPPIER.

Il ne s'en fault que demye aulne,
Pour faire les six justement.

[1] Les mots : *par mon serment*, sont jetés au milieu de la phrase, de manière à faire entendre : *mon serment de laine*. Ce genre de plaisanterie était fort goûté alors. Rabelais fait dire à son seigneur de Humevesne (*Pantagruel*, liv. II, chap. XII) : « Considerez qu'à la mort du roy Charles, on avoit en plein marché la toison, pour six blancs, par mon serment, de laine. »

[2] Je suis marchand, j'achète.

[3] Le drap de Rouen avait la largeur du drap de Bruxelles, parce que les grandes foires, où se vendait le drap, se tenaient à Bruxelles, à Anvers, à Arras et dans les autres villes des Pays-Bas.

[4] Ou *béjaune*, sot, comme un coucou, un serin, ou tout autre oiseau qui a le bec jau

PATHELIN.

J'en prendray six tout rondement ;
Aussi me faut-il chaperon.

LE DRAPPIER.

Prenez-la [1], nous les aulneron.
Si sont-elles cy, sans rabattre :
Empreu [2], et deux, et trois, et quatre,
Et cinq, et six.

PATHELIN.

Ventre sainct Pierre [3] !
Ric à ric !

LE DRAPPIER.

Aulneray-je arriere [4] ?

PATHELIN.

Nenny, ce n'est qu'une longaigne [5].
Il y a plus perte ou plus gaigne,
En la marchandise. Combien
Monte tout ?

LE DRAPPIER.

Nous le sçaurons bien.

[1] En disant cela, le drapier lui montre l'aune.
[2] Un ; du latin *primus* et *imprimis*. Les enfants disent encore *preu*, pour : premier ; *seu*, pour : second.
[3] Manuscrit de Bigot, où manque un vers pour rimer avec *ventre saint Pierre :*

Si ric à ric !
— Se vous voulez ce, sans replic,
Ilz seront encor mesurez ?
— Nenny, de par Dieu, c'est assez.
Foy que doy les Sains de Bretaigne...

[4] En plus, davantage.
[5] Génin n'a pas compris ce mot, qu'il traduit par *perte de temps !* Il s'agit ici du chef de la pièce de drap, ou de la lisière ;

A vingt et quatre solz chascune :
Les six, neuf francs [1].

PATHELIN.

Hen, c'est pour une [2]....
Ce sont six escus?

LE DRAPPIER.

M'aist Dieu! voire.

PATHELIN.

Or, sire, les voulez-vous croire [3],

Pathelin veut dire que le Drapier lui offre ce qui ne vaut rien.

Edition de Beneaut :

Nenny, en sanglante estraine.

Edition de Leroy et de Trepperel :

Nenny, de par une longaigne.

Manuscrit de La Vallière :

Nenny, par saint Jacques d'Espaigne!

Edition de 1614 :

Nenny, tant de peine m'engaigne.

[1] « Car quand vous voyez le drapier vendre ses six aulnes de drap neuf francs, et qu'à l'instant mesme il dit que ce sont six escus, il faut nécessairement conclure qu'en ce temps-là l'escu ne valoit quo trente sols. Mais comment accorder ces passages, en ce quo tous les endroits où il est parlé du prix de chaque aulne, on ne parle que de 24 sols, qui n'est pas une somme suffisante pour faire revenir les six aulnes à 9 francs, ains à 7 livres 4 sols seulement. C'est encore une autre ancienneté digne d'estre considérée, qui nous enseigne qu'en la villo de Paris, où ceste farce fut faite, et, par avanture, représentée sur l'eschaffaut, quand on parloit de sol simplement, on l'entendoit *parisis*, qui valoit 15 deniers *tournois* (car aussi estoit-il de nostre ville do Paris); et entends que les 24 sols faisoient les 30 sols tournois. » (PASQUIER, *Recherches de la France*, liv. VIII, chap. LIX.)

[2] Génin, qui était si bien fait pour entendre son Pathelin, dit que c'est une expression du vocabulaire des joueurs!

[3] Prêter, donner à crédit; en latin, *credere aliquid alicui*.

Jusques à jà quand vous viendrez?
Non pas croire, mais les prendrez
A mon huys, en or ou monnoye.

LE DRAPPIER.

Nostre Dame! je me tordroye [1]
De beaucoup, à aller par là?

PATHELIN.

Hé! vostre bouche ne parla
Depuis, par monseigneur sainct Gille,
Qu'elle ne dit pas evangile.
C'est très-bien dit; vous vous tordriez!
Oh! c'est cela : vous ne voudriez [2]
Jamays trouver nulle achoison [3]
De venir boire en ma maison :
Or y burez-vous ceste fois.

LE DRAPPIER.

Et, par sainct Jaques, je ne fais
Gueres autre chose que boire.
Je yray; mais il faict mal d'accroire,
Ce sçavez-vous bien, à l'estraine [4]?

PATHELIN.

Souflist-il, se je vous estraine
D'escus d'or, non pas de monnoye?

[1] Je me détournerais de mon chemin, je me dérangerais.

[2] Ce vers, dans lequel nous avons ajouté l'exclamation *oh!* pour lui donner le nombre de syllabes nécessaires, manque dans plusieurs éditions.

Editions du quinzième siècle :

C'est cela! vous ne vouldriez...

[3] Occasion. On avait fait d'abord *aceison* et *achoise*, du latin *occasio*, *casus*.

[4] C'est-à-dire : un marchand ne doit pas vendre à crédit quand il étrenne.

Et si mangerez de mon oye,
Par Dieu ! que ma femme rostit [1].

LE DRAPPIER.

Vrayement, c'est homme m'assotist !
Allez devant : sus, je yray doncques,
Et les porteray.

PATHELIN.

Rien quiconques.
Que me grevera-il ? Pas maille [2],
Soubz mon aisselle.

LE DRAPPIER.

Ne vous chaille :
Il vaut mieulx, pour le plus honneste,
Que je le porte.

PATHELIN.

Male feste
M'envoye la saincte Magdaleine,
Se vous en prenez jà la paine !
C'est tres-bien dit : dessoubz l'aisselle.
Cecy me fera une belle

1 De là le proverbe rimé par Pierre Gringore, dans ses *Feintises du monde* :

Tel dit : « Venez manger de l'oye ! »
Qui cheuz luy n'a rien apresté.

A cette époque, l'oie était le mets favori des Parisiens ; il y avait partout des rôtisseurs, et la rue aux Ours se nommait alors *rue aux oues.*

2 Ce vers et les dix suivants sont remplacés, dans le manuscrit de Bigot, par cinq vers seulement que dit Pathelin :

Soubs mon aisselle, ne vous chaille,
Que me grevera-t-il ? Pas maille.
Ha, dea, que c'est trop bien allé !
Il y aura beu et gallé
Sur moy, ains que vous en allez !

Bosse!... Ha! C'est très-bien allé [1]!
Il y aura beu et gallé [2]
Chez moy, ains que vous en saillez.

LE DRAPPIER.

Je vous prie que vous me baillez
Mon argent, dès que j'y seray?

PATHELIN.

Feray. Et, par bieu, non feray,
Que n'ayez prins vostre repas
Très-bien : et si ne voudroye pas
Avoir sur moy dequoy payer.
Au moins, viendrez-vous essayer
Quel vin je boy? Vostre feu pere,
En passant, huchoit bien : *Compere!*
Ou *Que dis-tu?* ou *Que fais tu* [3]?
Mais vous ne prisez un festu,
Entre vous riches, povres hommes!

LE DRAPPIER.

Et, par le sang bieu! nous sommes [4]
Plus povres...

PATHELIN.

Voire. Adieu, adieu.

[1] En disant cela, il met le drap sous sa robe.
[2] Fait *gala*, ripaille.
[3] Manuscrit de Bigot :

Quel vin beuvoit feu vostre pere?
Huchoit bien, en passant : « Compere,
Hau! que dis-tu? ou que fais-tu? »

[4] Ce vers n'ayant pas le nombre de syllabes nécessaires à la mesure, Génin l'a rectifié ainsi :

Et, par le saint sang bieu! nous sommes...

Rendez-vous tantost audict lieu :
Et nous beurons bien, je me vant' !

LE DRAPPIER.

Si feray-je. Allez devant [1],
Et que j'aye or !

PATHELIN, seul, dans la rue.

Or ? et quoy doncques ?
Or ! dyable ! je n'y failly oncques !
Non. Or ! Qu'il puist estre pendu [2] !
Endea, il ne m'a pas vendu,
A mon mot ; ce a esté au sien ;
Mais il sera payé au mien.
Il luy faut or ? On le luy fourre [3] !
Pleust à Dieu qu'il ne fist que courre,
Sans cesser, jusques à fin de paye !
Sainct Jehan ! il feroit plus de voye,
Qu'il n'y a jusque à Pampelune.

Il rentre chez lui.

LE DRAPPIER, dans sa boutique.

I z ne verront soleil ny lune,
Les escuz qu'il me baillera,
De l'an, qui ne les m'emblera [4].

[1] Edition de Beneaut :

Si feray-je. Or allez devant...

[2] Edition de Génin :

Or ! par le col soit-il pendu !

[3] « Cette façon de parler, dit Le Duchat (*Ducatiana*, t. II, p. 501), fait allusion à ces pièces de monnaie qu'on appelle *fourrées*, parce que le faux monnayeur y a fourré un flaon de faux aloi, que couvre dessus et dessous une feuille de bon or. »

[4] Edition de Niverd :

De l'an, qui ne les emblera.

C'est-à-dire : à moins que quelqu'un ne me les dérobe. *Qui* est un latinisme, pour *si quis*, ou *nisi quis*.

Or, n'est-il si fort entendeur,
Qui ne treuve plus fort vendeur :
Ce trompeur-là est bien bec jaune,
Quand, pour vingt et quatre solz l'aulne,
A prins drap qui n'en vaut pas vingt!

PATHELIN, rentrant chez lui.

En ay-je [1] !

GUILLEMETTE.

Dequoy?

PATHELIN.

Que devint
Vostre vieille cotte hardie [2] ?

GUILLEMETTE.

Il est grand besoin qu'on le die!
Qu'en voulez-vous faire?

PATHELIN.

Rien, rien.
En ay-je? Je le disoye bien.
Est-il ce drap-cy?

GUILLEMETTE.

Saincte Dame!
Or, par le peril de mon ame,
Il vient d'aucune couverture [3].

[1] Dans le manuscrit de Bigot, Pathelin commence ainsi :

Çà, Guillemette, que devint...

[2] On appelait *cotte hardie* ou *cotardie* un vêtement long et ample, une jupe, une houppelande.
[3] C'est-à-dire : de l'argent qu'un plaideur aurait payé d'avance à l'avocat Pathelin, pour *couverture*.

Dieu! d'où nous vient ceste aventure?
Helas! helas! qui le payera?

PATHELIN.

Demandez-vous qui ce sera?
Par sainct Jehan! il est jà payé.
Le marchand n'est pas desvoyé [1],
Belle seur, qui le m'a vendu.
Parmy [2] le col soye pendu,
S'il n'est blanc comme ung sac de plastre!
Le meschant vilain challemastre [3],
En est ceint sur le cul [4]!

GUILLEMETTE.

Combien
Couste-il doncques?

PATHELIN.

Je n'en doy rien;
Il est payé: ne vous en chaille [5].

GUILLEMETTE.

Vous n'aviez denier ne maille!
Il est payé? En quel' monnoye?

[1] Egaré, fou, insensé.
[2] *Parmi* était synonyme de *par*.
[3] Ce mot, qui n'a jamais été expliqué, même par Génin, flanqué de Ducange, nous paraît signifier: vendeur de coquilles de noix, en terme de mépris; *mastre* est là pour *maître*; *challe* veut dire coquille, écaille.
[4] Locution proverbiale qui veut dire: Il en est le mauvais marchand; *il en a dans les fesses*. On ceignait sur le cul les condamnés qui devaient recevoir le fouet. C'étaient aussi les pauvres diables qui portaient alors la ceinture attachée au-dessous des reins et très-serrée.
[5] Ne vous en souciez, ne vous en inquiétez pas; du verbe *haloir*.

PATHELIN.

Et, par le sang bieu ! si avoye,
Dame : j'avoye ung parisi [1].

GUILLEMETTE.

C'est bien allé ! Le beau nisi [2]
Ou ung brevet [3] y ont ouvré :
Ainsi l'avez-vous recouvré.
Et, quand le terme passera,
On viendra, ou nous gagera [4] ;
Quanque avons, nous sera osté [5].

PATHELIN.

Par le sang bieu ! il n'a cousté
Qu'ung denier, quant qu'il en y a.

GUILLEMETTE.

Benedicite ! Maria [6] !
Qu'ung denier ? Il ne se peut faire !

PATHELIN.

Je vous donne cest œil à traire,

[1] Le denier parisis valait un quart de plus que le denier tournois ; il représente environ un franc de notre monnaie. (Voy. ci-dessus, p. 37, une note extraite des *Recherches de la France.*)

[2] Obligation sous la foi du serment.

[3] « C'est, selon Rageau, la première note ou schède de l'obligation personnelle, que le notaire délivre en papier au créancier. »

[4] *Gager*, selon Rageau, c'est prendre gages ; *pignori capere res debitoris, vel delinquentis. Saisir* par autorité de justice, est synonyme de *gager*.

[5] Manuscrit de Bigot :

On vendra, on engagera :
Quan que j'avons sera osté.

[6] Génin dit que *benedicite* était alors une exclamation d'effroi ou d'admiration, et que les femmes manifestaient leur étonnement, en s'écriant : *Ave, Maria.*

S'il en a plus eu, ne n'aura,
Jà si bien chanter ne sçaura.

GUILLEMETTE.

Et qui est-il?

PATHELIN.

C'est ung Guillaume,
Qui a surnom de Joceaume [1],
Puisque vous le voulez sçavoir.

GUILLEMETTE.

Mais la maniere de l'avoir
Pour un denier? et à quel jeu?

PATHELIN.

Ce fut pour un denier à Dieu :
Et encore, se j'eusse dict :
« La main sur le pot [2] ! » par ce dict,
Mon denier me fust demouré.
Au fort, est-ce bien labouré [3]?
Dieu et luy partiront [4] ensemble
Ce denier-là, si bon leur semble;
Car c'est tout ce qu'ilz en auront,
Jà si bien chanter ne sçauront,
Ne pour crier, ne pour brester [5].

[1] Edition de Beneaut :

Qu'on sourappelle Joceaulme.

[2] On avait l'habitude de traiter les affaires de vente ou d'achat, en les arrosant du vin du marché. Voyez, dans Ducange, les mots *mercipotus* et *vinum*.
[3] Opéré, travaillé.
[4] Partageront le *denier à Dieu*.
[5] Piper, selon Génin; quereller, disputer, selon de l'Aulnaye, qui a probablement raison, quoiqu'il ne cite pas Ducange, comme le fait Génin.

GUILLEMETTE.

Comment l'a-il voulu prester,
Luy, qui est homme si rebelle[1]?

PATHELIN.

Par saincte Marie la belle!
Je l'ay armé et blasonné[2],
Si qu'il me l'a presque donné.
Je luy disoye que feu son pere
Fut si vaillant. « Ha! fais-je, frere,
Qu'estes-vous de bon parentaige!
Vous estes, fais-je, du lignaige
D'icy entour plus à louer! »
Mais je puisse Dieu avouer,
S'il n'est attrait d'une peautraille[3]
La plus rebelle villenaille
Qui soit, ce croy-je, en ce royaume;
« Ha! fais-je, mon amy Guillaume,
Que vous ressemblez bien de chere
Et du tout à vostre bon pere! »
Dieu sçait comment j'eschaffauldoye,
Et, à la fois, j'entrelardoye,
En parlant de sa drapperie!
« Et puis, fais-je, saincte Marie!
Comment prestoit-il doucement
Ses denrées si humblement?

[1] Dans le sens de *coriace*, dur à la détente.

[2] Locution proverbiale signifiant : je l'ai comblé d'honneur et d'éloges.

[3] Noël du Fail, dans ses *Contes d'Eutrapel*, fait allusion à ce passage qu'il explique : « Il vantoit et trompetoit sa noblesse, combien, ainsy que dit Pathelin, qu'il fust issu de la plus vilaine peautraille. » *Peautraille* équivaut à *canaille; peautre* signifiait une femme de mauvaise vie, un bateleur ou quelque autre malotru, que complétait la syllabe *aille*.

C'estes-vous, fais-je, tout craché! »
Toutesfois, on eust arraché
Les dents du villain marsouin
Son feu pere, et du babouin
Le fils, avant qu'ilz en prestassent
Cecy[1], ne que ung beau mot parlassent.
Mais, au fort, ay-je tant bresté[2]
Et parlé, qu'il m'en a presté[3]
Six aulnes?

GUILLEMETTE.

Voire, à jamais rendre.

PATHELIN.

Ainsi le devez-vous entendre.
Rendre? On luy rendra le dyable[4]!

GUILLEMETTE.

Il m'est souvenu de la fable
Du corbeau, qui estoit assis
Sur une croix, de cinq à six
Toyses de hault; lequel tenoit
Un formage au bec : là venoit[5]
Un renard qui vit ce formaige :
Pensa à luy : « Comment l'auray-je? »

[1] L'édition de Beneaut porte : *Nenny*.
[2] Génin dit que *brester*, c'est prendre à la glu, piper; Génin devait s'y connaître; mais ici *bresté*, que nous écririons plutôt *bretté*, veut dire *bataillé*. (Voy. ci-dessus, p. 45, la note 5.)
[3] Manuscrit de La Vallière :

Mais je l'ay tant dorelotê,
Que le meschant si m'a presté.

[4] Manuscrit de La Vallière :

L'on luy rendra, mais le grand diable!

[5] Edition de Beneaut :

Ung formage qu'en bec avoit.

Lors se mist dessoubz le corbeau :
« Ha ! fist-il, tant as le corps beau,
Et ton chant plein de melodie! »
Le corbeau, par sa conardie[1],
Oyant son chant ainsi vanter,
Si ouvrit le bec pour chanter,
Et son formaige chet à terre;
Et maistre renard vous le serre
A bonnes dents, et si l'emporte[2].
Ainsi est-il (je m'en fais forte)
De ce drap : vous l'avez happé
Par blasonner[3], et attrapé,
En luy usant de beau langaige,
Comme fist renard du formaige :
Vous l'en avez prins par la moe[4].

PATHELIN.

Il doit venir manger de l'oe[5] :
Mais voicy qu'il nous faudra faire.
Je suis certain qu'il viendra braire,
Pour avoir argent promptement.
J'ay pensé bon appoinctement[6] :
Il convient que je me couche,
Comme un malade, sur ma couche;
Et, quand il viendra, vous direz,

[1] Génin met *cornardie*, de son autorité privée. Il y a *couardie*, dans quelques éditions. C'est *couardie*, bêtise, niaiserie.

[2] La Fontaine, qui savait par cœur son *Pathelin*, s'en est souvenu en composant sa fable : *le Renard et le Corbeau*.

[3] Flatterie.

[4] Manuscrit de La Vallière :

Vous l'avez grippé par tell' voye.

[5] Manuscrit de La Vallière :

Il doit venir manger d'une ouaye.

[6] Expédient, stratagême.

« Ha! parlez bas! » et gemirez,
En faisant une chiere fade[1] :
« Las! ferez-vous, il est malade
Passé deux moys, ou six semaines! »
Et, s'il vous dit : « Ce sont trudaines[2]!
Il vient d'avec moy tout venant. »
« Helas! ce n'est pas maintenant
(Ferez-vous) qu'il faut rigoller! »
Et le me laissez flageoller[3];
Car il n'en aura autre chose.

GUILLEMETTE.

Par l'ame qui en moy repose!
Je feray très-bien la maniere.
Mais, si vous rencheez arriere[4],
Que justice vous en reprengne,
Je me doubte qu'il ne vous prengne
Pis la moitié, qu'à l'autre fois?

PATHELIN.

Or, paix : je sçay bien que je fais.
Il faut faire ainsi que je dy.

GUILLEMETTE.

Souviengne-vous du samedy,
Pour Dieu, qu'on vous pilloria[5] :

[1] Mine déconfite, visage chagrin.

[2] Faussetés, balivernes. Génin, qui cite ici Ducange comme toujours, dérive ce mot du bas latin *trutania*.

[3] Mystifier, jouer.

[4] C'est-à-dire : si vous tombez encore dans un mauvais pas Pathelin avait eu déjà des démêlés avec la justice.

[5] On condamnait alors au pilori les faussaires et les fripons. Le pilori était l'exposition publique sur un échafaud pendant un certain nombre d'heures, et de préférence les jours de marché, c'est-à-dire le samedi.

Vous sçavez que chascun cria
Sur vous, pour vostre tromperie?

PATHELIN.

Or laissez ceste baverie[1].
Il viendra; nous ne gardons l'heure.
Il faut que ce drap nous demeure.
Je m'en voys coucher.

GUILLEMETTE.

Allez doncques.

PATHELIN.

Or ne riez point!

GUILLEMETTE.

Rien quiconques,
Mais pleureray à chaudes larmes.

PATHELIN.

Il nous fault estre tous deux fermes[2],
Affin qu'il ne s'en apperçoive.

Ils sortent.

LE DRAPPIER, chez lui.

Je croy qu'il est temps que je boive,
Pour m'en aller? Ha! non feray.
Je doy boire, et si mangeray
De l'oe, par sainct Mathelin[3],
Cheuz maistre Pierre Pathelin;
Et là recevray-je pecune:

[1] Pour: *bararderie*, paroles inutiles.
[2] Edition de Beneaut:

Il fault que nous nous tenons fermes.

[3] Pour: *saint Mathurin*, patron des fous; par allusion au mot italien *matto*.

Je happeray là une prune[1],
A tout le moins, sans rien despendre[2].
J'y voys; je ne puis plus rien vendre.

Il frappe à la porte de Pathelin.

Hau! maistre Pierre?

GUILLEMETTE, allant ouvrir.

Helas! sire,
Par Dieu! se vous voulez rien dire,
Parlez plus bas!

LE DRAPPIER.

Dieu vous gard, dame!

GUILLEMETTE.

Ha! plus bas!

LE DRAPPIER.

Et quoy?

GUILLEMETTE.

Bon gré, m'ame....

LE DRAPPIER.

Où est-il?

GUILLEMETTE.

Las! où doit-il estre?

LE DRAPPIER.

Le qui?

GUILLEMETTE.

Ha! c'est mal dit, mon maistre:
Où est-il? et Dieu, par sa grace,
Le sache! Il garde la place

[1] C'est-à-dire : J'attraperai là un bon morceau.
[2] Pour : *dépenser*.

Où il est, le povre martir,
Unze semaines, sans partir....

LE DRAPPIER.

De qui?

GUILLEMETTE.

Pardonnez-moy, je n'ose
Parler haut; je croy qu'il repose :
Il est un petit aplommé [1].
Helas! il est si assommé,
Le povre homme.....

LE DRAPPIER.

Qui?

GUILLEMETTE.

Maistre Pierre.

LE DRAPPIER.

Ouay! n'est-il pas venu querre [2]
Six aulnes de drap maintenant?

GUILLEMETTE.

Qui, luy?

LE DRAPPIER.

Il en vient tout venant,
N'a pas la moytié d'ung quart d'heure.
Delivrez-moy [3]; dea! je demeure [4]
Beaucoup. Çà, sans plus flageoller [5],
Mon argent?

[1] Assoupi, accablé.
[2] Manuscrit de Bigot :

De quoy? N'est-il pas venu querre...

[3] Payez-moi.
[4] Je reste ici beaucoup plus qu'il ne faut.
[5] Lanterner, baguenauder.

GUILLEMETTE.

Hé! sans rigoller[1]?
Il n'est pas temps que l'en rigolle.

LE DRAPPIER.

Çà, mon argent? Estes-vous folle!
Il me fault neuf francs.

GUILLEMETTE.

Ha! Guillaume!
Il ne fault point couvrir de chaume[2]
Icy, ne bailler ces brocards.
Allez sorner[3] à vos coquardz[4],
A qui vous vous voudrez jouer!

LE DRAPPIER.

Je puisse Dieu desavouer,
Si je n'ay neuf francs[5]!

[1] Sans plaisanterie.

[2] « Dissimuler, user de feinte, dit Génin; cette métaphore se rapporte à l'usage de recouvrir de paille les meules de blé qui passent l'hiver dans les champs. »

[3] Dire vos sornettes.

[4] Sots.

[5] « Six aunes à 24 sous font 144 sous, dit Génin; et, cette somme étant égale à la fois à six écus et à neuf francs, on tire, pour la valeur de l'écu, 24 sous, et, pour la valeur du franc, 16 sous. A quel règne, à quelle année correspond cette valeur du franc et de l'écu? Au règne du roi Jean. » Génin, tout en s'appuyant de l'autorité de Ducange, s'est grossièrement trompé. Ce fut sous le règne de Charles VII que l'écu à la couronne valut 24 ou 25 sous, tandis que le franc d'or, émis alors au cours normal de 20 sous, fut bientôt déprécié et ne représenta plus que 16 sous, quand on eut reconnu que cette monnaie était à la fois basse et légère. Voilà comment six écus faisaient neuf francs vers 1460. Le Duchat fait une observation analogue à la nôtre, en indiquant l'année 1470 comme la date de la composition de *Maître Pathelin*, « puisque, dit-il dans ses notes sur Rabelais (liv. I, chap. xx), les écus d'or vieux ou à la couronne, qui en ce temps-là furent mis à 30 sols tournois, haussèrent de prix en 1473. »

GUILLEMETTE.

Helas! sire,
Chascun n'a pas si faim de rire,
Comme vous, ne de flagorner[1].

LE DRAPPIER.

Dictes, je vous pry', sans sorner :
Par amour, faites-moy venir
Maistre Pierre?

GUILLEMETTE.

Mesavenir
Vous puist-il! Et est-ce à meshuy?

LE DRAPPIER.

N'est-ce pas ceans que je suy
Cheuz maistre Pierre Pathelin?

GUILLEMETTE.

Ouy. Le mal sainct Mathelin[2],
Sans le mien, au cueur vous tienne[3]!
Parlez bas!

LE DRAPPIER.

Le dyable y avienne!
Ne le oseray-je demander?

GUILLEMETTE.

A Dieu me puisse commander!
Bas, se ne voulez qu'il s'esveille?

[1] Gausser, railler.
[2] C'est-à-dire : la folie; de l'italien *matto*. Il y a dans l'édition de 1490 : le mal sainct Mathurin.
[3] Edition de Niverd :

A la teste vous tienne.

Manuscrit de Bigot :

Sans le bien, beau sire, vous tienne.

LE DRAPPIER.

Quel bas? Voulez-vous en l'oreille,
Au fons du puys, ou de la cave?

GUILLEMETTE.

Hé Dieu! que vous avez de bave!
Au fort [1], c'est tousjours vostre guise.

LE DRAPPIER.

Le dyable y soit! quand je m'avise:
Se voulez que je parle bas,
Payez-moy sans plus de debas;
Telz noises n'ay-je point aprins [2].
Vray est que maistre Pierre a prins
Six aulnes de drap aujourd'huy.

GUILLEMETTE.

Et qu'est-ce cecy? Est-ce à meshuy?
Dyable y ait part! Aga [3]! quel prendre?
Ha! sire, que l'en le puist pendre,
Qui ment! Il est en tel party,
Le povre homme, qu'il n'est party
Du lict, y a unze semaines!
Nous baillez-vous de vos trudaines?
Maintenant en est-ce raison?
Vous vuiderez de ma maison,
Par les angoisses Dieu, moy lasse [4]!

[1] Au fait, au demeurant, au surplus.

[2] C'est-à-dire : Je n'ai pas appris à m'entendre contester une dette.

Edition de Niverd :

Dictes; car, quand est de debas
Itels, je ne l'ay point aprins.

[3] « *Aga*, pour *regarde*; *agardez*, pour *regardez*, dit Théodore de Bèze (*De linguæ francicæ recta pronuntiatione*), sont des formules abandonnées à la populace de Paris. »

[4] Manuscrit de Bigot :

De vos baveries je suis lasse.

LE DRAPPIER.

Vous disiez que je parlasse
Si bas, saincte benoiste Dame?
Vous criez!

GUILLEMETTE.

C'estes vous, par m'ame,
Qui ne parlez, fors que de noise!

LE DRAPPIER.

Dictes, afin que je m'en voise :
Baillez-moy?

GUILLEMETTE.

Parlez bàs! Ferez?

LE DRAPPIER.

Mais vous-mesmes l'esveillerez;
Vous parlez plus hault quatre fois,
Par le sang bieu! que je ne fais.
Je vous requier qu'on me delivre[1]?

GUILLEMETTE.

Et qu'est cecy? Estes-vous yvre,
Ou hors de sens? Dieu nostre pere!

LE DRAPPIER.

Yvre? Maugré en ait sainct Pere[2]!
Voicy une belle demande!

GUILLEMETTE.

Helas! plus bas!

LE DRAPPIER.

Je vous demande

[1] C'est-à-dire : qu'on me paye.
[2] Pour : *Pierre*.

Pour six aulnes, bon gré saint George,
De drap, dame...

GUILLEMETTE.

On le vous forge!
Et à qui l'avez-vous baillé?

LE DRAPPIER.

A luy-mesme.

GUILLEMETTE.

Il est bien taillé
D'avoir drap! Helas! il ne hobe[1]!
Il n'a nul besoin d'avoir robe:
Jamais robe ne vestira,
Que de blanc; ne ne partira
D'ond il est, que les piedz devant[2]!

LE DRAPPIER.

C'est doncq depuis soleil levant?
Car j'ay à luy parlé sans faute.

GUILLEMETTE.

Vous avez la voix si très-haute :
Parlez plus bas, en charité!

LE DRAPPIER.

C'estes-vous, par ma verité,
Vous-mesme, en sanglante estraine[3].

[1] Il ne bouge d'ici.

[2] C'est-à-dire, qu'il ne sera plus vêtu que d'un linceul, et qu'on l'emportera, les pieds devant, pour le conduire au cimetière.

[3] C'est-à-dire : C'est vous-même qui êtes en mauvaise passe. Génin fait remarquer que l'abus de l'adjectif *sanglant* dans une foule de phrases était un terme violent et grossier, une espèce de juron. On emploie maintenant le mot *furieux*, de la même manière que *sanglant* autrefois.

Par le sang bieu ! veez-cy grant pajne !
Qui me payast, je m'en allasse [1] !
Par Dieu ! oncques que je prestasse [2],
Je n'en trouvay point autre chose !

PATHELIN.

Guillemette ? Un peu d'eaue rose [3] !
Haussez-moy, serrez-moy derriere !
Trut [4] ! à qui parlay-je ? L'esguiere ?
A boire ? Frottez-moy la plante [5] ?

LE DRAPPIER.

Je l'oy là ?

GUILLEMETTE.

Voire.

PATHELIN.

Ha, meschante !
Vien çà ? T'avoye-je fait ouvrir
Ces fenestres ? Vien moy couvrir !
Ostez ces gens noirs !... *Marmara,*
Carimari, carimara [6].
Amenez-les-moy, amenez !

[1] Pasquier nous apprend que ce vers était devenu proverbe.

[2] C'est-à-dire : Toutes les fois que j'ai fait un prêt.

[3] L'eau rose était employée, comme cordial, pour ranimer les forces des malades.

[4] Interjection d'indignation, selon la Grammaire de Palsgrave. Génin, qui n'avait rien trouvé sur ce mot dans le Glossaire de Ducange, s'est bien gardé de l'expliquer. On disait : *Trut, avant!* dans le sens de : *Truand, avance donc!* Génin a oublié son *trutanus*, ainsi que son Palsgrave. Plusieurs éditions écrivent ici *tost*, au lieu de *trut*.

[5] Plante des pieds.

[6] Ce sont des termes insignifiants que les magiciens employaient dans leurs conjurations et qui avaient été compris dans la grande famille des jurons. Génin les a laissés passer, sans leur dire leur fait, Ducange à la main.

GUILLEMETTE.

Qu'est-ce? Comment vous demenez!
Estes-vous hors de vostre sens?

PATHELIN.

Tu ne vois pas ce que je sens :
Vela un moine noir qui vole?
Prens-le, baille-luy une estole[1]...
Au chat, au chat! Comment il monte!

GUILLEMETTE.

Et qu'est cecy? N'a' vous pas honte[2]?
Et, par Dieu! c'est trop remué.

PATHELIN.

Ces physiciens[3] m'ont tué
De ces brouilliz[4] qu'ilz m'ont fait boire :
Et toutesfois les faut-il croire,
Ilz en oeuvrent comme de cire[5].

GUILLEMETTE.

Helas! venez-le voir, beau sire :
Il est si très-mal patient[6].

[1] On passait une étole autour du cou des possédés, pour dompter le démon.

[2] Manuscrit de Bigot :

Et qu'esse icy? N'avez-vous honte?

[3] Médecins. Génin, qui est ici fort comme Ducange, dit que le mot *physicien*, « venu du grec, n'est tout au plus que de la seconde époque de notre langue, d'une époque déjà pédante; le mot primitif est *mire*. » Et là-dessus il renvoie son monde au *miro* du Glossaire de Ducange. *Mire* signifiait chirurgien plutôt que médecin.

[4] Tisanes, drogues.

[5] Edition de Niverd :

Ils en usent comme de cire.

[6] Souffrant; du latin *patiens*.

LE DRAPPIER.

Est-il malade, à bon escient,
Puis orains[1] qu'il vint de la foire?

GUILLEMETTE.

De la foire?

LE DRAPPIER.

Par sainct Jehan, voire!
Je cuide qu'il y a esté.
Du drap que je vous ay presté,
Il m'en fault l'argent, maistre Pierre?

PATHELIN.

Ha! maistre Jehan! Plus dur que pierre,
J'ay chié deux petites crottes
Noires, rondes comme pelotes.
Prendray-je ung autre cristere[2]?

LE DRAPPIER.

Et que sçay-je? Qu'en ay-je à faire?
Neuf francs m'y fault, ou six escus.

PATHELIN.

Ces trois petis morceaulx becuz[3],
Les m'appellez-vous pilloueres[4]?

[1] Depuis un instant.
[2] Pour *clystère*. « Le peuple a retenu *cristere*, dit Génin. L'étymologie n'a que faire ici, parce que la permutation des deux liquides *l* en *r* est continuelle. » Génin était parfois plaisant.
[3] Noirs; du bas latin *bechus*.
Edition de Beneaut:

Ces trois morceaux noirs et becuz.

[4] Manuscrit de Bigot:

Dites-vous que ce sont pilloires?
Ils m'ont tout rompu les maschoires!

Ilz m'ont gasté les machoueres.
Pour Dieu ! ne m'en faites plus prendre,
Maistre Jehan : ilz m'ont fait tout rendre.
Ha ! il n'est chose plus amere !

LE DRAPPIER.

Non ont [1], par l'ame de mon pere !
Mes neuf francs ne sont point rendus.

GUILLEMETTE.

Parmy le col soient-ilz pendus,
Tels gens qui sont si empeschables [2] !
Allez-vous-en, de par les dyables,
Puis que de par Dieu ne peult estre !

LE DRAPPIER.

Par celuy Dieu qui me fist naistre,
J'auray mon drap, ains que je fine [3],
Ou mes neuf francs !

PATHELIN.

Et mon orine
Vous dit-elle point que je meure [4] ?...
Pour Dieu ! Faites qu'il ne demeure [5] ?
Que je ne passe point le pas !

GUILLEMETTE.

Allez-vous-en ! Et n'est-ce pas
Mal faict de luy tuer la teste ?

[1] C'est-à-dire : les pillules ne vous ont pas fait tout rendre.
[2] Importuns, gênants.
[3] Avant que je sorte d'ici.
[4] Les médecins alors attachaient une grande importance à l'examen de l'urine du malade ; il y avait même une médecine spéciale des urines, qui a subsisté jusqu'au dix-huitième siècle.
[5] Edition de Beneaut :

Pour Dieu, pour Dieu, quoy qui demeure !

LE DRAPPIER.

Dame! Dieu en ait male feste [1]!
Six aulnes de drap maintenant,
Dictes, est-ce chose avenant [2],
Par vostre foy, que je les perde?

PATHELIN.

Se peussiez esclaircir ma merde,
Maistre Jehan : elle est si très-dure,
Que je ne sçay comment je dure,
Quand elle yst hors du fondement [3].

LE DRAPPIER.

Il me fault neuf francs rondement,
Que, bon gré sainct Pierre de Romme....

GUILLEMETTE.

Helas! tant tourmentez cest homme!
Et comment estes-vous si rude?
Vous voyez clerement qu'il cuide
Que vous soyez physicien?
Helas! le povre chrestien
A assez de male meschance [4] :
Unze semaines, sans laschance [5],
A esté illec, le povre homme....

LE DRAPPIER.

Par le sang Dieu! je ne sçay comme
Cest accident luy est venu :

[1] C'est-à-dire : Tant pis! que Dieu ait l'ennui de le juger!
[2] Agréable.
[3] Edition de Beneaut :

Quant ell' sault hors de fondement.

[4] Mauvaise chance.
[5] Sans relâche.

Car il est aujourd'huy venu,
Et avons marchandé [1] ensemble :
A tout le moins, comme il me semble,
Ou je ne sçay que ce peult estre!

GUILLEMETTE.

Par Nostre Dame! mon doulx maistre,
Vous n'estes pas en bon memoire [2].
Sans faute, si me voulez croire,
Vous yrez un peu reposer;
Car moult de gens pourroient gloser [3]
Que vous venez pour moy ceans.
Allez hors! Les physiciens
Viendront icy tout en presence.
Je n'ay cure que l'en y pense
A mal; car je n'y pense point.

LE DRAPPIER.

Et maugrebieu! suis-je en poinct?
Par la feste Dieu! je cuidoye
Encor.... Et n'avez-vous point d'oye
Au feu [4]?

GUILLEMETTE.

C'est très-belle demande!
Ah, sire! ce n'est pas viande

[1] Fait une affaire de commerce.

[2] « *En bon mémoire*, au quinzième siècle, dit Génin, doit être un de ces archaïsmes qu'on trouve dans la bouche des vieilles gens et des bourgeoises comme Guillemette ou madame Jourdain. »

[3] Manuscrit de La Vallière :

Moult de gens pourroient supposer.

[4] Génin ne voit, dans cette question, que la gourmandise du drapier obstiné à manger de l'oie: mais Génin comprend mal ce drapier, qui commence à douter de lui-même et qui se rattache à tous les souvenirs de sa récente entrevue avec Pathelin, pour s'assurer qu'il est bien dans son bon sens.

Pour malades. Mangez vos oes,
Sans nous venir jouer des moes [1] !
Par ma foy, vous estes trop aise!

LE DRAPPIER.

Je vous pry' qu'il ne vous desplaise;
Car je cuidoye fermement...
Encor', par le sainct sacrement [2]
Dieu!... Dea! or voys-je sçavoir [3].

Il sort et retourne dans sa boutique.

Je sçay bien que je dois avoir
Six aulnes, tout en une piece;
Mais ceste femme me despiece [4]
De tous poinctz mon entendement.....
Il les a eues vrayement [5]?.....
Non a, dea! il ne se peut joindre!
J'ay veu la mort qui le vient poindre;
Au moins, ou il le contrefaict...
Et si a [6]! il les print de faict,
Et les mist dessoubz son aisselle,
Par saincte Marie la belle!...
Non a [7]! Je ne sçay si je songe.
Je n'ay point aprins que je donge [8]
Mes drapz, en dormant, ne veillant?

[1] Faire des grimaces, montrer les dents.
[2] Edition de Génin.

Encore... Par le sacrement...

[3] Edition de Beneaut :

Adieu, dea! Or je voys sçavoir.

[4] Trouble, dérange, brouille.
[5] Editions gothiques :

Je les avoye vrayement!...

[6] C'est-à-dire : Certes, il a mes six aunes de drap.
[7] Non, il ne les a pas.
[8] Donne; du vieux verbe *doinguer*, que Génin n'a pas cherché dans Ducange.

A nul, tant soit mon bien vueillant [1],
Je ne les eusse point accrues [2]....
Par le sang bieu ! il les a eues...,
Et, par la mort! non a, ce tiens-je,
Non a!... Mais à quoy donc en viens-je?
Si a, par le sang Notre-Dame!
Meschoir puist-il [3] de corps et d'ame,
Si je sçay qui sçauroit à dire
Qui a le meilleur ou le pire
D'eux ou de moy! Je n'y voy goute!...

PATHELIN, à Guillemette.

S'en est-il allé?

GUILLEMETTE.

Paix! J'escoute
Ne sçay quoy qu'il va flageollant [4].
Il s'en va si fort grumelant [5],
Qu'il semble qu'il doive desver [6].

PATHELIN.

Il n'est pas temps de se lever [7]?
Comme il est arrivé à poinct!

GUILLEMETTE.

Je ne sçay s'il reviendra point.
Nenny dea, ne bougez encore!
Nostre fait seroit tout frelore [8],
S'il vous trouvoit levé.

[1] Pour : *bienveillant*; mon ami, mon compère.
[2] *Accroire*, prêter, livrer à crédit.
[3] Puisse-t-il choir en mal, être malheureux.
[4] Parlant tout seul, murmurant comme s'il jouait du *flageol*.
[5] Pour : *grommelant*.
[6] *Desver*, pour *endêver*, enrager.
[7] Manuscrit de Bigot :

Certes, s'il vous trouvoit levé!
— Haro! qu'il est tendre sevré!

[8] Perdu; de l'allemand *verloren*.

PATHELIN.

Sainct George !
Qu'il est venu à bonne forge [1],
Luy qui est si très-mescreant [2] !
Il est en luy trop mieux seant [3],
Qu'ung crucifix en ung monstier [4].

GUILLEMETTE.

En ung très-ord vilain bronstier [5],
Onc lard ès pois n'escheut si bien !
Et, quoy, dea, il ne faisoit rien [6]
Aux dimenches !

PATHELIN.

Pour Dieu ! sans rire !
S'il venoit, il pourroit trop nuyre.
Je m'en tiens fort qu'il reviendra.

GUILLEMETTE.

Par mon serment, il s'en tiendra [7],
Qui vouldra ; mais je ne pourroye !

[1] xpression proverbiale, signifiant : Il a trouvé son maître, il a été traité de la belle manière.

[2] Si dur au prêt, si peu confiant.

[3] C'est-à-dire : Ce qui lui arrive est aussi bien fait pour lui, qu'un crucifix pour un couvent.

[4] Ou *moustier*, du latin *monasterium*, monastère.

[5] C'est ainsi que ce mot est écrit dans l'édition de 1490. On lit dans les autres éditions : *broutier*, *putier*, *brustier*, *bruityer*. Génin, qui cite Ducange, en renvoyant son monde au mot *broueta*, dit que c'est un chasse-marée! Nous croyons, sans citer Ducange, que *bronstier*, pour *brous'ier*, signifie tout simplement *brouet*, potage, où le lard aux pois est mieux à sa place que dans le chasse-marée de maître Génin.

[6] Manuscrit de Bigot :

Car, certes, il ne donnoit rien
Ne pour feste ne pour dimenches.

Mais, dans le manuscrit, le vers suivant est incomplet et ne rime pas avec *dimenches*.

[7] C'est-à-dire : Se retienne de rire qui voudra.

LE DRAPPIER, seul, chez lui.

Et, par le sainct soleil qui roye[1],
Je retourneray, qui qu'en grousse[2],
Cheuz cest advocat d'eaue douce
Hé, Dieu! quel retrayeur de rentes,
Que ses parens ou ses parentes
Auroient vendu[3]! Or, par sainct Pierre,
Il a mon drap, le faux tromperre[4]!...
Je luy baillay en ceste place.

GUILLEMETTE, chez elle.

Quand me souvient de la grimace
Qu'il faisoit en vous regardant,
Je ris! Il estoit si ardant
A demander...

PATHELIN.

Or, paix, riace[5]!
Je regnie bieu, que jà ne face :
S'il advenoit qu'on vous ouist,
Autant vaudroit qu'on s'enfouist.
Il est si très-rebarbatif.

LE DRAPPIER, chez lui.

Et cest advocat portatif[6],

[1] Pour : *rayonne*.
[2] Pour: *glose*. Il y a *grousse* dans toutes les éditions. Ce *Qui qu'en glousse* rappelle le fameux *Qui qu'en grogne*, qu'on employait aussi incidemment. Génin a fait une bien belle note pour démontrer comment *grousse* (du latin *crocitare*) s'est transformé en *glousse*, « par substitution d'une liquide à l'autre. » Génin semble avoir un faible pour les liquides.
[3] Le Drapier se souvient que Pathelin lui a dit qu'il allait *retraire* une rente.
[4] Pour : *trompeur*.
[5] Rieuse.
[6] Quelques anciennes éditions mettent *potatif*, qui a le même sens : avocat sans cause. On appelait *potatifs* les évêques sans évêchés, *in partibus*.

A trois leçons et trois pseaumes[1] !
Et tient-il les gens pour Guillaumes?
Il est, par Dieu! aussi pendable,
Comme seroit un branc prenable[2].
Il a mon drap, ou je regnie bieu!
Et il m'a joué de ce jeu...

Il va frapper à la porte de Pathelin.

Hola! Où estes-vous fouye?

GUILLEMETTE.

Par mon serment, il m'a ouye!
Il semble qu'il doye desver.

PATHELIN.

Je feray semblant de resver.
Allez là?

GUILLEMETTE, ouvrant au Drapier.

Comment vous criez!

LE DRAPPIER.

Bon gré en ayt Dieu! Vous riez?
Çà, mon argent!

GUILLEMETTE.

Saincte Marie!
De quoy cuidez-vous que je rie?
Il n'a si dolente en la feste!...
Il s'en va[3] : oncques tel tempeste
N'ouystes, ne tel frenaisie :

[1] C'est comme s'il disait : avocat de rien. Cette locution proverbiale était très-usitée, surtout en Normandie, pour exprimer une chose aussi réduite que possible : « C'est un bréviaire de Fécamp, à trois psaumes, et rien du tout qui ne veut. »

[2] Génin a mis *blanc*, au lieu de *branc*, sans savoir ce qu'il jugeait *pendable*. Nous croyons qu'il s'agit d'une vieille épée qu'on suspendait par la garde à la muraille.

[3] C'est-à-dire : Mon mari se meurt.

Il est encore en resverie :
Il resve ; il chante, et puis fatrouille[1]
Tant de langaiges, et barbouille :
Il ne vivra pas demye heure.
Par ceste ame ! je ris et pleure
Ensemble.

LE DRAPPIER.

Je ne sçay quel rire,
Ne quel pleurer. A brief vous dire,
Il faut que je soye payé.

GUILLEMETTE.

De quoy ? Estes-vous desvoyé[2] ?
Recommencez-vous vostre verve[3] ?

LE DRAPPIER.

Je n'ay point apprins qu'on me serve
De tels mots, en mon drap vendant.
Me voulez-vous faire entendant
De vessies, que sont lanternes ?

PATHELIN, simulant le délire.

Sus tost ! la Royne des Guiternes[4] !
A coup, qu'ell' me soit approuchée ?...
Je sçay bien qu'elle est accouchée
De vingt et quatre Guiterneaux[5],

[1] *Fatrasse*, remue, fait sonner comme un *fatras* de clefs.

[2] Insensé, hors de sens.

[3] Vertige, folie. Génin pense que *verve* dérive du *ver coquin* que le peuple logeait dans la cervelle des fous.

[4] Guitares. « Depuis douze ou quinze ans en ça, disait Bonaventure Des Periers (*Discours non plus mélancoliques que divers*), tout le monde s'est mis à guiterner, le luc presque mis en obly, pour estre en la guiterne je ne sçay quelle musique et icelle beaucoup plus aisée que celle-là du luc. »

[5] Manuscrit de Bigot :

De quatre petis guiterneaux.

Enfans de l'abbé d'Iverneaux [1] :
Il me fault estre son compere.

GUILLEMETTE.

Helas! pensez à Dieu le pere,
Mon amy, non pas à guiternes?

LE DRAPPIER.

Ha ! quels bailleurs de balivernes
Sont-ce cy?... Or tost, que je soye
Payé, en or ou en monnoye,
De mon drap que vous avez prins ?

GUILLEMETTE.

Hé, dea, se vous avez mesprins [2]
Une foys, ne souffit-il mye?

LE DRAPPIER.

Sçavez-vous qu'il est, belle amye?
M'aist Dieu, je ne sçay quel mesprendre!...
Mais quoy! il convient rendre ou pendre [3].
Quel tort vous fais-je, se je vien
Ceans, pour demander le mien?
Quel? Bon gré sainct Pierre de Romme!

GUILLEMETTE.

Helas! tant tormentez cest homme!
Je voy bien, à vostre visaige,

[1] L'abbaye d'Iverneaux, ou Hiverneaux, ou Ivernel (*de Hibernali*), à une lieue de Brie-Comte-Robert, appartenait à l'ordre de Saint-Augustin. Cette désignation d'une localité de la Brie, et en même temps d'un personnage sans doute connu dans cette province par sa vie débauchée, viendrait à l'appui d'une opinion qui fait de la farce de Pathelin une production indigène de la ville de Meaux.

[2] Si vous avez fait une méprise.

[3] « *Pendre*, qui est aujourd'hui verbe actif, dit Génin, était dans l'origine verbe neutre, comme le latin *pendere*, et signifiait *être pendu*. »

Certes, que vous n'estes pas saige...
Par ceste Pecheresse lasse [1],
Si j'eusse ayde, je vous lyasse!
Vous estes trestout forcené.

LE DRAPPIER.

Helas! j'enraige que je n'ay
Mon argent!

GUILLEMETTE.

Ha! quel niceté [2]!
Seignez-vous? *Benedicite!*
Faites le signe de la croix?

LE DRAPPIER.

Or, regnie-je bieu, se j'accrois [3],
De l'année, drap!... Hen! quel malade!

PATHELIN.

Mere de Diou, la Coronade,
Par fyé, y m'en voul anar,
Or renague biou, outre mar!
Ventre de Diou! zen dict gigone,
Castuy carrible, et res ne donne.
Ne carillaine, fuy ta none;
Que de l'argent il ne me sone [4].

[1] Est-ce la Madeleine ou sainte Marie l'Égyptienne que désigne cette qualification, dont Génin ne daigne pas s'occuper, parce que Ducange ne lui souffle pas ce qu'il doit dire? Nous proposons de ponctuer ainsi ce vers :

Par ceste Pecheresse, lasse,

en rapportant ce dernier mot à Guillemette.

[2] Sottise, niaiserie, naïveté.

[3] Si je vends à crédit.

[4] Nous avouons ne rien comprendre à ce jargon limousin que Génin n'a pas tenté d'expliquer, quoiqu'il se vante d'entendre le *argon* de Villon sans le secours de Ducange.

Au Drapier.
Avez entendu, beau cousin [1]?

GUILLEMETTE.

Il eut ung oncle Lymosin,
Qui fut frere de sa belle ante :
C'est ce qui le faict, je me vante,
Gergonner [2] en Lymosinois.

LE DRAPPIER.

Dea, il s'en vint en tapinois,
A-tout [3] mon drap soubz son aisselle.

PATHELIN.

Venez ens [4], doulce damiselle?...
Et que veut ceste crapaudaille?
Allez en arriere, mardaille!
Cha tost, je veuil devenir prestre.
Or cha, que le deable y puist estre
En chelle viele prestrerie!
Et faut-il que le preste rie,
Quand il deust canter sa messe?

GUILLEMETTE.

Helas! helas! l'heure s'appresse
Qu'il fault son dernier sacrement!

LE DRAPPIER.

Mais comment parle-il proprement
Picard? D'ond vient tel coquardie [5]?

[1] C'était une appellation d'honneur et d'étiquette, à la cour et parmi les grands seigneurs. Les rois se donnent encore réciproquement le titre de : *mon cousin*.
[2] Pour : *jargonner*, parler comme une pie.
[3] Avec.
[4] Pour : *céans*, ici dedans.
[5] Bêtise, sottise.

GUILLEMETTE.

Sa mere fut de Picardie;
Pour ce, le parle maintenant.

PATHELIN [1].

D'ond viens-tu, caresme prenant?
Wacarme liefve, Gonedman,
Tel bel bighod gheueran.
Henriey, Henriey, conselapen
Ich salgned, ne de que maignen;
Grile, grile, schole houden,
Zilop, zilop, en nom que bouden,
Disticlien unen desen versen
Mat groet festal ou truit den herzen.
Hau, Wattewille! come trie.
Cha, à dringuer, je vous en prie?
Commare, se margot de l'eaue;
Et qu'on m'y mette ung petit d'eaue?
Hau! Watwille! pour le frimas,
Faictes venir sire Thomas [2],
Tantost, qui me confessera.

[1] Génin a essayé de restituer ce couplet, qui est en baragouin flamand, et nous avons adopté, de confiance, son texte, en regrettant qu'il ait négligé de le traduire. Il prétend avoir retrouvé, dans ce grimoire, le nom des Watteville, famille noble, originaire de Suisse et de Bourgogne: « Parmi les officiers du duc de Bourgogne et de la petite cour de Genappe, où je conjecture, dit-il, que *Pathelin* a été composé et représenté, il y en avait apparemment un du nom de Watteville; en sorte que cette interpellation réitérée: « Ho Watteville! » offrait à l'auditoire quelque allusion perdue pour nous. » Puisque Génin tenait à son Watteville, qui est écrit *Vas'n vinlle* dans les éditions gothiques, il eût trouvé, sans aller si loin, en Normandie, quatre ou cinq localités, nommées Vateville, et deux ou trois familles nobles du même nom.

[2] Génin a découvert un père Thomas qui confesse les gens dans le roman de *Baudoin de Sebourg*, et il veut que Pathelin fasse allusion à ce personnage d'un roman du treizième siècle! C'est comme si l'on voulait rattacher le Génin, l'éditeur de *Maistre*

LE DRAPPIER.

Qu'est cecy? Il ne cessera
Huy de parler divers langaige?
Au moins, qu'il me baillast ung gaige,
Ou mon argent, je m'en allasse!

GUILLEMETTE.

Par les angoisses Dieu! moy lasse!
Vous estes ung bien divers [1] homme!
Que voulez-vous? Je ne sçay comme
Vous estes si fort obstiné.

PATHELIN.

Or cha, Renouart au Tiné [2],
Bé dea, que ma couille est pelouse
Ell' semble une catte pelouse,
Ou à une mousque à miel.
Bé! parlez à moy, Gabriel?
Les playes Dieu! Qu'est-ce qui s'ataque
A men cul? Est-che or une vaque,
Une mousque, ou ung escarbot?

Pathelin, au héros d'un roman du quinzième siècle, intitulé : *le Chevalier Génin.* (Voy. *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, n° 2843.)

[1] Étrange, bizarre.

[2] Édition de Le Caron, de Coustelier et de Durand :

Or charnouart austiné.

« *Renouart*, dit Génin, est le héros d'une des branches du roman épique de *Guillaume au court nez*. Renouart, avant d'être un héros dans la seconde bataille d'Aleschams, était marmiton dans les cuisines du roi. Prêt à suivre Guillaume d'Orange à la guerre, ce nouvel Hercule va couper dans les jardins un gros sapin qu'il fait cercler de fer... Il s'en escrime si bien, que, de ce *tinel*, c'est-à-dire de cette massue, lui est demeuré le sobriquet de *Renouart au Tinel*. Ce personnage jouissait sans doute, grâce aux récits des jongleurs, d'une grande célébrité parmi le peuple, et Pathelin, feignant de prendre le drapier Guillaume Jousseaume pour Renouart au Tinel, devait exciter l'hilarité de l'auditoire. »

Hé dea, j'ay le mau sainct Garbot[1] !
Suis-je des Foyreux de Bayeux[2] ?
Jean du Quemin[3] sera joyeux :
Mais qu'il sçache que je le sée...
Bé ! par sainct Jean ! je berée
Voulentiers à luy une fés.

LE DRAPPIER.

Comment peut-il porter le fés
De tant parler ? Ha ! il s'affole !

GUILLEMETTE.

Celuy qui l'apprint à l'escole
Estoit Normand[4] : ainsi avient
Qu'en la fin il luy en souvient.
Il s'en va !

LE DRAPPIER.

Ah ! saincte Marie !
Vecy la plus grand' resverie
Où je fusse oncques-mais bouté.
Jamais ne me fusse douté
Qu'il n'eust huy esté à la Foire[5] !

[1] Le mal de saint Gerbold, c'est la dyssenterie, que ce grand saint, évêque de Bayeux, au septième siècle, envoya un jour à ses diocésains, qui l'avaient chassé de son siége. Génin, qui a trouvé ce détail dans son Ducange, au mot *Senescallus*, traduit par hémorrhoïdes le *mal saint Garbot*, quoiqu'il cite l'épitaphe du sénéchal qui en fut affligé :

Den peu son ventre n'ut relague.

[2] L'épitaphe, citée ci-dessus d'après Génin, ou plutôt d'après Ducange, prouve que ce dicton proverbial était venu du mal de saint Garbot, plutôt que des foires célèbres de Bayeux.

[3] Il y a *Jehan du Quaisnay*, dans l'édition de Le Caron.

[4] Si Pathelin était Normand, comme on l'a dit souvent, et si la pièce avait été faite pour être représentée devant des Normands, ce patois du pays ne serait pas ici trop à sa place.

[5] Ce passage et plusieurs autres indiqueraient que c'est dans une foire de la Brie que Pathelin a trompé le Drapier.

GUILLEMETTE.

Vous le cuydez ?

LE DRAPPIER.

Saint Jacques ! voire :
Mais j'apperçoy bien le contraire.

PATHELIN.

Sont-il ung asne que j'os braire [1] ?
Halas [2] ! halas ! cousin à moy !
Ilz seront tous en grand esmoy,
Le jour, quand je ne te verray.
Il convient que je te herray ;
Car tu m'as faict grand trichery :
Ton faict, il est tout trompery.
Ha oul danda, oul en ravezeie
Corf ha en euf [3].

GUILLEMETTE.

Dieu vous aseie [4] !

PATHELIN.

Huis oz bez ou dronc noz badou
Digaut an can en ho madou
Empedit dich guicebnuan

[1] Les éditions de Leroy, de Le Caron, de Trepperel, et autres, portent : *que j'orre braire*. Génin, qui s'y connaissait, a mis : *que j'os*. Génin fait, en outre, une note grammaticale sur ce singulier mélange du pluriel et du singulier : *Sont-il un âne?* pour *N'est-ce pas un âne?*

[2] Pour : *hélas!* Panurge crie aussi *halas!* pendant la tempête.

[3] Nous n'avons rien changé au texte bas breton de ce passage, que Émile Souvestre a pourtant essayé de restituer. « Il y a ici, dit-il, des vers de prophéties, d'autres empruntés sans doute à des poëmes bretons du temps, d'autres inventés; le tout entremêlé d'une manière grotesque, pour reproduire le désordre de la folie. »

[4] Génin a mis *ayst*, qui ne rime pas; il y a dans plusieurs éditions gothiques : *ist*. Nous avons fait un changement arbitraire.

Quez que vient ob dre donchaman
Men ez cachet hoz bouzelou
Eny obet grande canou
Maz rechet crux dan holcon,
So ol oz merveil gant nacon,
Aluzen archet episy,
Har cals amour ha courteisy.

LE DRAPPIER.

Helas! pour Dieu, entendez-y!
Il s'en va! Comment il gargouille?
Mais que dyable est-ce qu'il barbouille?
Saincte Dame! comme il barbote!
Par le corps bieu! il barbelote[1]
Ses mots, tant qu'on n'y entent rien.
Il ne parle pas chrestien,
Ne nul langaige qui apere[2].

GUILLEMETTE.

Ce fut la mere de son pere,
Qui fut attraicte[3] de Bretaigne...
Il se meurt : cecy nous enseigne
Qu'il fault ses derniers sacremens.

PATHELIN.

Hé, par sainct Gignon[4], tu ne mens!
Vualx te Deu, couille de Lorraine

[1] Manuscrit de Bigot :

Par le saint corps bieu! il radote...

[2] Manuscrit de Bigot :

Ne langaige qui y appaire.

C'est-à-dire : Ni langage qui ressemble à celui d'un chrétien.

[3] Attirée, amenée.

[4] Génin veut reconnaître ici saint Gengoulf, qu'on appelait *Gigon* ou *Gengon* dans les Pays-Bas; mais ce saint *Gignon* (du latin *gignere*) est plutôt le fameux saint Guignolet, qui faisait des enfants aux femmes stériles en Bretagne.

Dieu te mette en male sepmaine[1]!
Tu ne vaux mye une vieilz nate
Va, sanglante botte chavate,
Va, coquin; va, sanglant paillard[2] :
Tu me refais trop le gaillard.
Par la mort bieu! Çà, vien t'en boire,
Et baille-moy stan grain de poire :
Car vrayement je le mangera,
Et, par sainct George, je beura
A ty!... Que veux-tu que je die?
Dy, viens-tu niant de Picardie?
Jacque niant, que t'es ebaubis[3]?
Et bona dies sit vobis[4],
Magister amantissime,
Pater reverendissime.
Quomodò brulis? Quæ nova?

[1] Dans l'édition de Beneaut, il y a *bonne semaine*, et *botte semaine*, dans l'édition in-8 gothique sans date.

[2] Manuscrit de Bigot :

Va te foute, sacrè paillard!

[3] Edition de Beneaut :

Jacques nyent ce sont ebobis.

[4] Voici la traduction de ce latin rimé, dans lequel Pathelin confesse sa tromperie au pauvre Drapier qui ne peut le comprendre : « Je vous donne le bonjour, mon maître bien-aimé, père révérendissime! Comment vous va? Quoi de nouveau? Il n'y a pas d'œufs à Paris. Que demande ce marchand? Qu'on lui dise que le trompeur, qui est couché dans ce lit, veut lui donner, s'il lui plaît, à manger de l'oie. Si l'oie est prête à paraître sur la table, qu'on l'avertisse sans retard! » Rabelais, dans sa lettre burlesque à maître Antoine Gallet, seigneur de la Cour Compin, fait allusion à un passage de ces vers : « *He, pater reverendissime, quomodo brustis? quæ nova? Parisius non sunt ova?* Ces parolles, proposées devant vos reverences et translatées de Patelinois en nostre vulgaire Orleanois, valent autant à dire que si je disois : Monsieur, vous soiez le très-bien revenu des nopces, de la feste, de Paris. Si la vertu Dieu vous inspiroit de transporter vostre paternité jusqu'en cestuy hermitage, vous nous en raconteriez de belles! »

Parisius non sunt ova.
Quid petit ille mercator?
Dicat sibi quod trufator
Ille, qui in lecto jacet,
Vult ei dare, si placet,
De ocâ ad comedendum :
Si sit bona ad edendum,
Pete sibi sine morâ.

GUILLEMETTE.

Par mon serment, il se mourra,
Tout parlant! Comment il escume[1]!
Veez-vous pas comment il fume?
A haultaine divinité,
Or s'en va son humanité!
Or demourray-je povre et lasse!

LE DRAPPIER, à part.

Il fust bon que je m'en allasse,
Avant qu'il eust passé le pas.

A Guillemette.

Je doute qu'il ne voulsist pas
Vous dire, à son trespassement,
Devant moy, si priveement,
Aucuns secrez, par aventure[2]?

[1] Éditions de Beneaut, de Leroy, de Trepperel, et autres :

Tout parlant, comment il l'a scume!
Veez-vous pas comme il escume
Haultement la divinité?
Ell' s'en va, son humanité!

Manuscrit de Bigot :

Tout parlant, comment il latine!
Nostre-Dame! comme il estime
Largement la Divinité!

[2] Manuscrit de Bigot :

Devant moy, mais secretement,
Et prenez en gré l'aventure.

Pardonnez-moy ; car je vous jure
Que je cuydoie, par ceste ame,
Qu'il eust en mon drap. Adieu, dame.
Pour Dieu, qu'il me soit pardonné !

GUILLEMETTE.

Le benoist jour vous soit donné !
Si soit[1] à la povre dolente !

LE DRAPPIER, seul.

Par saincte Marie la gente !
Je me tiens plus esbaubely[2]
Qu'onques !... Le dyable, en lieu de ly,
A prins mon drap pour moy tenter.
Benedicite ! Attenter
Ne puist-il jà à ma personne !
Et, puis qu'ainsi va, je le donne,
Pour Dieu, à quiconques l'a prins.

PATHELIN, après le départ du Drapier.

Avant ! Vous ay-je bien apprins ?
Or s'en va-il, le beau Guillaume !
Dieux ! qu'il a dessoubz son heaulme[3]
De menues conclusions !
Moult luy viendra d'avisions[4]
Par nuyt, quant il sera couchié.

GUILLEMETTE.

Comment il a esté mouchié[5] !
N'ay-je pas bien faict mon devoir ?

[1] Pour : *ainsi soit-il.*
[2] Pour : *ébaubi.*
[3] C'est-à-dire : Sous son bonnet.
[4] Pour : *visions.*
[5] Dupé, mystifié.

PATHELIN.

Par le corps bieu! à dire voir,
Vous y avez très-bien ouvré.
Au moins, avons-nous recouvré [1]
Assez drap pour faire des robes.

[1] Il y a ici, dans le manuscrit de Bigot, cinquante-six vers que Génin regarde comme interpolés par les acteurs qui jouaient cette farce, longtemps après l'époque de sa composition. Voici ces vers, qui paraissent, en effet, d'une facture moins ancienne que ceux du *Pathelin*, mais qui ne sont pas sans mérite, quoi qu'en dise Génin :

PATHELIN.

Au moins aurons-nous recouvré
Assez drap, comme qu'il en voise.
Qu'en dites-vous donc, ma bourgeoise?
Sçay-je rien d'avocasserie?

GUILLEMETTE.

Ouil, dessus la draperie.
Vrayement, vous avez bien fait pestre
Joceaulme? Qu'estes-vous bon mestre,
D'embougler gens, sainte Marie!
Je n'eusse ceste tromperie,
Jour de ma vie, controuvée,
Que vous avez cy esprouvée.
Sacrement bieu! quand vous voulez,
Je voy bien que vous y moulez
Bien parfont en l'advocassage!
Je ne vous cuidoie pas si sage,
Mes je voy bien, sans vous louer,
Que l'on vous peut bien appeler
Dessus tous les aultres le mestre.

PATHELIN.

Je feray plus fort que Pierre (*sic*)
Encore; mais que je m'y mette.
Ce n'est icy riens, Guillemette :
Je pense bien à aultre chose
Qui sera fait sans faire pose.
Car pourquoy? ung homme authentique
Ne doit point lesser sa pratique
Dormir au feu, ne reposer,
Mais se doit tousjours exposer
La proceder de mieulx en mieulx.
Et pour ce, belle seur, je veulx
Aller encore marchander.

LE DRAPPIER, chez lui.

Quoy, dea ! chacun me paist de lobes[1] !
Chacun m'emporte mon avoir,
Et prent ce qu'il en peut avoir !

GUILLEMETTE.

Voulez-vous encore eschauder
Ne sçay qui ?

PATHELIN.

Ouil, par saint Pierre !
Ce sera mon gentil compere
Le fournier du bout de la rue.
Il a tant, que chacun luy rue;
Mais où je faudray laidement
A traire, ou certainement
Il me rendra, ains que je fine,
Ceans pain tout cuit et farine,
Dès huy jusques au bout de l'an,
Et si sera payé en bran
Ainsi qu'a esté Joceaulme.

GUILLEMETTE.

Haro ! vous vallez un royaulme !
Oncques-mais je ne vy nul tel.

PATHELIN.

Or gardez très-bien à l'ostel.
Je m'en vay par icy devant.

(Saluant l'auditoire.)

Messeigneurs, à Dieu vous commant !

(Ils sortent, et la scène se transporte dans la boutique du Drapier.)

LE DRAPPIER.

En dea, maugré saint Mathelin
Et mestre Pierre Pathelin
Pense-il ainsi à emporter
Mon drap, sans point le rapporter ?
Encor ne scay-je, sur ma vie,
S'il l'a ou s'il ne l'a mie :
Ce ne fais mon, par le sang bieu !
Et qu'est checy, dea ! Es-che geu ?
Chacun emporte mon avoir,
Dont je me doy forment douloir.
Or suis-je le roy des meschans !...

[1] Folies, illusions; de *lobe*, on a fait *lubie*, qui est resté dans la langue.

Or suis-je le roy des marchans[1] ?
Mesmement, les bergers des champs
Me cabassent[2]; ores le mien,
A qui j'ay tousiours faict du bien.
Il ne m'a pas pour rien gabé[3] :
Il en viendra au pied levé[4],
Par la Benoiste couronnée[5] !

THIBAULT AIGNELET, *bergier*.

Dieu vous doint benoiste journée
Et bon vespre[6], mon seigneur doulx !

LE DRAPPIER.

Ha ! es-tu là, truant merdoux[7] !
Quel bon varlet! Mais à quoy faire[8]?

LE BERGIER.

Mais, qu'il ne vous vueille desplaire;

[1] Génin a mis : *le roi des meschans*, pour avoir l'occasion de se répandre en citations. Selon lui, *meschant* serait là pour *mecheant*, malheureux, mal chanceux.

[2] Trompent. Génin, au mot *cabassent*, a préféré *cabusent*, parce qu'il a trouvé *cabusare* dans son Ducange. Il faut dire cependant que les éditions de Leroy et de Beneaut portent : *cabusent*.

[3] Édition de 1762 :

Il no m'a pour neant gabé.

C'est-à-dire : Il lui en coûtera cher de s'être joué de moi.

[4] C'est-à-dire : Il faudra qu'il soit congédié et qu'il lève le pied. Génin a mis, dans son édition : *à pié l'abbé*, sans nous apprendre ce que fait là *l'abbé*. Plusieurs éditions anciennes portent : *au Pont l'Abbé*, ce qui nous donnerait le lieu de la scène, car il y a une ville de Pont-l'Abbé en Bretagne et un village du même nom en Normandie.

[5] C'est-à-dire : la sainte Vierge.

[6] Soir; du latin *vesper*.

[7] Manuscrit de Bigot :

Ha, es-tu là, faulx gars, ordou x

[8] On qualifiait un bon valet, de *valet à tout faire*

Ne sçay quel vestu de royé[1],
Mon bon seigneur, tout desvoyé[2],
Qui tenoit ung fouet sans corde[3],
M'a dict... Mais je ne me recorde
Point bien, au vray, ce que peut estre.
Il m'a parlé de vous, mon maistre,
Et ne sçay quelle ajournerie.
Quant à moy, par saincte Marie!
Je n'y entends, ne gros, ne gresle[4].
Il m'a brouillé de pesle mesle,
De brebis, et de relevée[5];
Et m'a faict une grant levée,
De vous, mon maistre, de boucher[6]...

LE DRAPPIER.

Se je ne te fais emboucher[7]
Tout maintenant devant le juge,
Je prie à Dieu que le deluge
Courre sur moy, et la tempeste!

[1] C'est-à-dire : Un sergent à verge, vêtu d'habit rayé ou mi-parti de plusieurs couleurs.

[2] C'est-à-dire : Qui avait quitté le grand chemin, qui paraissait être égaré.

[3] C'est la verge ou bâton d'ébène que portaient les sergents dans l'exécution de leur charge.

[4] Locution proverbiale qui équivaut à celle-ci : Je n'y entends ni *a* ni *b*.

[5] C'est-à-dire : que le Berger était assigné à telle heure de relevée ou de l'après midi.

[6] C'est-à-dire : Il m'a fait une grande histoire, de vous, de boucher... Cet endroit est corrompu dans toutes les éditions, qui portent : *debovcler*, ou *de bouclier*, ou *de boucler*, comme s'il s'agissait d'une *grande levée de bo cliers*, ce qui serait de bien haut style pour un berger. Génin, en adoptant *de boucler*, s'est bien gardé d'expliquer cette leçon. Dans l'édition de 1762, il y a : *deboucher*, en un seul mot.

[7] Comparaître. Le manuscrit de Bigot porte : *embougler*. Génin a mis *emboucler*, d'après plusieurs anciennes éditions; mais, comme à son ordinaire, il n'explique rien.

Jamais tu n'assommeras beste,
Par ma foy, qu'il ne t'en souvienne!
Tu me rendras, quoy qu'il advienne,
Six aulnes.... dis-je, l'assommaige[1]
De mes bestes, et le dommaige
Que tu m'as faict depuis dix ans.

LE BERGIER.

Ne croyez pas les mesdisans,
Mon bon seigneur; car, par ceste ame[2]...

LE DRAPPIER.

Et, par la Dame que l'en reclame!
Tu rendras, avant samedy[3],
Mes six aulnes de drap... Je dy,
Ce que tu as prins sur mes bestes.

LE BERGIER.

Quel drap? Ah! mon seigneur, vous estes,
Ce croy, courroucé d'autre chose.
Par sainct Leu! mon maistre, je n'ose
Rien dire, quand je vous regarde.

LE DRAPPIER.

Laisse m'en paix, va t'en, et garde
Ta journée[4], se bon te semble!

LE BERGIER.

Mon seigneur, accordons ensemble :
Pour Dieu! que je ne plaide point[5]?

[1] Il y a : *le laynage*, dans le manuscrit de Bigot ;
[2] Manuscrit de Bigot :

N'ay fait chose pour avoir blasm .

[3] Édition de Beneaut :

Tu les rendras ains samedy.

[4] C'est-à-dire : Rends-toi à l'assignation.
Manuscrit de Bigot :

Pour Dieu! que nous ne plaidons point!

LE DRAPPIER.

Va, ta besongne est en bon poinct[1];
Va t'en! Je n'en accorderay,
Par Dieu, je n'en appointeray
Qu'ainsi que le juge fera.
Ha, quoy! chacun me trompera[2]
Mesouen[3], se je n'y pourvoie.

LE BERGIER.

A Dieu, sire, qui vous doint joye!
Il faut donc que je me defende.

Il frappe à la porte de Pathelin.

A-il ame là?

PATHELIN.

On me pende,
S'il ne revient, parmy la gorge[4]!

GUILLEMETTE.

Et non faict, que bon gré sainct George!
Ce seroit bien au pis venir.

LE BERGIER, *entrant.*

Dieu y soit! Dieu puist advenir!

PATHELIN.

Dieu te gard, compains! Que te fault?

LE BERGIER.

On me piquera en defaut,
Se je ne voys à ma journée,

[1] C'est-à-dire : Ton affaire est en bon train.
[2] Manuscrit de Bigot :
En dea! chacun me volera.
[3] Dorénavant.
[4] Pathelin croit que c'est le Drapier qui revient

Monseigneur, à de relevée [1].
Et, s'il vous plaist, vous y viendrez,
Mon doulx maistre; et me defendrez
Ma cause; car je n'y sçay rien.
Et je vous payeray très-bien,
Pourtant, se je suis mal vestu.

PATHELIN.

Or vien çà? Parles! Qui es-tu?
Ou demandeur? ou defendeur?

LE BERGIER.

J'ay affaire à ung entendeur
(Entendez-vous bien, mon doulx maistre?)
A qui j'ay longtemps mené paistre
Ses brebis, et les luy gardoye.
Par mon serment! je regardoye
Qu'il me payoit petitement [2]....
Diray-je tout?

PATHELIN.

Dea, seurement :
A son conseil doit-on tout dire.

LE BERGIER.

Il est vray et verité, sire,
Que je les luy ay assommées;
Tant que plusieurs se sont pasmées
Maintesfois, et sont cheutes mortes,
Tant feussent-elles saines et fortes.

[1] Édition de Beneaut :

Monseigneur siet de relevée.

[2] Manuscrit de Bigot :

Ses brebis, et les y gardoye
Trestout du mieulx que je pouvoye,
Qui me payast petitement.

Et puis, je luy fesoye entendre,
Afin qu'il ne m'en peust reprendre,
Qu'ilz mouroient de la clavelée [1].
« Ha ! faict-il; ne soit plus meslée
Avec les autres : gette-la!
— Voulentiers ! » fais-je. Mais cela
Se faisoit par une autre voye :
Car, par sainct Jean! je les mangeoye,
Qui sçavoye bien la maladie.
Que voulez-vous que je vous die?
J'ay cecy tant continué,
J'en ay assommé et tué
Tant, qu'il s'en est bien apperçeu [2].
Et quand il s'est trouvé deçeu,
M'aist dieu ! il m'a fait espier :
Car on les ouyt bien crier [3],
(Entendez-vous ?) quand on le sçait [4].
Or, j'ay esté prins sur le faict:
Je ne le puis jamais nier.
Si vous voudroye bien prier
(Pour du mien, j'ay assez finance)
Que nous deux luy baillons l'avance [5].

[1] Manuscrit de Bigot :

Que c'estoit de la clavelée.

[2] Manuscrit de Bigot :

J'en ay tant batu et tué,
Qu'il s'en est très-bien apperceu.

[3] Manuscrit de Bigot :

Midieux ! il me fist espier.
Car on les oit trop hault crier.

[4] Il y a : *fait*, dans l'édition de Génin, comme dans plusieurs éditions gothiques.

[5] Locution proverbiale; *bailler l'avance*, suivant Génin, c'est enhardir quelqu'un à s'avancer, le pousser pour le faire tomber dans le piége. Suivant nous, *bailler l'avance*, c'est offrir un arrangement, proposer une transaction.

Je sçay bien qu'il a bonne cause;
Mais vous trouverez bien tel clause,
Se voulez[1], qu'il l'aura mauvaise.

PATHELIN.

Par ta foy, seras-tu bien aise?
Que donras-tu, si je renverse
Le droit de ta partie adverse,
Et si je t'en envoye absoulz?

LE BERGIER.

Je ne vous payeray point en soulz,
Mais en bel or à la couronne[2].

PATHELIN.

Donc auras-tu ta cause bonne.
Et, fust-elle la moytié pire,
Tant mieulx vault, et plustost l'empire,
Quand je veulx mon sens aplicquer.
Que tu m'orras bien descliquer[3],
Quand il aura fait sa demande!
Or, vien çà : et je te demande,
Par le sainct Sang bien precieux[4]!
Tu es assez malitieux
Pour entendre bien la cautelle[5].
Comment est-ce que l'en t'appelle?

LE BERGIER.

Par sainct Maur! Thibault l'Aignelet.

[1] Le manuscrit de Bigot porte : *S'il vous plaist.*

[2] Les premiers écus d'or *à la couronne* furent frappés sous Philippe le Bel, comme le dit Génin en citant à propos Ducange; mais cette vieille monnaie avait encore cours sous Louis XI.

[3] Faire grand bruit de paroles, comme celui des cliquettes d'un moulin.

[4] C'est-à-dire : Par le saint et précieux sang de Jésus-Christ!

[5] Ruse, finesse; du latin *cautela*.

PATHELIN.

L'Aignelet, maint aigneau de laict
Tu as cabassé à ton maistre?

LE BERGIER.

Par mon serment! il peut bien estre
Que j'en ay mangé plus de trente
En trois ans.

PATHELIN.

Ce sont dix de rente,
Pour tes dez et pour ta chandelle [1].
Je croy que luy bailleray belle!...
Penses-tu qu'il puisse trouver
Sur piez, par qui ces faicts prouver?
C'est le chief de la playderie [2].

LE BERGIER.

Prouver, sire! Saincte Marie!
Par tous les saincts de paradis!
Pour ung, il en trouvera dix,
Qui contre moy deposeront.

PATHELIN.

C'est ung cas qui bien fort desrompt
Ton faict [3]... Vecy que je pensoye :
Je faindray que point je ne soye
Des tiens, ne que je te visse oncques?

LE BERGIER.

Ne ferez, dieux!

[1] Locution proverbiale, signifiant : pour tes profits. Plus tard, dans les réunions bourgeoises, qui avaient lieu le soir, chacun payait une légère redevance pour les cartes et pour la chandelle.

[2] Manuscrit de Bigot :

C'est la clef de la plaiderie.

[3] C'est-à-dire : Voilà une circonstance qui peut nuire beau coup à ta cause.

PATHELIN.

Non, rien quelconques.
Mais vecy qui te conviendra [1] :
Se tu parles, on te prendra,
Coup à coup, aux positions [2];
Et, en telz cas, confessions
Sont si très-prejudiciables,
Et nuysent tant, que ce sont dyables!
Et, pour ce, vecy qu'il faudra [3] :
Jà tost, quand on t'appellera
Pour comparoir en jugement,
Tu ne respondras nullement,
Fors *Bée*, pour riens [4] que l'on te die.
Et, s'il advient qu'on te mauldie,
En disant : « Hé, cornart puant;
Dieu vous mette en mal an, truant!
Vous mocquez-vous de la justice? »
Dy : *Bée*. « Ha! feray-je; il est nice [5];
Il cuide parler à ses bestes. »
Mais, s'ilz devoient rompre leurs testes,
Que autre mot n'ysse de ta bouche :
Garde-t'en bien!

LE BERGIER.

Le faict me touche.
Je m'en garderay vrayement,

[1] Manuscrit de Bigot :

Mais vecy qu'il esconviendra.

[2] C'est-à-dire : En te posant des questions embarrassantes.
[3] Edition de Leroy :

Et pour ce, vecy que fera.

[4] *Riens*, dans la vieille langue, était synonyme de *quelque chose*.
[5] Nigaud, niais, simple.

Et le feray bien proprement,
Je vous promets et afferme[1].

PATHELIN.

Or t'en garde; tiens-toy bien ferme.
A moy-mesme, pour quelque chose
Que je te die, ne propose,
Si ne respondz point autrement.

LE BERGIER.

Moy! Nenny, par mon sacrement!
Dictes hardiment que j'affolle[2],
Se je dy huy autre parolle,
A vous, ne à autre personne,
Pour quelque mot que l'on me sonne,
Fors *Bêê*, que vous m'avez apprins.

PATHELIN.

Par sainct Jean! ainsi sera prins
Ton adversaire par la moe[3].
Mais, aussi, fais que je me loe,
Quand ce sera faict, de ta paye?

LE BERGIER.

Monseigneur, se je ne vous paye
A vostre mot[4], ne me croyez
Jamais. Mais, je vous pry', voyez[5]
Diligemment à ma besongne.

[1] Manuscrit de Bigot :

Je le vous promets et affie.
— Ores t'y garde bien, non mye.

[2] Que je perds la raison, que je suis fou.
[3] Pour : *moue*, grimace. C'est la mine que le Berger fera.
[4] Selon ce que vous demanderez; au prix que vous fixerez vous-même.
[5] Manuscrit de Bigot :

Jamais!... Je vous pry, pourvoyez ..

PATHELIN.

Par Nostre Dame de Boulogne!
Je tiens que le juge est assis;
Car il se siet tousjours à six [1]
Heures, ou illec environ.
Or vien après moy : nous n'iron
Pas tous les deux par une voye [2].

LE BERGIER.

C'est bien dit : afin qu'on ne voye
Que vous soyez mon advocat?

PATHELIN.

Nostre Dame! moquin, moquat [3],
Se tu ne payes largement!...

LE BERGIER.

Dieux! à vostre mot vrayement,
Monseigneur, n'en faictes nul doubte [4].

PATHELIN, seul.

Hé dea, s'il ne pleut, il desgoute [5].

[1] Manuscrit de Bigot :

Car il se sied, de cinq à six
Heures, illec ou environ.

[2] Édition de Génin :

Nous deux ensemble pas en voye.

[3] Locution proverbiale, signifiant : Prends garde à toi, gare à toi! Génin cite une vieille chanson, dite du *Loup conjuré*, dans laquelle ce loup est sommé, *moquin moquat*, de sortir du bois. « Suivant les localités, on disait en variante : *Compère Brocard*, ou *moquin, moquat.* »

[4] Manuscrit de Bigot :

Monseigneur, et n'en doublez goutte.

[5] Locution proverbiale, signifiant : Si ce ne sont pas de gros honoraires, du moins sera-ce un petit profit.

Au moins, auray-je une espinoche[1] :
J'auray de luy, s'il chet en coche[2],
Ung escu ou deux, pour ma paine.

Devant le juge.

Sire, Dieu vous doint bonne estraine,
Et ce que vostre cueur desire[3] !

LE JUGE.

Vous soyez le bien venu, sire !
Or vous couvrez. Çà, prenez place.

PATHELIN.

Dea, je suis bien, sauf vostre grace :
Je suis icy plus à delivre[4].

LE JUGE.

S'il y a riens, qu'on se delivre
Tantost, affin que je me lieve[5] ?

LE DRAPPIER.

Mon advocat vient, qui achieve
Ung peu de chose qu'il faisoit,
Monseigneur; et, s'il vous plaisoit,
Vous feriez bien de l'attendre.

LE JUGE.

Hé dea ! j'ay ailleurs à entendre.

[1] C'est-à-dire : Cette affaire me rapportera au moins quelque chose. L'épinoche est un petit poisson qui doit son nom aux épines qu'il a sur le dos. *Pêcher aux épinoches*, *épinocher*, c'est perdre son temps à des riens.

[2] Locution proverbiale, signifiant : Si l'affaire tourne bien, s'il arrive à son but, comme un voyageur qui se rencontre justement à l'heure du départ d'un coche.

[3] Dans le manuscrit de Bigot, ces deux vers sont attribués au Drapier.

[4] Plus à l'aise, plus libre de mes mouvements.

[5] C'est-à-dire : S'il y a quelque procès pendant, qu'on se hâte de plaider l'affaire, afin que je lève la séance.

Se vostre partie est presente,
Delivrez-vous [1], sans plus d'attente.
Et n'estes-vous pas demandeur?

LE DRAPPIER.

Si suis.

LE JUGE.

Où est le defendeur?
Est-il cy present en personne?

LE DRAPPIER.

Ouy : veez-le là qui ne sonne
Mot; mais Dieu scet qu'il en pense.

LE JUGE.

Puisque vous estes en presence
Vous deux, faites vostre demande?

LE DRAPPIER.

Vecy doncques que luy demande,
Monseigneur. Il est verité
Que, pour Dieu et en charité,
Je l'ay nourry en son enfance;
Et, quand je vy qu'il eut puissance
D'aller aux champs, pour abregier,
Je le fis estre mon bergier,
Et le mis à garder mes bestes:
Mais, aussi vray comme vous estes
Là assis, monseigneur le juge,
Il en a faict ung tel deluge [2]
De brebis et de mes moutons,
Que sans faulte...

[1] C'est-à-dire : Dites votre fait, posez vos conclusions.
[2] Ravage, abatis, destruction.

LE JUGE.

Or, escoutons :

Au Drapier.

Estoit-il point vostre aloué [1] ?

PATHELIN.

Voire; car, s'il s'estoit joué
A le tenir, sans alouer...

LE DRAPPIER, reconnaissant Pathelin, qui se couvre le visage avec la main.

Je puisse Dieu desavouer,
Se n'estes-vous sans nulle faulte [2] !

LE JUGE.

Comment vous tenez la main haute?
A'vous [3] mal aux dents, maistre Pierre?

PATHELIN.

Ouy; elles me font telle guerre,
Qu'oncques-mais ne senty tel raige :
Je n'ose lever le visaige.
Pour Dieu, faites-les proceder [4]?

[1] Mercenaire, domestique à louage.
[2] Édition de Génin :

Se ce n'estes-vous, vous sans faulte.

Manuscrit de Bigot :

Se ce n'est-il. C'est-il sans faulte?

[3] Pour : *avez-vous*. A la fin du seizième siècle, Théodore de Bèze autorisait encore cette façon de parler : « Il est d'usage, dit-il, d'employer l'apostrophe dans certaines locutions : *a' vous*, *sa' vous*, pour : *avez-vous*, *savez-vous*. »
[4] Édition de Leroy :

Pour Dieu, faites-le proceder.

LE JUGE.

Avant, achevez de plaider.
Suz, concluez appertement?

LE DRAPPIER, à part.

C'est-il, sans autre, vrayement!

A Pathelin.

Par la croix où Dieu s'estendy!
C'est à vous à qui je vendy
Six aulnes de drap, maistre Pierre?

LE JUGE.

Qu'est-ce qu'il dit de drap?

PATHELIN.

Il erre.
Il cuide à son propos venir;
Et il n'y scet plus advenir,
Pour ce qu'il ne l'a pas apprins.

LE DRAPPIER.

Pendu soye, se autre l'a prins,
Mon drap, par la sanglante gorge!

PATHELIN.

Comme le meschant homme forge
De loing, pour fournir son libelle!
Il veut dire (il est bien rebelle?)
Que son bergier avoit vendu
La laine (Je l'ay entendu),
Dont fut faict le drap de ma robbe,
Comme il dict qu'il le desrobe,
Et qu'il luy a emblé la laine [1]
De ses brebis.

[1] Manuscrit de Bigot :

Et que luy a cueilly la laine.

LE DRAPPIER.

Male semaine
M'envoye Dieu, se vous ne l'avez !

LE JUGE.

Paix ! par le dyable ! vous bavez !
Et ne sçavez-vous revenir
A vostre propos, sans tenir
La Court de telle baverie ?

PATHELIN.

Je sens mal, et faut que je rie.
Il est desja si empressé,
Qu'il ne scet où il l'a laissé :
Il faut que nous luy reboutons [1].

LE JUGE.

Suz, revenons à ces moutons [2] :
Qu'en fut-il ?

LE DRAPPIER.

Il en print six aulnes
De neuf francs.

LE JUGE.

Sommes-nous bejaunes,
Ou cornarts [3] ? Où cuidez-vous estre ?

[1] C'est-à-dire : Que nous le remettions dans sa voie.

[2] Toutes les éditions modernes, en s'autorisant de la leçon adoptée par Pasquier, écrivent : *à nos moutons*. C'est avec cette variante que le vers de Pathelin est devenu proverbial.

[3] Dans plusieurs anciennes éditions, il y a : *conardz* ou *conars*. Ce mot-là était synonyme de *sot* en Normandie, où les clercs de la Bazoche de Rouen s'étaient organisés en confrérie joyeuse, sous le nom d'*Abbaye des Conards* ; tous les ans, ils faisaient élection d'un *abbé*, à l'époque des jours gras, et ils donnaient des représentations dramatiques, après avoir parcouru la ville en masque. Cette confrérie des Conards exista jusqu'à la fin du seizième siècle, comme celle de la Mère Sotte, qui nommait encore un Prince des Sots, à Paris, sous le règne de Louis XIII.

PATHELIN.

Par le sang bieu! il vous fait paistre[1]!
Qu'est-il bon homme par sa mine!
Mais, je le loz, qu'on examine[2]
Un bien peu sa partie adverse?

LE JUGE.

Vous dictes bien : il le converse[3]!
Il ne peut qu'il ne le cognoisse.
Vien çà? Dy?

LE DRAPPIER.

Bée!

LE JUGE.

Vecy angoisse[4]!
Quel *Bée* est-ce cy? Suis-je chievre?
Parle à moy?

LE BERGIER.

Bée!

LE JUGE.

Sanglante fievre
Te doint Dieu! Et te moques-tu?

PATHELIN.

Croyez qu'il est fol, ou testu,
Ou qu'il cuide estre entre ses bestes?

[1] C'est-à-dire : Il vous traite comme une bête, il se moque de vous.

[2] Edition de Galyot du Pré :

Mais, je le veux, qu'on examine...

Génin a corrigé ainsi ce vers :

Mais je loe qu'on examine...

[3] Il le fréquente; du latin *conversari*.

[4] C'est-à-dire : Voici du tracas, de l'ennui. On dirait aujourd'hui proverbialement : Voilà le hic! On dit encore, parmi le peuple, dans le même sens : Voilà la grêle ou la grève!

LE DRAPPIER, à Pathelin.

Or regnie-je bieu, se vous n'estes
Celuy, sans autre, qui avez
Eu mon drap?... Ha! vous ne sçavez,
Monseigneur, par quelle malice...

LE JUGE.

Et taisez-vous! Estes-vous nice?
Laissez en paix cest accessoire [1],
Et venons au principal.

LE. DRAPPIER.

Voire,
Monseigneur; mais le cas me touche:
Toutesfois, par ma foy, ma bouche
Meshuy un seul mot n'en dira.
Une autre fois, il en yra
Ainsi qu'il en pourra aller:
Il le me convient avaller
Sans mascher [2]... Or çà, je disoye,
A mon propos, comment j'avoye
Baillé six aulnes... Doy-je dire
Mes brebis... Je vous en pry, sire,
Pardonnez-moy?... Ce gentil maistre,
Mon bergier, quant il devoit estre
Aux champs... Il me dit que j'auroye
Six escus d'or, quant je viendroye...
Dy-je, depuis trois ans en çà,

[1] Manuscrit de Bigot :

Vous estes trop grand breloire!
Laissez-moy tout cest accessoire;
Et revenez au principal?
— Voire-mais il me fait trop mal,
Monseigneur, car cecy me touche.

[2] C'est-à-dire : comme une pilule.

Mon bergier me convenança [1]
Que loyaument me garderoit
Mes brebis, et ne m'y feroit
Ne dommaige ne villenie....
Et puis, maintenant il me nie
Et drap et argent plainement!
Ah! maistre Pierre, vrayement,
Ce ribaut-cy m'embloit [2] les laines
De mes bestes ; et, toutes saines,
Les fesoit mourir et perir,
Par les assommer et ferir
De gros baston sur la cervelle...
Quant mon drap fut soubz son aisselle,
Il se mist en chemin grant erre [3],
Et me dist que j'allasse querre
Six escus d'or en sa maison...

LE JUGE.

Il n'y a rime ne raison
En tout quant que vous rafardez [4].
Qu'est cecy? Vous entrelardez
Puis d'un, puis d'autre. Somme toute,
Par le sang bieu! je n'y voy goute!
Il brouille de drap, et babille
Puis de brebis, au coup la quille [5]!
Chose [6] qu'il dit ne s'entretient [7].

[1] Edition de Génin :

Mon bergier m'enconvenança.

Enconvenancer, faire une convention avec quelqu'un.
[2] Me dérobait.
[3] A grands pas, à grande hâte.
[4] Ou *refardez*, comme on lit dans l'édition de 1490; *refarder* est le verbe itératif de *farder*.
[5] Expression proverbiale empruntée au jeu de quilles et signifiant : coup sur coup, sans transition.
[6] Le manuscrit de Bigot met *riens*, au lieu de *chose*.
[7] C'est-à-dire : Tout ce qu'il dit est décousu, ne se lie pas.

PATHELIN.

Or, je m'en fais fort, qu'il retient
Au povre bergier son salaire?

LE DRAPPIER.

Par Dieu! vous en peussiez bien taire!
Mon drap, aussi vray que la messe [1]...
Je sçay mieux où le bas m'en blesse,
Que vous ne un autre ne sçavez...
Par la teste bieu! vous l'avez!

LE JUGE.

Qu'est-ce qu'il a?

LE DRAPPIER.

Rien, monseigneur.
Certainement [2], c'est le greigneur [3]
Trompeur... Holà! je m'en tairay,
Si je puis, et n'en parleray
Meshuy, pour chose qu'il advienne.

LE JUGE.

Et nou! Mais qu'il vous en souvienne!
Or, concluez appertement?

PATHELIN.

Ce bergier ne peut nullement [4]
Respondre aux fais que l'on propose,
S'il n'a du conseil; et il n'ose
Ou il ne scet en demander.
S'il vous plaisoit moy commander
Que je fusse à luy, je y seroye?

[1] Manuscrit de Bigot :

Du drap est vray comme la messe.

[2] Edition de Génin :

Par mon serment!...

[3] Le plus grand; du latin *grandior*.
[4] Les éditions gothiques portent : *aultrement*.

LE JUGE.

Avecques luy? Je cuideroye
Que ce fust trestoute froidure :
C'est peu d'acquest [1].

PATHELIN.

Mais je vous jure
Qu'aussi n'en veuil rien avoir :
Pour Dieu soit! Or, je voys sçavoir
Au pauvret, qu'il voudra me dire,
Et s'il me sçaura point instruire
Pour respondre aux fais de partie.
Il auroit dure departie
De ce, qui ne le secourroit [2]!
Vien çà, mon amy? Qui pourroit
Trouver... Entens?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Quel *Bée*, dea!
Par le sainct Sang que Dieu crea [3]!
Es-tu fol? Dy-moy ton affaire?

LE BERGIER.

Bée!

[1] C'est-à-dire : Je crois que ce serait une pénible corvée pour vous, et de peu de profit. Génin a vu dans *peu d'acquest* un sobriquet donné au berger!

[2] Cette phrase est peu intelligible; nous sommes forcés de la paraphraser pour lui donner un sens; elle peut donc s'interpréter ainsi : Ce pauvre diable serait condamné aux dépens, si quelque âme charitable ne lui venait en aide.

[3] Il faut lire : *rea*, suivant Génin. Les éditeurs du seizième siècle ont changé *rea* en *crea*, parce que le sens leur a paru obscur. Il y a : *desrea*, dans le manuscrit de Bigot. Le *Saint Sang*, qu'on invoquait souvent au moyen âge, c'est le *Saint Graal*, qui a été chanté par les trouvères dans plusieurs grands romans épiques du treizième siècle.

PATHELIN.

Quel *Bée!* Oys-tu tes brebis braire?
C'est pour ton prouffit : entens-y.

LE BERGIER.

Bée !

PATHELIN.

Et dy : Ouy ou Nenny,
C'est bien faict. Dy tousjours? Feras?

LE BERGIER.

Bée !

PATHELIN.

Plus haut ! Ou tu t'en trouveras
En grans depens, ou je m'en doubte ?

LE BERGIER.

Bée !

PATHELIN.

Or est plus fol cil qui boute
Tel fol naturel en procès !
Ha ! sire, renvoyez-l'en à ses
Brebis? Il est fol de nature [1].

LE DRAPPIER.

Est-il fol? Sainct Sauveur d'Esture [2] !
Il est plus saige que vous n'estes.

PATHELIN.

Envoyez-le garder ses bestes,

[1] Idiot de naissance.

[2] La province d'*Esture* ou d'Asturie fut le berceau de l'Espagne chrétienne. Au moyen âge, on jurait par les saints d'*Esture*. Cette invocation à *saint Sauveur d'Esture* s'adresse peut-être à l'ordre militaire de Saint-Sauveur ou San Salvadore, qui avait été créé au douzième siècle pour protéger l'Asturie contre les Maures de Grenade.

Sans jour que jamais ne retourne[1]?
Que maudit soit-il qui adjourne[2]
Tels folz, que ne fault adjourner[3]!

LE DRAPPIER.

Et l'en fera-l'en retourner,
Avant que je puisse estre ouy?

PATHELIN.

M'aist Dieu! Puis qu'il est fol, ouy.
Pourquoy ne fera?

LE DRAPPIER.

Hé dea, sire,
Au moins, laissez-moy avant dire
Et faire mes conclusions?
Ce ne sont pas abusions
Que je vous dy, ne mocqueries[4]!

LE JUGE.

Ce sont toutes tribouilleries[5],
Que de plaider à folz ne à folles!
Escoutez : à moins de parolles[6],
La Court n'en sera plus tenue.

[1] C'est-à-dire : Sans qu'on puisse le faire reparaitre à l'audience pour aucune cause.

[2] Manuscrit de Bigot :

Que mauldict soit-il qui l'adjourne!

[3] Edition de Génin :

Telz folz ne ne fait adjourner.

[4] Manuscrit de Bigot :

Que je dy, ne boqueleries.

[5] Confusions, perturbations, casse-tête. On trouve encore le verbe *tribouiller* dans Molière.

[6] Manuscrit de Bigot :

Escoutez au moins des paroles.

LE DRAPPIER.

S'en iront-ilz, sans retenue
De plus revenir[1] !

LE JUGE.

Et quoy doncques?

PATHELIN.

Au Juge.

Revenir? Vous ne veistes oncques
Plus fol, ne en faict, ne en response :

Montrant le Drappier.

Et cil ne vault pas mieulx une once[2].
Tous deux sont folz et sans cervelle[3] :
Par saincte Marie la belle!
Eux deux n'en ont pas un quarat.

LE DRAPPIER.

Vous l'emportastes, par barat[4],
Mon drap, sans payer, maistre Pierre?
Par la chair bieu, ne par sainct Pierre!
Ce ne fut pas faict de preud'homme.

PATHELIN.

Or, je regny sainct Pierre de Romme,
S'il n'est fin fol, ou il affolle!

[1] C'est-à-dire : Les parties seront-elles renvoyées, sans que le juge retienne la cause pour les faire revenir devant lui?

[2] Les quatre vers suivants sont remplacés par deux vers seulement dans le manuscrit de Bigot :

L'aultre n'en vault pas mieulx une once,
Eux deux ne valent ung carat.

[3] Les trois vers précédents sont évidemment altérés dans la plupart des éditions gothiques :

Plus fol n'en faictes neant response.
Et s'il ne vault pas mieulx une once
L'aultre : tous deux sont folz sans cervelle.

[4] Tromperie, dol; du bas latin *baratum*.

LE DRAPPIER, à Pathelin.

Je vous cognois à la parolle,
Et à la robbe, et au visaige.
Je ne suis pas fol; je suis saige,
Pour congnoistre qui bien me faict.

Au Juge.

Je vous compteray tout le faict,
Monseigneur, par ma conscience?

PATHELIN, au Juge.

Hé, sire, imposez-luy silence[1]!

Au Drappier.

N'avous honte de tant debatre
A ce bergier, pour trois ou quatre
Vieilz brebiailles ou moutons,
Qui ne valent pas deux boutons?
Il en faict plus grand kirielle....!

LE DRAPPIER.

Quelz moutons? C'est une vielle[2]:
C'est à vous-mesme que je parle,
A vous! Et me le rendrez, par le
Dieu, qui voult[3] à Noel estre né!

LE JUGE.

Veez-vous? Suis-je bien assené[4]?
Il ne cessera huy de braire.

LE DRAPPIER.

Je luy demande.....

[1] La plupart des éditions portent : *Imposez-leur silence!* Génin adopte cette leçon et la défend.
[2] C'est-à-dire : Ce bavard répète toujours la même chose, comme une vielle fait entendre une note continue.
[3] Pour : *voulut.*
[4] Ai-je l'esprit bien sain?

PATHELIN, au Juge.

Faictes-le taire?

Au Drappier.

Et, par Dieu, c'est trop flageollé[1].
Prenons qu'il en ait affollé
Six ou sept, ou une douzaine,
Et mengez en sanglante estraine :
Vous en estes bien meshaigné[2]!
Vous avez plus que tant gaigné,
Au temps qu'il les vous a gardez?

LE DRAPPIER.

Regardez, sire; regardez!
Je luy parle de drapperie,
Et il respond de bergerie!
Six aulnes de drap, où sont-elles,
Que vous mistes soubz vos aisselles?
Pensez-vous point de me les rendre?

PATHELIN.

Ha! sire, le ferez-vous pendre
Pour six ou sept bestes à laine?
Au moins, reprenez vostre halaine :
Ne soyez pas si rigoureux
Au povre bergier douloureux,
Qui est aussi nud comme un ver!

LE DRAPPIER.

C'est très-bien retourné le ver[3]!

[1] Babillé, bavardé, pipé.
[2] Malade, chagrin, offensé.
[3] Expression proverbiale signifiant : C'est répondre blanc à qui parle noir. Le *ver* ou *vair*, c'est le menu-vair dont les habits des deux sexes étaient garnis. Retourner le ver, c'est endosser un vêtement fourré, surtout une aumusse, du côté de la fourrure, à cause du froid. Génin dit que retourner sur-le-champ un vers qui va mal, c'est la marque d'un esprit subtil et fécond en ressources!

Le Dyable me fist bien vendeur
De drap à ung tel entendeur!

Au Juge.

Dea, monseigneur, je luy demande.....

LE JUGE, au Drapier.

Je l'absoulz de vostre demande,
Et vous deffens le proceder.
C'est un bel honneur de plaider

Au Berger.

A ung fol!... Va-t'en à tes bestes?

LE BERGIER.

Bée!

LE JUGE, au Drapier.

Vous monstrez bien quel vous estes,
Sire, par le sang Nostre Dame!

LE DRAPPIER.

Hé dea, monseigneur, bon gré m'ame[1],
Je luy vueil.....

PATHELIN.

S'en pourroit-il taire?

LE DRAPPIER, à Pathelin.

Et c'est à vous que j'ay affaire :
Vous m'avez trompé faulcement,
Et emporté furtivement
Mon drap, par vostre beau langaige?

PATHELIN, au Juge.

Ho! j'en appelle à mon couraige :
Et vous l'oyez bien, monseigneur?

[1] *Bon gré m'ame!* nous paraît vouloir dire : Grâce, par mon âme! Dans plusieurs éditions gothiques, il y a : *maulgré m'ame.*

LE DRAPPIER.

M'aist Dieu! vous estes le greigneur
Au Juge.
Trompeur!... Monseigneur, quoy qu'on die [1]...

LE JUGE.

C'est une droicte conardie [2]
Que de vous deux : ce n'est que noise.
Il se lève.
M'aist Dieu, je loe que je m'en voise [3].
Au Bergier.
Va-t'en, mon amy; ne retourne
Jamais, pour sergent qui t'adjourne.
La Court t'absout : entens-tu bien?

PATHELIN, au Bergier.

Dy grand mercy?

LE BERGIER.

Bée!

LE JUGE, au Bergier.

Dy-je bien?
Va-t'en, ne te chault; autant vaille.

LE DRAPPIER.

Mais est-ce raison qu'il s'en aille
Ainsi?

[1] Manuscrit de Bigot :

Trompeur... Oh! monseigneur, que je die!

[2] Dans l'édition de Beneaut, il y a : *comedie;* dans l'édition de Trepperel : *resverie.* Génin tient pour *cornardie* : chacun son goût.

[3] Manuscrit de Bigot :

M'aist Dieu! il faut que je m'en voise!

Edition de 1490 et autres :

M'aist Dieu! je loz que il s'en voise.

LE JUGE.

Ouy. J'ay affaire ailleurs.
Vous estes par trop grands railleurs[1] :
Vous ne m'y ferez plus tenir :
Je m'en voys. Voulez-vous venir
Souper avec moy, maistre Pierre ?

PATHELIN.

Je ne puis.

Le Juge s'en va.

LE DRAPPIER, à Pathelin.

Ha ! qu'es-tu fort lierre[2] !
Dictes : seray-je point payé ?

PATHELIN.

De quoy ? Estes-vous desvoyé ?
Mais qui cuidez-vous que je soye ?
Par le sang de moy ! je pensoye
Pour qui c'est que vous me prenez ?

LE DRAPPIER.

Hé, dea !

PATHELIN.

Beau sire, or vous tenez.
Je vous diray, sans plus attendre,
Pour qui vous me cuidez prendre[3] :
Est-ce point pour escervellé ?

[1] Manuscrit de Bigot :

Vous n'estes icy que railleurs.

[2] Ou *lerre*, larron. Manuscrit de Bigot :

Qu'estes-vous fort lricherre !

[3] Edition de 1490 et autres :

Pour qui vous me cuidez prendre.

Manuscrit de Bigot :

Pour qui c'est que me cudiez prendre ?
Est-ce point ung escervelé ?

Voy : nenny, il n'est point pellé,
Comme je suis, dessus la teste[1].

LE DRAPPIER.

Me voulez-vous tenir pour beste ?
C'estes-vous en propre personne,
Vous de vous[2] : vostre voix le sonne,
Et ne le croy point aultrement[3].

PATHELIN.

Moy de moy[4] ? Non suis, vrayement.
Ostez-en vostre opinion.
Seroit-ce point Jehan de Noyon[5] ?
Il me ressemble de corsaige.

LE DRAPPIER.

Hé dea ! il n'a pas le visaige
Ainsy potatif[6], ne si fade[7].
Ne vous laissay-je pas malade
Orains[8] dedans vostre maison ?

PATHELIN.

Ha ! que vecy bonne raison !

[1] Ces deux vers sont très-obscurs. Pathelin semble se parler à lui-même, en faisant allusion à l'épaisse chevelure du Drapier; quant à lui, il reconnaît que son chef est pelé, ce qui est l'indice de l'expérience et de la sagesse.

[2] Dans le manuscrit de Bigot, dans les éditions du seizième siècle et dans l'édition de 1762, il y a : *vous-mesme.*

[3] Edition de Beneaut et autres :

Et ne le croyez nullement.

[4] *Voire, moy !* dans le manuscrit de Bigot.

[5] Génin a conjecturé, avec force érudition et très-peu de logique, que ce Jean de Noyon était le fou du roi Jean !

[6] Ou *portatif*, comme on lit dans plusieurs éditions. Ce mot veut dire *hautain, effronté.* Génin le traduit par : *face d'ivrogne.*

[7] Triste, défait.

[8] Naguère, il y a peu de temps.

Malade? Et quelle maladie?
Confessez vostre conardie :
Maintenant elle est bien clere.

LE DRAPPIER.

C'estes vous! je regnie sainct Pierre!
Vous, sans aultre, je le sçay bien
Pour tout vray!

PATHELIN.

Or n'en croyez rien;
Car, certes, ce ne suis-je mye.
De vous, onc aulne ne demye
Ne prins : je n'ay pas le loz tel[1].

LE DRAPPIER.

Ha! je voys veoir en vostre hostel,
Par le sang bieu, se vous y estes[2].
Nous n'en debatrons plus nos testes
Icy, se je vous treuve là.

PATHELIN.

Par Nostre Dame, c'est cela :
Par ce poinct, le sçaurez-vous bien.
Le Drapier sort.
Dy, Aignelet?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Vien çà, vien?
Ta besogne est-elle bien faicte?

LE BERGIER.

Bée!

[1] C'est-à-dire : Je ne passe pas pour un voleur.
[2] Ce proverbe était ou est devenu populaire. Regnard a dit, dans le *Distrait :*

Rentrez et là dedans allez voir si j'y suis!

PATHELIN.

Ta partie est retraicte[1] :
Ne dy plus *Bée;* il n'y a force[2].
Luy ay-je baillé belle estorse[3]?
T'ay-je point conseillé à poinct?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Hé dea! On ne te orra point!
Parle hardiment : ne te chaille?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Il est jà temps que je m'en aille.
Paye-moy?

LE BERGIER.

Bée

PATHELIN.

A dire voir[4],
Tu as très-bien faict ton devoir,
Et aussy bonne contenance[5].
Ce qui luy a baillé l'advance[6],
C'est que tu t'es tenu de rire.

LE BERGIER.

Bée!

[1] C'est-à-dire : Le demandeur est mis hors de cause.
[2] Il n'y a plus nécessité.
[3] Pour : *entorse.*
[4] Vrai.
[5] Edition de Beneaut :

Et aussy bien la contenance.

[6] C'est-à-dire : Ce qui l'a déferré, démonté. On appelait *advance* le premier coup de lance, d'épée ou de hache d'armes, qu'un champion recevait de son adversaire dans un combat singulier.

PATHELIN.

Quel *Bée?* Il ne le fault plus dire.
Paye-moy bien et doulcement?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Quel *Bée?* Parle sagement,
Et me payo? Si m'en iray.

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Scez-tu quoy je te diray?
Je te prie, sans plus m'abayer [1],
Que tu penses de moy payer?
Je ne vueil plus de baverie [2].
Paye-moy?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Est-ce mocquerie?
Est-ce à tant que tu en feras?
Par mon serment! tu me payeras,
Entends-tu? se tu ne t'envolles!
Çà, argent?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Tu te rigolles [3]!

[1] *Abayer*, pour : *bêler*, dire *bée*.
[2] Il faut lire *bayerie*, comme dans l'édition de Génin. D'anciennes éditions portent *braire*.
[3] Tu te moques, tu plaisantes, tu m'amuses.

A lui-même.

Comment! N'en auray-je autre chose?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Tu fais le rimeur en prose!
Et à qui vends-tu tes coquilles?
Scez-tu qu'il est? Ne me babilles
Meshuy de ton *Bée*, et me paye?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

N'en auray-je autre monnoye?
A qui cuides-tu te jouer?
Et je me devoye tant louer
De toy! Or fay que je m'en loë?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

Me fais-tu manger de l'oë[1]?
Maugré bieu! Ay-je tant vescu,
Qu'un bergier, un mouton vestu,
Un villain paillart, me rigolle?

LE BERGIER.

Bée!

PATHELIN.

N'en auray-je autre parolle?
Se tu le fais pour toy esbatre,
Dy-le : ne m'en fais plus debatre.
Vien-t'en souper à ma maison?

[1] Pathelin se souvient de sa propre tromperie à l'égard du Drapier.

LE BERGIER.

Bée !

PATHELIN.

Par sainct Jean ! tu as bien raison :
Les oysons menent les ocs paistre.

A lui-même.

Or cuidois-je estre sur tous maistre
Des trompeurs d'icy et d'ailleurs,
Des forts coureux[1], et des bailleurs
De parolles en payement,
A rendre au jour du Jugement :
Et un bergier des champs me passe !

Au Bergier.

Par sainct Jacques ! se je trouvasse
Un bon sergent, te feisse prendre ?

LE BERGIER.

Bée !

PATHELIN.

Heu, *Bée !* L'en me puisse pendre,
Se je ne voys faire venir
Un bon sergent ! Mesavenir
Luy puisse-il, s'il ne t'emprisonne !

LE BERGIER, s'enfuyant.

S'il me treuve, je luy pardonne !

[1] *Courratiers*, courtiers, maquignons, qui étaient alors et qui sont peut-être encore des dupeurs. Les éditions du seizième siècle ont remplacé *forts coureux*, par *corbineurs*, aigre-fins rapaces.

CY FINE PATHELIN.

LE
NOUVEAU PATHELIN

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Les historiens du théâtre ont à peine daigné citer le *Nouveau Pathelin*, comme s'ils avaient confondu cette farce avec celle de *Maître Pierre Pathelin*. Quelques-uns même, entre les plus savants et les plus exacts, n'en parlent seulement pas. Ainsi, n'en est-il pas question dans le *Dictionnaire portatif historique et littéraire des théâtres;* par de Leris (2e édition, 1763, in-8), qui dit positivement que la grande farce de *Maître Pierre Pathelin* a été représentée à Paris *sur l'échaffaud*, en 1470, et que François Villon en est l'auteur.

Cependant Simon Gueulette, savant amateur de curiosités littéraires, avait fait réimprimer le *Nouveau Pathelin* (sans nom de lieu, 1748, in-12) comme un ouvrage presque inconnu de François Villon. « M. Coustelier, libraire, dit-il en tête de cette nouvelle édition, qui semble n'avoir jamais été mise dans le commerce, fit réimprimer, en 1723, la *Farce du Pathelin* et son *Testament*. Apparemment qu'il n'avoit pu trouver le *Nouveau Pathelin à trois personnages, sçavoir Pathelin, le Pelletier et le Prestre*, puisqu'il n'en fit point part au public. Cette farce, que je lui présente aujourd'hui, n'est pas moins originale que celle du *Testament :* elles ne sont ni l'une ni l'autre du même auteur que celle de Pathelin avec le Drapier.....

« Il y a plus de trente ans que j'avois copié, dans la bibliothèque des Petits-Pères de la place des Victoires, les deux farces de Pathelin et son Testament, sur une édition

gothique sans date, avec des figures en bois, à la tête de chacune de ces trois pièces, au-dessus desquelles il y avoit seulement : *On les vend à Paris en la rue Neuve-Nostre-Dame, à l'enseigne de saint Nicolas*. Je prêtai, quelques années après, ce manuscrit, sur lequel j'avois mis mon nom, à une personne à qui il ne m'étoit pas permis de rien refuser ; après plusieurs remises pour me le rendre, on me dit qu'il étoit perdu. Je le crus de bonne foi, et, comme j'avois mis beaucoup de temps à le transcrire, je ne jugeai point à propos de recommencer cet ouvrage ; je n'y pensois plus, lorsqu'il me fut rapporté, il y a quatre ans, sous enveloppe. Je ne fus pas aussi sensible à cette restitution que je l'aurois été avant l'édition de Coustelier, et j'aurois laissé encore longtemps ce manuscrit dans ma bibliothèque, sans les instances du libraire, qui, en m'engageant de lui communiquer la *Farce de Pathelin et du Pelletier, qui est extrêmement rare*, m'a prié d'y joindre des notes et quelques conjectures sur celui qui peut en être l'auteur. L'exemple de M. de Beauchamps m'a encouragé et m'a fait hasarder de dire que ce pourroit bien être à Villon à qui l'on auroit cette obligation.

« L'édition gothique sur laquelle j'ai copié cette farce étoit jointe aux œuvres de Villon, poëte françois de ce temps-là : même papier, même gravure en bois, à peu près même style, même impression, et même conformité d'une des friponneries de cet auteur avec la pièce de *Pathelin et du Pelletier*. »

L'édition gothique qui contient le *Nouveau Pathelin* n'était pas alors absolument introuvable, car, outre l'exemplaire de la bibliothèque des Petits-Pères, il en existait au moins deux, l'un dans la bibliothèque théâtrale de Pont de Vesle (et cet exemplaire y est resté, en quelque sorte, ignoré et oublié jusqu'à l'époque de la vente et de la dispersion de cette précieuse collection en 1847), et l'autre dans la bibliothèque de Delaleu. Voici comment cette édition est décrite en 1774 dans le Catalogue de Pont de Vesle : « N° 156. *Maître Pierre Pathelin*, le *Testament* et le *Nouveau Pathelin*. Paris, in-16 goth. » Dans le catalogue de Delaleu, publié en 1775, la description de ce rare recueil semblerait annoncer une édition différente : « N° 532.

Pathelin grand et petit, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau, avec le Testament à quatre personnages en rime françoise Paris, sans date, in-16 goth. » C'est là une description de fantaisie, car M. Brunet nous apprend, dans son *Manuel du libraire et de l'amateur*, que l'exemplaire de Delaleu, qui fut vendu 19 fr. 19 s. (et non 15 fr., comme le prix est indiqué dans le *Manuel*), était de l'édition sans date, portant le nom de Jehan Bonfons. Cet exemplaire fut acheté par le duc de La Vallière; mais les rédacteurs du premier Catalogue de l'immense bibliothèque de cet amateur éclairé de la littérature dramatique ont négligé d'y mentionner la présence du *Nouveau Pathelin*, qui ne fut vendu, à cause de cette omission, que 9 fr. 1 s., en 1788.

Un autre exemplaire de cette même édition, relié en maroquin bleu par Derome, est décrit, comme il le fallait, sous le n° 666 du Catalogue Soleinne : « *Maistre Pierre Pathelin, — le Testament de maistre Pierre Pathelin, — le Nouveau Pathelin*, à trois personnages, c'est assavoir : Pathelin, le Pelletier et le Prestre (en vers, attribué à Villon).—*Cy fine le grant Maistre Pierre Pathelin, à trois personnages. Ensemble Testament d'iceluy. Et après s'ensuyt un Nouveau Pathelin à trois personnages. Nouvellement imprimé à Paris par Jehan Bonfons, demeurant en la rue Neufve-Nostre-Dame à l'enseigne Sainct-Nicolas*, sans date, in-8 goth. de 80 ff. y compris le dernier où se trouve la marque du libraire, fig. s. b. » Cette édition serait posterieure à l'année 1548, si le libraire-éditeur Jean Bonfons est le même que celui dont la réception, dans la compagnie des libraires de Paris, est fixée à cette année-là dans le Catalogue chronologique de Lottin. Quoi qu'il en soit, il y a une autre édition des trois Farces de *Pathelin*, beaucoup plus ancienne que la précédente, également sans date et dont nous ne connaissons qu'un seul exemplaire, qui est à la bibliothèque de l'Arsenal. Voici, d'après le *Manuel du libraire*, la description de la partie qui contient le *Nouveau Pathelin* et qui forme une édition séparée : « Le *Nouveau Pathelin*, à troys personnages. C'est assavoir Pathelin, le Pelletier et le Prebstre *On les vend à Paris en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Nicolas*, 24 ff. Sign. A. C. Au verso du dernier

feuillet se voit la même vignette en bois qui est sur l'édition de G. Nyverd et qui représente Pathelin au lit. »

Il n'est donc pas étonnant, vu la rareté du *Nouveau Pathelin*, que cette farce soit restée à peu près inconnue.

D'ailleurs, la célébrité de la farce de *Maître Pierre Pathelin* avait absolument étouffé le souvenir de cette autre farce contemporaine, qui n'est, à vrai dire, qu'une imitation et un complément de la première, mais qui, pourtant, passerait aussi pour un chef-d'œuvre, si elle avait été seule conservée. Génin l'a jugée avec une incroyable légèreté. On pourrait presque croire qu'il ne l'avait pas lue; car, malgré les lubies de son goût partial et systématique, il était homme à savoir apprécier les œuvres originales qui portent le cachet de l'esprit gaulois. Or le *Nouveau Pathelin* est une de ces œuvres où se reflète le mieux le génie de l'ancien théâtre des farces.

« Le *Nouveau Pathelin* est moins mauvais que le *Testament de Pathelin*, dit Génin (p. 73 de son édition monumentale) : il y a de l'esprit dans les détails. L'idée en est prise du second chapitre des *Repues franches* : « La manière comment ils eurent du poisson. » Tout le monde connaît cette industrieuse friponnerie de maître Villon s'en allant acheter une provision de marée et mettant le porte-panier aux prises avec le pénitencier de Nôtre-Dame, qui s'imagine avoir affaire à un fou et veut à toute force le confesser, tandis que l'autre réclame obstinément le prix de son poisson. Le quiproquo avait été préparé par Villon, qui s'esquive et court se régaler et rire avec ses amis aux dépens de l'une et de l'autre dupe :

C'estoit mère nourricière
De ceulx qui n'avoient point d'argent;
A tromper devant et derrière
Estoit un homme diligent.

« A Villon, substituez Pathelin ; au marchand de poisson, un Pelletier ; le personnage du Prêtre demeure comme dans le conte, et vous avez la farce du *Nouveau Pathelin*. La première partie en est copiée servilement sur l'ancien *Pathelin*, moins le rôle de Guillemette qui disparaît ici. Le patelinage auprès du Pelletier pour emporter ses fourrures à

crédit, est le même exactement qui avait escroqué son drap à Guillaume Jousseaume. Pathelin se forge de même une parenté avec sa victime ; il l'invite de même à dîner; seulement, l'oie proverbiale est ici remplacée par une ***belle grosse anguille***. Rien ne manque à l'imitation, que la verve et le trait de l'original. La scène de la confession, qui forme la seconde partie, pouvait être comique; mais elle n'est qu'ennuyeuse à force de prolixité. Tout ce verbiage, d'ailleurs, ne la fait point avancer d'un pas; c'est toujours la même chose. Cependant, à défaut d'autre mérite, l'auteur a celui d'une versification facile ; parfois, il rencontre un vers heureux, un mot fin et naïf. En un mot, le *Nouveau Pathelin* me semble très-inférieur au *Testament de Pathelin*. Il pourrait être, comme les *Repues franches*, l'ouvrage d'un disciple de Villon; mais on n'y saurait reconnaître la main de Villon lui-même à qui Gueulette essaye de l'attribuer dans la préface de son édition du *Nouveau Pathelin*, donnée en 1748. Au surplus, Gueulette ne produit pas le moindre argument à l'appui de son hypothèse. »

Voici le chapitre des *Repues franches*, où l'on trouve, en effet, l'idée de la tromperie que Pathelin met en œuvre à l'égard du Pelletier :

LA MANIERE D'AVOIR DU POISSON.

Lors partit de ses compaignons
Et vint à la Poissonnerie,
Et les laissa de là les ponts
Quasi pleins de merencolie.
Il marchanda à chere lie,
Ung pannier tout plain de poisson,
Et sembloit, je vous certiffie,
Qu'il fust homme de grant façon.

Maistre Françoys fut diligent
D'achapter, non pas de payer,
Et qu'il bailleroit de l'argent
Tout comptant au porte-pannier.
Ils partent donc sans plaidoyer
Et passerent par Nostre-Dame,
Là où il vit le Penancier
Qui confessoit homme ou bien femme.

Quant il le vit, à peu de plaist,
Il luy dist : « Monsieur, je vous prie,
Que vous despechez, s'il vous plaist,
Mon nepveu, car, je vous affie,
Qu'il est en telle resverie :
Vers Dieu il est fort negligent;
Il est en tel' merencolie,
Qu'il ne parle rien que d'argent.

— Vrayement, ce dit le Penancier,
Très-volontiers on le fera. »
Maistre Françoys print le pannier,
Et dist : « Mon amy, venez çà?
Vela qui vous despechera,
Incontinent qu'il aura fait. »
Adonc maistre Françoys s'en va
A-tout le pannier, en effect.

Quant le Penancier eut parfaict
De confesser la creature,
Gaigne-Denier, par dict parfaict,
Accourut vers luy bonne allure,
Disant : « Monsieur, je vous asseure,
S'il vous plaisoit prendre loysir
De me despecher à ceste heure,
Vous me feriez ung grant plaisir.

— Je le veuil bien, en verité,
Dist le Penancier, par ma foy!
Or, dictes *Benedicite*,
Et puis je vous confesseray,
Et en après, vous absouldray,
Ainsi comme je doy le faire;
Puis, penitence vous bauldray,
Qui vous sera bien necessaire.

— Quel confesser? dit le povre homme.
Fus-je pas à Pasques absoulz?
Que bon gré sainct Pierre de Romme!
Je demande cinquante soulz.
Qu'esse-cy! A qui sommes-nous?
Ma maistresse est bien arrinée!
A coup, à coup, despechez-vous :
Payez mon pannier de marée.

— Ha, mon amy, ce n'est pas jeu,
Dit le Penancier, seurement :

Il vous fault bien penser à Dieu
Et le supplier humblement.
— Que bon gré en ayt mon serment!
Dist cet homme; sans contredit,
Despechez-moy legierement.
Ainsi que le Seigneur a dit? »

Adonc le Penancier vit bien
Qu'il y eut quelque tromperie :
Quant il entendit le moyen,
Il congneut bien la joncherie.
Le povre homme, je vous affie,
Ne prisa pas bien la façon,
Car il n'eut, je vous certiffie,
Or ne argent de son poisson.

Dans le *Nouveau Pathelin*, comme dans les *Repues franches*, la tromperie repose sur l'équivoque des deux mots *despecher* et *depescher*, l'un signifiant *expédier*, et l'autre, *confesser*; mais l'objet et les particularités de cette tromperie sont totalement différents dans les deux ouvrages. On ne saurait donc dire quelle est la source primitive de l'aventure. Pathelin a-t-il imité Villon? Villon a-t-il imité Pathelin? Les *Repues franches* ont été composées vers 1485; c'est un point d'histoire littéraire à peu près fixé. Quant au *Nouveau Pathelin*, qui a été appelé ainsi pour le distinguer de l'*ancien*, on a prétendu qu'il devait être du même temps que le *Testament*, qui, selon les frères Parfaict, daterait de l'année 1520 environ. Nous ignorons d'après quelles preuves ou quelles inductions les auteurs de l'*Histoire du Théâtre-François* ont été amenés à placer sous cette date la composition et la représentation du *Testament;* mais nous pouvons, nous, établir, d'une manière presque certaine, que le *Nouveau Pathelin* a été composé en 1474, c'est-à-dire quelques années plus tard que le premier *Pathelin*.

Il y a, dans cette seconde farce, un passage qui équivaut à une date : c'est la valeur de l'écu d'or ou *écu à la couronne*, valeur qui, à cette époque, variait sans cesse suivant les conditions du change et de l'état financier du pays. Il s'agit de savoir en quelle année dix écus d'or valaient seize francs. Or cette évaluation du taux de l'argent ne se rap-

porte exactement qu'à l'année 1474, pendant laquelle l'écu d'or eut cours pour trente sols.

Ce n'est pas tout ; un autre passage de cette farce est évidemment l'origine du nom de *jeu des pois pilés*, que le peuple donnait aux représentations des Enfants-sans-Souci, de la Mère Sotte et de la Bazoche. Il est évident, pour nous, que le *Nouveau Pathelin* fut composé à l'imitation de *Maître Pierre Pathelin*, qui avait fait la fortune d'une de ces troupes de joueurs de farces, qu'on vit naître au milieu du quinzième siècle pour faire concurrence aux Confrères de la Passion. Le *Nouveau Pathelin* fut joué certainement à Paris, sans doute aux Halles, comme on y joua plus tard, en 1511, le *Jeu du Prince des Sots et de Mère Sotte;* le *Nouveau Pathelin* eut une vogue prodigieuse, et les gens du peuple, qui couraient à ce spectacle, disaient entre eux : « *Allons voir piler les pois par maître Pathelin.* » Ce fut donc le peuple de Paris qui, dans une de ses boutades, inventa ce mot de *pois pilés*, que les savants dénicheurs d'étymologies du dix-septième siècle ne comprenaient déjà plus.

Le *Nouveau Pathelin* est incontestablement de l'année 1474 ; mais on peut, on doit supposer que le langage de cette farce fut tout naturellement rajeuni, lorsqu'on l'imprima pour la première fois vers 1512. Le *Mystère de la Passion* a été, comme on sait, retouché et refait deux ou trois fois dans le courant du quinzième siècle ; la farce du *Nouveau Pathelin*, jouée par les Enfants-sans-Souci, qui comptaient dans leurs rangs Clément Marot, André de La Vigne, Jean Bouchet et d'autres bons poëtes, a dû subir aussi une sorte de rajeunissement littéraire, que la représentation publique rendait indispensable, et qui n'a pas trop changé ce curieux monument de l'esprit, de la langue et des mœurs de nos ancêtres.

LE

NOUVEAU PATHELIN

A TROIS PERSONNAGES

c'est à sçavoir

PATHELIN,
LE PELLETIER,
LE PREBSTRE.

PATHELIN commence.

Plus m'esbays tant plus j'y pense,
Car je voy gens de conscience
Qui souvent sont tous malheureux :
Les pires [1] sont les plus heureux
Qui prennent de taille et d'estoc [2].
Se je n'eusse joué du croc [3]
Et vescu d'autre que du mien,
Par sainct Jacques! je n'eusse rien.
Il n'est que le croc et la trompe [4],
Pour vivre à l'ayse et dans la pompe.
Aujourd'huy ne peux rien acquerre;
Et ne suis-je pas maistre Pierre

[1] Les plus méchants, les plus pervers.
[2] A droite et à gauche; de toutes mains.
[3] *Jouer du croc*, c'est voler, *crocheter* les serrures, forcer les offres-forts. On nommait les voleurs : *gens de pince et de croc.*
[4] Tromperie; terme d'argot.

Pathelin, qui tout en ung lieu,
Pour ung tout seul denier à Dieu [1]
Eus six aulnes de bon fin pers [2]?
Il n'est que gens fins et expers,
Pour leurs bons marchez espier.
En effet, le villain drappier
N'en sçeut oncque avoir autre chose.
Mais il fault bien que je m'expose
D'empoigner quelqu'un à la source [3]
Et d'avoir, sans deslier bourse,
Des fourrures pour noz cotelles [4].
Dieu mercy! je sçay des cautelles
Beaucoup; je m'en voys à la Foire
Essayer que je y pourray faire.
Il est aujourd'huy bonne jeune [5],
Que mainte personne sarrazine [6]
Se dispose à soy confesser?
Mais pourtant, si fault-il penser
De mon prouffit; je trouveray
Quelque sot que je tromperay
Par beau parler, fraude, et fallace [7].

[1] Allusion à la première farce de Pathelin, où ce maître fourbe emporte le drap, en laissant un denier à Dieu dans les mains du drapier. Voy. ci-dessus, p. 30.

[2] *Fin pers* doit être ici synonyme de brunette. Le *pers*, qui était de couleur bleue dans l'origine, avait d'abord moins de prix que la brunette, comme on le voit dans cette phrase de la Vie anonyme de saint Louis : « Le bon roy ne voulut plus dès lors vestir d'escarlate, ni de brunette, ni de vert, ni couleur qui fust de grande apparence, et vestoit robe de camelin, de brun et de pers. »

[3] Nous croyons qu'il faut lire : *course*.

[4] *Cotelle*, diminutif de *cotte* et dérivé du latin *cutis*, se prenait indifféremment pour les habits d'homme ou de femme.

[5] Jour de jeûne, veille d'une bonne fête. Le peuple prononçait sans doute : *juine*, en souvenir du latin : *jejunium*.

[6] Païenne, infidèle, comme les Sarrasins.

[7] Ruse, tour de passe-passe; du latin *fallacia*.

LE PELLETIER commence.

Je suis icy en bonne place
Pour vendre ma pelleterie,
S'il me vient de la seigneurie [1];
Pour en avoir quelque bon lot,
Je lui feray payer l'escot
De mon souper bien largement.

PATHELIN, à part.

Voilà mon homme proprement
Qui m'attend, voilà mon marchant;
Je voys à luy tout beau marchant,
Faisant semblant de le congnoistre.

Au Pelletier.

Et Dieu vous doint joye, nostre maistre!

LE PELLETIER.

Dieu vous doint joye!

PATHELIN.

Comment vous va?

LE PELLETIER.

Bien, Dieu mercy!

PATHELIN.

Couvrez-vous, dea!
Ce n'est pas signe de preud'homme
D'estre si gracieux, comme
Vous estes? Comme va, beau sire?

LE PELLETIER.

Mais vous-mesme?

PATHELIN.

Tant de fois dire?
C'est trop tenu.

LE PELLETIER.

Bien donc.

[1] C'est-à-dire : des chalands.

PATHELIN.

Or ça,
Quant venistes-vous par deçà?

LE PELLETIER.

Hier.

PATHELIN.

Vous soyez le bien venu!
Dea, vous estes bien tenu [1]
De retourner en ceste ville.

LE PELLETIER.

Il me semble que tout aville [2],
Quant je y vien.

PATHELIN.

Vendez-vous point bien
Doncques?

LE PELLETIER.

Pas trop; sans le moyen,
Je n'y fais pas de grant despesche [3].

PATHELIN.

Si n'y a-il qui vous empesche.
Au moins, n'y congnois-je personne
Qui ait marchandise si bonne,
Comme vous en avez le bruit;
J'en congnois encor sept ou huit,
Lesquels, quand je retourneray,
Selon ce que je leur diray,
Vous viendront veoir, pour en avoir.

LE PELLETIER.

Tant mieux.

[1] C'est-à-dire : Vous avez bien raison.
[2] C'est-à-dire : que le commerce baisse.
[3] C'est-à-dire : Faute de clients, je n'y fais pas de grandes affaires.

PATHELIN.

Et vous fais assçavoir
Qu'il y a deux ou trois bourgeoises
De mesmes, qui seront bien ayses [1]
Quant je leur diray qui vous estes;
Icy se doivent tenir festes
Et nopces, dedans peu de temps;
Mais je vous promets et m'attends
Leur en faire avoir bonne part.

LE PELLETIER.

S'il me vient quelque bon hazard
De par vous; pensez que je suis
Pour le recongnoistre.

PATHELIN.

Si je puis
(Et je le puis bien toutesfois),
Je vous vaudray, pour une fois,
Ung bon pot de vin.

LE PELLETIER.

Grans mercys!

PATHELIN.

J'en sçay, parbieu! tels cinq ou six,
De qui cent et cinquante francs
Viendront en vostre main tous francs.

LE PELLETIER.

Il seroit bien à desservir [2].

PATHELIN.

Là où je vous pourray servir,
Je le feray : je y suis tenu.

[1] Cette rime prouve qu'on prononçait alors *bourgeaises*, comme on prononce maintenant *français*.
[2] C'est-à-dire : Cela serait bon à avoir, à gagner.

8

Dea, j'ay bien autrefois congnu
Vostre pere ; vit-il encoire ?

LE PELLETIER.

Nenny, plus.

PATHELIN.

Dieu luy doint gloire
Et à tous bons loyaux marchans !
Il n'en va gueres sur les champs
Maintenant, qui soyent de la sorte [1]...
Quant une telle personne est morte,
C'est pour tout le quartier dommaige !
Il n'avoit encores que bon aage ;
Il n'estoit point fort ancien [2].
Dieu ! tant il a presté du sien !
Car il accroyoit [3] à plusieurs.
Mais il est tant de cabuseurs [4],
Que marchans n'osent plus croire [5].

LE PELLETIER.

On ne sçait present comme croire
Les gens, tant sont fort variables.

PATHELIN.

Par Dieu ! c'estoit ung des notables,
(Encore y suis-je) vostre pere,
Ce croy-je, qui fust né de mere :
Aussi, tout le monde l'aymoit ;

[1] Les quatre-vingt-deux vers suivants manquent dans l'édition de Gueulette, qui avait copié, sans doute, le *Nouveau Pathelin*, sur un exemplaire imparfait, et qui ne s'était pas même aperçu de cette lacune de deux feuillets, que nous avons retrouvés, par bonheur, dans un exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal.

[2] Vieux.

[3] Il vendait à crédit, sur parole.

[4] Trompeurs, *abuseurs*.

[5] Ou *accroire*, vendre à crédit.

Tout le monde le reclamoit;
Chascun le louoit en tout cas :
Et encores ne disoit-on pas
La moictié du bien qui estoit
En luy.

LE PELLETIER.

Voire-mais [1] il prestoit
Tant à chascun ? Pour parler franc,
Marchant si liberal et franc
A prester le sien n'est pas saige.

PATHELIN.

Non, si ne le fait sur bon gaige.
Mais pourtant, si vous m'en croyez,
De vostre vie, rien n'accroyez [2],
Se vous ne sçavez bien à qui :
Maint bon marchant est relinqui [3]
Et povre, pour le sien prester.

LE PELLETIER.

Il faut prester et emprunter
Aucunesfois?

PATHELIN.

Il est tout vray,
Mais il y a si peu de foy
Aujourd'huy en plusieurs gens,
Que plusieurs en sont indigens,
Qui se confient en leur promesse.

LE PELLETIER.

Il est aussi vray que la messe!
Je m'en sçay bien à quoy tenir.

[1] Oui-dà, vraiment.
[2] Ne vendez rien à crédit.
[3] *Reliquataire*, débiteur, endetté.

PATHELIN.

Pourtant, vous en doibt souvenir?
Il en est bien à qui l'on baille
Assez sans denier ne sans maille [1],
En qui on ne pert rien pourtant?
Mais j'en congnois d'autres, qu'autan
Vauldroit le pied comme la main [2].
Bien disent : « Je payeray demain!
Seurement, je vous le prometz. »
Mais ce demain ne vient jamais [3].
Et pourtant jamais ne prestez
A telz gens!

LE PELLETIER.

Vous m'amonnestez
Beau et bien, et vous en mercye.

PATHELIN.

Dea, il fault bien qu'on se soucye
De ses amys, et toutesfois
J'ay ouy dire maintesfois
A mon pere, dont Dieu ayt l'ame!
Que entre vostre pere et sa femme
Avoit ne sçay quell' parenté :
Combien que ne soye pas renté
Comme vous, mais se j'estoye homme
Qui le vaulsist [4], je croy qu'en somme

[1] La maille, monnaie de cuivre valant un demi-denier, frappée sous Philippe le Bel, avait depuis longtemps disparu dans les transactions commerciales; mais elle était restée dans la langue, pour exprimer la monnaie la plus infime.

[2] Quand on empruntait ou quand on achetait à crédit, on levait la main en s'engageant à payer sa dette.

[3] Ce vers est resté proverbe, sans qu'on se soit rappelé son origine.

[4] Qui le valût, c'est-à-dire : Si j'étais aussi riche que le fut votre père.

Quant tous voz parens et amys
Seroyent contez, j'en serois mys
Du nombre; car, de verité,
Il y a grant affinité
Entre nous.

LE PELLETIER.

En bonne heure, sire,
J'en suis joyeux; mais, au vray dire,
Je ne vous congnois pas present.

PATHELIN.

C'est tout ung. Mais, par mon serment!
Il est vray. Aussi, vostre pere
Faisoit tousjours tout son repaire[1]
Chieuz nous, et se ailleurs il logeoit,
Ne buvoit-il pas, ne mengeoit
Pas voulentiers en autre lieu.

LE PELLETIER.

Possible est.

PATHELIN.

Il est vray, parbieu!
Pensez-vous point qu'il m'en souviengne?
Si faict, dea! et quant j'estois jenne[2]
Et petit, il m'en souvient bien
Que vostre beau pere et le mien,
Quant ilz tenoient festes ou nopces
Ou qu'ilz traictoient d'autres negoces,
Estoient l'ung chieuz l'autre à toute heure.

LE PELLETIER.

Mais dictes où est la demeure,
Pour vous veoir le temps advenir?

[1] Séjour, logis.
[2] Pour : *jeune*. Le peuple pronounce encore ainsi.

PATHELIN.

Parbieu! mon pere fut tenir
Sur fons[1]... Mais je ne suis pas seur
Si ce fust vous ou vostre seur?
Mais tousjours s'appelloient comperes.
Les fils ne vaudront jà leurs peres :
Aujourd'huy sont trop differens,
Car, sur mon ame, les parens
Ne s'entrayment plus, ce me semble,
Ne ne hantent point tant ensemble,
Comme ilz souloient[2]!

LE PELLETIER.

Mais, dictes-moy,
Je vous en prie, par vostre foy,
D'où vient ce grant lignaige-cy[3]?

PATHELIN.

Le cuidez-vous sçavoir ainsi
Tout courant? Parbieu! nous serons
Les pieds soubz la table, et burons,
Avant qu'autre chose en sçachez...

LE PELLETIER.

Trop bien!

PATHELIN.

Nous ferons des marchez
A l'aventure, ains que[4] je parte,

[1] Les fonts de baptême. Gueulette, qui n'avait pas sous les yeux les vers qui précèdent, a écrit : *surfons*, avec cette note ridicule : *ils surfont la marchandise*.
[2] Comme ils avaient coutume autrefois.
[3] Cette généalogie, ces détails de famille.
[4] Avant que.

Qui vauldront bien à boire quarte[1],
Et puis, là, en deviserons.

LE PELLETIER.

S'il vous fault rien[2], nous en aurons
Fait en deux mots, car seurement
Tout est bien au commandement,
Et n'y eust-il denier comptant.

PATHELIN.

Rien, rien[3]. Je vous mercye pourtant;
Mais, quant d'avec moy partirez,
Par ma foy, vous emporterez
Tout ce que vous debvez avoir.
Je ne hais rien tant que debvoir :
Jamais d'accroire[4] homme ne prie[5];
Quant est de la pelleterie,
Il m'en fault de belle et de bonne,
Non pas pour ma propre personne,
Mais pour... Vous le congnoissez bien?
Si croy-je! un très-homme de bien,
Le curé de ceste paroisse.
Je vous y meneray.

LE PELLETIER.

D'où est-ce?
Qui il est?

PATHELIN.

Qui? Dieu! c'est un homme
Qui a, de par Dieu, pleine somme,

[1] Ancienne mesure contenant deux pintes.
[2] C'est-à-dire : Si vous avez besoin de quelque marchandise.
[3] Non, non.
[4] Faire crédit; du latin *credere*.
[5] L'édition de Gueulette porte : *pie*; ce qui semblerait un proverbe populaire.

Et suis son parent, moy indigne :
Il ne soupe point ne ne digne [1]
Gueres, que tousjours je n'y soye.

LE PELLETIER.

Se c'estoit pour fins draps de soye,
J'ay pannes [2] assez suffisantes.
Advisez quelz pannes, et quantes
Il fault?

PATHELIN.

Mais pannes de bon prix?

LE PELLETIER.

De quoy?

PATHELIN.

De quarreaux ou de gris [3].

LE PELLETIER.

J'ay de très-bon gris epuré.

PATHELIN.

Or ça, pour monsieur le curé,
Puisqu'une fois en ay la charge,
Pour sa robbe, qui est longue et large,
Combien fault-il bien de manteaux [4]

[1] Pour : *disne*. On pouvait alors, par licence poétique, changer l'orthographe et la forme des mots pour les besoins de la rime; ce que la Fontaine n'a pas manqué de faire, à l'exemple des vieux auteurs.

[2] *Pannes* ou *pennes*, fourrures; du latin *penna*.

[3] Ce sont les noms de deux sortes de fourrures : l'une, composée sans doute de peaux de deux couleurs, cousues en carreaux; l'autre, d'une seule couleur, en peaux de petit-gris ou d'écureuil. Comme il est dit plus loin que les *quarreaux* venaient de Lombardie, nous croyons qu'il s'agit de fourrures de chats sauvages.

[4] Espèce d'aunage particulier au commerce de la pelleterie. C'était sans doute ce qu'il fallait de fourrure, en longueur et en largeur, pour doubler un manteau.

(Par vostre serment!) de quarreaux [1]
(Pour la fourrer) de Lombardie?

LE PELLETIER.

Il en fault bien deux et partie
Du tiers, par ma foy, mon amy.
Je vous en fends deux et demy [2]
Tout du long?

PATHELIN.

Et puis nous convient
(C'est grant argent qui vous vient),
Pour sa niepce (laquelle est preste
D'espouser), une panne honneste
De bon gris?

LE PELLETIER.

J'ay du gris de meure [3] :
En voulez-vous? ou gris d'aumure [4]?
Pensez que j'en ay à tout seur [5].

PATHELIN.

Par ma foy! je veux du meilleur.

LE PELLETIER.

Se vous voulez de tortes bannes [6],

[1] Cette phrase burlesque, dans laquelle les incidences produisent équivoque, fait allusion à une plaisanterie du même genre qui se trouve dans la première farce de Pathelin; c'est le fameux : *par mon serment, de laine*, qu'on a si souvent imité. (Voy. ci-dessus, p. 35.)

[2] C'est-à-dire : Je coupe donc, pour vous, deux *manteaux* et demi dans la longueur de la pièce de fourrure.

[3] Fourrure de petit-gris, qu'on nomme *mure* dans les poëtes du treizième siècle; du bas latin *murina*.

[4] Fourrure de peau de lapin, qu'on employait pour doubler les aumusses que les chanoines portaient en hiver, afin de tenir chaudement la tête et les épaules. *Aumure*, pour : *aumusse*, est une de ces transformations de mots que la rime autorisait.

[5] Prix. Il y a, dans l'édition gothique : *à tous feur*.

[6] « Pour la rime, il faudroit lire *tortes binnes*, dit Gueulette, lesquelles, ainsi que *grognettes*, *mentonettes*, *croupes* et *pen l-*

Par ma foy! j'en ay de bien fines?
Ou, se vous voulez de groingnettes,
Prenez-en, ou des mantonnettes,
Des croupes, ou des pennilleres?

PATHELIN.

Ces pannes sont trop legieres.

LE PELLETIER.

J'entens vostre cas bien et beau;
Je vous sortiray [1] d'un manteau
Bel et bon.

PATHELIN.

Monstrez?

LE PELLETIER.

Voy-le-cy [2]?

PATHELIN.

Voire! Mais souffira cecy,
Pour bien fourrer toute sa robbe?

LE PELLETIER

Ouy, si on ne luy en desrobe.

PATHELIN.

Fauldra-t-il point de fourniture?

lettes, étoient des étoffes ou des fourruros de ce temps, et dont les trois dernières pouvoient avoir pris leurs noms des parties du corps qu'on les destinoit à couvrir. » Nous croyons plutôt que ces différents noms indiquent les parties du corps de l'animal auxquelles on empruntait diverses sortes de fourrures; ainsi le dos ou le ventre est plus ou moins estimé dans le pelage de la bête; le mot *croupe* paraît donc synonyme de *dos*; *penillière*, de *ventre*. La *groingnette* pourrait être la civette ou la fouine. Quant à *tortes bannes*, c'est un mot évidemment défiguré, comme on en peut juger d'après la rime correspondante; plus loin, p. 144, on voit reparaître sans doute la même fourrure, qui est nommée : *toutes vaines*.

[1] Pour : *assortirai*.

[2] Pour : *le voici*.

LE PELLETIER.

Il en fauldra à l'avanture;
Voire, et si vous est necessaire,
Et est bien honneste, pour faire
Les paremens, une douzaine
De beaulx dos de gris[1].

PATHELIN.

C'est grant peine,
Or ça monstrez-moy ces quarreaux?

LE PELLETIER.

Voy-les-cy, et, s'ilz ne sont beaux,
N'en payez ne denier ne maille;
Se vous en trouvez qui les vaille,
Je les vous quitte[2].

PATHELIN.

Ilz sont passables.

LE PELLETIER.

Ilz sont, parbieu, bien prouffitables.
C'est proprement ce qu'il vous fault.

PATHELIN.

Combien (mais ne parlez point hault)
Coustera toute la marée[3]?

LE PELLETIER.

Et c'est toute bonne denrée?

PATHELIN.

Encore en est-il de meilleure,
Mais vrayement, en la bonne heure,

[1] Ce sont des pièces de fourrures de petit-gris prises sur le dos de la bête.

[2] Je vous les donne pour rien, gratis.

[3] Locution proverbiale, empruntée au langage des marchandes de poisson et signifiant : le tout, la totalité.

Il convient bailler (c'est raison)
Le denier à Dieu [1] : ne faison
Marché de quoy Dieu n'ait sa part.

LE PELLETIER.

C'est raison d'y avoir regard,
Et dictes comme homme de bien.

PATHELIN.

Or ça, disons, present [2], combien
Tout coustera, sans barguigner?

LE PELLETIER.

Je ne veux en vous rien gaigner,
Pour l'amour de la congnoissance.

PATHELIN.

Encore, j'ay bonne esperance
Qu'après ce marché s'en fera
Bien d'autres.

LE PELLETIER.

Tout vous coustera...
(Les manteaux sont grans et montans)
Douze beaulx escus tout contans.

PATHELIN.

Vrayement, c'est bien dit, douze escus?

LE PELLETIER.

Parbieu! le tout vault encor plus.

PATHELIN.

Sans jurer, car il me fait mal,
Quant n'y aura bon principal,

[1] Dans la grande Farce de Pathelin, maître Pierre donne aussi le denier à Dieu et presque dans les mêmes termes (voy. p. 33) :

Dieu sera
Payé des premiers : c'est raison.
Vecy un denier ; ne faison
Rien qui soit, où Dieu ne se nomme.

[2] Présentement, à présent.

D'ouyr jurer; il souffira
De neuf escus?

LE PELLETIER.

Ah! non sera.
Par ma foy, vous vous hausserez [1]?

PATHELIN.

Trop bien, mais vous vous baisserez.
Or ça, vous en aurez donc dix?

LE PELLETIER.

Mais unze?

PATHELIN.

Rien.

LE PELLETIER.

Et je vous dis
Que c'est marché sans decepvoir.

PATHELIN.

Brief, je veux bon marché avoir
Et bien payer aussi.

LE PELLETIER.

Pourtant,
Si vous n'aurez pas tout pour tant:
Sans plus, il ne se pourroit faire.

PATHELIN.

Ung trompeur, (qui le voudroit croire [2]),
En offriroit plus largement,
Mais je en offre tout justement
Ce que en veux payer, sur le pec [3].

[1] C'est-à-dire : Vous hausserez votre prix; vous m'en donnerez davantage.
[2] C'est-à-dire : qui voudrait l'avoir à crédit.
[3] En conscience, sur ma parole, en mettant la main *ad pectus*, sur la poitrine.

LE PELLETIER.

Vous remettrez deux francs avec?

PATHELIN.

Combien seroit-ce?

LE PELLETIER.

Ce seroit
Dix-huit francs que tout cousteroit [1].

PATHELIN

Ce seroit trop.

LE PELLETIER.

Par mon serment!
Vous les payerez tout rondement?

PATHELIN.

Bien; puisque vous avez juré,
Non pas moy, mais monsieur le curé
Les payera.

LE PELLETIER.

Cela m'est tout ung.

[1] Il y a ici, de même que dans *Maistre Pierre Pathelin*, un calcul à faire sur la valeur relative de l'écu-à-la-couronne et du franc employé comme monnaie de compte : calcul qui doit donner d'une manière à peu près certaine la date de la composition de cette farce, postérieure à la première. Le Pelletier demande d'abord douze écus de sa fourrure; Pathelin n'en veut donner que dix; le Pelletier se réduit à onze, mais, comme Pathelin tient bon, le Pelletier le prie d'ajouter deux francs à son offre; or, dix écus, avec deux francs en plus, représentent dix-huit francs. Nous voyons, d'après les tables du *Traité des monnoies* de Leblanc, que, vers l'année 1474, l'écu d'or à la couronne valait trente-deux sols, ce qui produit la valeur exacte spécifiée dans le *Testament de Pathelin* : car dix écus, à trente-deux sols l'un, équivalent à seize francs nets, auxquels il faut adjoindre les deux francs supplémentaires exigés par le Pelletier, pour parfaire la somme de dix-huit francs. On peut donc dire avec certitude que le *Testament de Pathelin* a été composé en 1474.

PATHELIN.

Et si ne reviendrez pas jeung [1]
De sa maison.

LE PELLETIER.

Nous ne buvons
Toujours que trop.

PATHELIN.

Ça achevons.
Il nous fault maintenant aller
A nostre beau curé parler,
Pour recevoir vostre payement.

LE PELLETIER.

Le fault-il ?

PATHELIN.

Et ouy, vrayement.
Ce n'est pas loing jusqu'à l'eglise,
Mais il vault mieux, quand je m'advise,
Que vous prenez à l'avanture
Quelqu'autre sorte de fourrure,
Car je croy, quand il en verra
D'autres, qu'il en acheptera ;
Et si y a de noz voisines
(Comme j'ay dit) qui font bien mines
D'en accepter un très-bon lot ;
Vous y pouvez gaigner un pot
De vin, pour employer vostre erre [2].

LE PELLETIER.

Vous dictes vray.

PATHELIN.

Et, par sainct Pierre !

[1] A jeûn.
[2] C'est-à-dire : vos pas, votre démarche, la peine que vous prendrez de venir chez le curé.

Ce fait mon [1], vous en pourrez vendre
A de grant argent.

LE PELLETIER.

Je voys prendre
Du menu vair [2] donc et de faines,
Des crouppes, et des toutes vaines,
Et ung beau manteau de regnard.

PATHELIN.

Faictes-en un pacquet à part ?

LE PELLETIER.

Si feray-je; laissez-moy faire.

PATHELIN.

Vous aurez chieuz nous bien affaire
Et beaucoup plus que ne pensez.

LE PELLETIER.

De tant mieux, ne vous soulciez.
Aussi, se je fais mon prouffit,
Rien n'y perdrez.

PATHELIN.

Il me suffit
Que vous vendez bien voz denrées.

LE PELLETIER.

Voicy noz pannes bien serrées,
Chascune à sa part.

PATHELIN.

Allons doncques.
Le porteray-je...

[1] Expression populaire, synonyme de : or donc, en ce cas, oui vraiment. Nous croyons que cette locution proverbiale s'est changée par corruption en : *si fait*, qu'on emploie encore familièrement dans le même sens.

[2] Le menu vair était une fourrure de petit-gris mêlée de blanc et de noir, mais nous ne savons pas quelles espèces de fourrures désignent les noms de *faines*, de *croupes* et de *toutes vaines*. Voy. la note ci-dessus, p. 141.

LE PELLETIER.

Rien quelconques.
Il n'y a rien qui soit pesant [1].

PATHELIN.

Pensez-vous que je soye laysant [2]?
Et vous porterez tout le faix !
Maudit sois-je, se je le fais ;
Jamais je ne le souffriroye.

LE PELLETIER.

Ne vous chaille ; j'en porteroye
Bien plus, à une de mes mains.

PATHELIN.

Et parbieu ! sire, à tout le moins,
Je porteray ce paquet-cy.
J'en seray bien grevé aussi !
Il ne fault pas tant de caquet.

LE PELLETIER.

Bien ; portez donc vostre paquet !
Mais c'est peine et honte.

PATHELIN.

Rien, rien [3],
Chascun emportera le sien.
Pensez-vous que cecy m'enhenne [4]?

[1] Dans la première Farce de Pathelin, on retrouve presque le même dialogue (p. 38) :

LE DRAPPIER.

Allez devant; sus, je yray doncques
Et le porteray.

PATHELIN.

Rien quiconques.
Que me grevera-il? Pas mailles.

[2] Fainéant, paresseux.

[3] Pas du tout, nullement.

[4] Me fatigue, m'essouffle; le verbe *henner* ou plutôt *enhenner* qui vieillissait, fut remplacé par *ahanner*, souffler d'*ahan*, de fatigue.

LE PELLETIER, à son valet.

Ne bouge, tant jè reviengne,
D'icy entends-tu, mon varlet?
Et prens bien garde à ton palet[1]?

A Pathelin.

Sus devant, allons, de par Dieu!

PATHELIN.

Vous verrez bientost ung beau lieu
Chez ce curé, où je vous maine,
Et si c'est une maison plaine
De tous biens; mais aussi le bien
Luy est bien deu, il le vault bien.
Pensez qu'il vous fera grant chere.

LE PELLETIER.

Dictes-vous que c'est sa maniere
De festoyer ainsi les gens?

PATHELIN.

Quant vous aurez reçeu l'argent
Ou de l'or, tel qu'il vous plaira,
Car tout premier il vous payera,
D'assiette[2], de ce qu'il vous doit,
Vous verrez de quel vin il boit;
Et si vous donra, par sainct Gille!
D'une très-belle et grosse anguille:
Et là, vous diray du lignage
D'entre nous.

LE PELLETIER.

J'ay bien grant courage
D'en sçavoir.

PATHELIN.

Nous en parlerons,

[1] C'est évidemment la boutique, la baraque, la tente, que le Pelletier occupait dans le champ de foire.

[2] Cette expression équivaut à celle-ci, qu'on emploie encore dans le même sens : *rubis sur l'ongle.*

Sur le vin [1], et nous nous trouverons,
Ce croy-je, de bien près parens.
Ça, voicy l'eglise : entrons ens [2],
À l'avanture qu'il y est [3] ;
S'il y est, il sera tout prest
De vous payer à la raison,
Avant qu'aller à sa maison,
Car tousjours sur luy il apporte
Or et argent de mainte sorte :
C'est sa maniere et sa nature.

LE PELLETIER.

Hors mettons donc à l'avanture
Une patenostre [4].

PATHELIN.

Devant
Entrez ?

LE PELLETIER.

Mais vous ?

PATHELIN.

Ça, quant et quant [5].

(Ils entrent dans l'église.)

Voilà le curé qui confesse.
Regardez, il n'y a pas presse ;
Nous sommes entrez bien à point.
Je luy voys tout de poinct en poinct
Dire le marché qu'avons faict,
Et, s'il est appoint [6], qu'en effet
Il vous despesche [7].

[1] Le verre à la main.
[2] Dedans; du latin *intus*.
[3] C'est-à-dire : en cas qu'il y soit.
[4] C'est-à-dire : profitons de l'occasion pour faire une prière.
[5] C'est-à-dire : entrez avec moi.
[6] C'est-à-dire : s'il a de l'argent sur lui.
[7] Qu'il vous paye.

LE PELLETIER.

C'est bien dit.

LE PREBSTRE commence.

Vrayement la teste m'estourdit
De confesser; c'est trop grant peine...
En quel temps fusse[1] ? En quel semaine?
Estoit-elle point mariée?...
Car, se elle estoit femme liée,
Il y fauldroit avoir esgard.

PATHELIN.

Doint bon jour, monsieur!

LE PREBSTRE.

Dieu vous gard!
Qu'a-il de nouveau?

PATHELIN.

Le cas est
Que voicy ung fils, s'il vous plaist,
Qui se veut à vous confesser,
Et l'ay bien voulu adresser
A vostre personne, et pourtant
Vous le confesserez d'autant,
Et qu'à plusieurs j'ay ouï dire
Que très-bien le scaurez instruire
Et interroger de tous cas.

LE PREBSTRE.

Par mon ame, je ne sçay pas
Plus qu'ung autre!

[1] Le prêtre s'adresse à un pénitent qu'il est en train de confesser. Gueulette pense que la scène représentait un confessionnal avec un homme à genoux tournant le dos aux spectateurs. Il faut ajouter que les confessionnaux à cette époque étaient ouverts et non fermés comme ils le sont aujourd'hui. On voyait donc le prêtre assis en face du public.

PATHELIN.

Sauf votre grace,
Avant que d'icy il desplace[1],
S'il vous plaist en prendre la peine,
Vous aurez, pour une douzaine
De messes, l'argent tout contant;
Et puis vous les yrez chantant,
Quant vous serez tout de loysir.

LE PREBSTRE.

Quand il voudra, à son plaisir.
J'en prendray voulentiers la charge.

PATHELIN.

Pour bien vous dire tout au large
Son cas et sa condition,
Il est d'une complexion
Aucunesfois bien fantasticque,
Et souvent, quant le ver le picque[2],
Devient comme tout insensé,
Tant qu'on n'auroit jamais pensé
Les follies de quoy il s'advise,
Mais, quelque chose qu'il devise,
Il ne faict nulles folles malles[3],
Et si y a des intervalles,
Comme present, qu'il est bien saige.
Pourtant luy ay donné couraige
(Tant comme il est en bon propos[4])
De vous dire deux ou trois mots
Pour le faict de sa conscience.
Vous avez assez de science,

[1] Il s'en aille.
[2] C'est-à-dire : dans certains moments de folie. On croyait alors généralement que la folie était produite par un petit ver qui rongeait le cerveau.
[3] Aucun acte de folie dangereuse.
[4] En bonne disposition.

Se d'avanture il se vouloit
Fantasier[1] comme il souloit,
Pour le remettre à son advis[2].

LE PREBSTRE.

Par ma foy, je confesse envis[3] :
C'est ung métier trop pénible.

PATHELIN.

Pour ce, faictes-y le possible
Pour l'argent; et quant vous l'aurez
Confessé, vous vous en viendrez
Disner avec nous, s'il vous plaist:
Vous trouverez le disner prest
A ceste taverne prochaine.

LE PREBSTRE.

Eh bien! je prendray donc la peine
De le despescher[4], mais qu'il viengne :
Mais il fault qu'ung peu, là, se tiengne,
Tant que j'aye achevé cestuy.

PATHELIN.

Monsieur, qu'il soit bien adverty
De son cas, je vous en requier.
Despeschez-le.

LE PRESBTRE.

Sans reliquer[5].
J'entends bien le cas tout de long.

PATHELIN.

S'il vous plaist, vous luy direz donc
Que present le despescherez?

[1] Entrer en démence, exalter.
[2] C'est-à-dire : dans son bon sens.
[3] C'est-à-dire : vous demandez que je confesse un homme malgré lui, *invitus*.
[4] De le confesser.
[5] Sans délai.

LE PREBSTRE.

Trop bien....

(Il s'adresse au Pelletier que Pathelin a fait approcher.)

Mon amy, vous serez
Despesché present pour certain?

LE PELLETIER.

Bien, monsieur.

PATHELIN.

Je m'en voys soudain
Devant faire mettre la table,
Mais venez à heure convenable,
Monsieur?

LE PREBSTRE.

Sainct Jean! si ferons-nous;
Nous serons bien tost après vous.

PATHELIN, au Pelletier.

Or ça, vous avez bien ouy
(De quoy je suis bien resjouy),
Que present serez despesché.
Je luy ay dit tout le marché
Et la somme totallement.

LE PELLETIER.

Voire, mais fera-il le payement
Icy?

PATHELIN.

Et ouy dea, veu le cas...

(Au Prêtre.)

Et le despescherez-vous pas
Icy?

LE PREBSTRE.

Et ouy dea, c'est le mieux.

PATHELIN.

Voire, et bien tost?

LE PREBSTRE.

(A Pathelin qui revient encore l'interrompre.)

Tant de fois, Dieux!
Mais que cestuy ait achevé
De soy confesser, luy levé,
Quelconque s'y offre ou presente,
Il sera, en heure presente,
Despesché, tout en la maniere
Qu'il est dit.

PATHELIN.

Pour faire la chere,
Je voys donc penser du disner,
Car il nous fauldra choppiner
Un peu, pour mieux s'entre-congnoistre.

LE PELLETIER.

S'il me fault longtemps icy estre?

PATHELIN.

Rien, rien.

LE PELLETIER.

Je seroye deceu!

PATHELIN.

Après que vous aurez receu
Tout vostre argent, et recueilly,
Vous en viendrez avecque luy
Disner, l'entendez-vous pas bien?
Je ne vous serviroye de rien,
Puisqu'il sçait quelle somme il y a...
Dictes ung *Ave Maria*,
S'il vous ennuie, en attendant.

LE PELLETIER.

J'attendray doncques, cependant
Qu'il paracheve cestuy-là....
Heu, emportez-vous donc cela [1]!
Laissez-le moy, si vous voulez?

[1] Le paquet de fourrures.

PATHELIN.

Rien, rien.

LE PELLETIER.

Or allez donc, allez !

PATHELIN.

Cecy.... Eh ! que me coustera-t-il?...
La voulez-vous dessus le gril
Ou bouillie, ceste grosse anguille?

LE PELLETIER.

Or, je vous requiers qu'on n'habille [1]
Rien qui soit pour moy davantage?

PATHELIN.

Vous souciez-vous du coustage [2]?
Vous n'aurez rien que l'ordinaire.

LE PELLETIER.

C'est assez.

PATHELIN.

Or, m'en laissez faire,
Je m'en voys faire piler les pois [3].

LE PRESBTRE, à son pénitent.

Or ça, mon amy, quantes fois
Avez-vous eu sa compagnie [4]?

LE PELLETIER, à part.

J'auray une belle poignie

[1] Apprête, prépare. On dit encore *habiller* les viandes.

[2] Dépense.

[3] « On appeloit *pois pilés* le marc des pois dont on a tiré la purée, dit Le Duchat dans ses notes sur le *Baron de Fœneste*. De là ce nom a été donné à ces comédies informes mêlées de sérieux et de burlesque, jouées en France sous François I[er], et continuées jusque sous le règne de Louis XIII. » Nous ne doutons pas que ce passage du *Nouveau Pathelin* ne soit la véritable origine du nom de *jeu des pois pilés*, donné aux farces que représentaient les clercs de la Bazoche à la fin du quinzième siècle.

[4] C'est-à-dire : combien de fois avez-vous commis le péché de luxure.

D'argent, maintenant, pour mes pannes :
Et si ne sont que des moyennes;
Les manteaux ne sont point des grans :
Si en auray-je dix-huit francs
Pourtant; et, s'il eust barguigné[1]
Plus fort, il eust, parbieu! gaigné
Ung escu d'or, au premier bout.
Mais, puisque le curé paye tout,
Ne m'en chault : il fera l'avance[2].

LE PREBSTRE, au Pénitent.

Faictes bien vostre penitence
Et entendez doresenavant
A bien faire mieux que devant;
Car vous avez beaucoup failly.
In nomine Patris et Fili
Et Spiritus Sancti. Amen.....

au Pelletier.

Ça, mon amy, venez-vous-en?

LE PELLETIER.

Et je suis, monsieur, fort venu.

LE PREBSTRE.

Je vous ay ung petit tenu[3],
Mais il falloit icy parfaire.

LE PELLETIER.

C'est raison, il le convient faire,
Quant on y est.

LE PREBSTRE.

Or ça, disons?

LE PELLETIER.

Dictes donc, monsieur?

[1] Marchandé.
[2] Il payera plus cher.
[3] C'est-à-dire : je vous ai fait assez attendre.

LE PREBSTRE.

Advisons?
Placez-vous?

LE PELLETIER.

C'est tout advisé.
Ne vous a-t-il pas devisé
La chose, tout ainsi qu'elle est [1]?

LE PREBSTRE.

Ouy, mon amy, et je suis prest
De vous despescher maintenant.

LE PELLETIER.

N'estes-vous pas bien souvenant
Du marché, tel qu'il vous l'a dit?

LE PREBSTRE.

Ouy dea, ouy, et, tout à son dit [2],
J'en feray.

LE PELLETIER.

Ça, despeschez-nous?

LE PREBSTRE.

Doncques mettez-vous à genoux,
S'il vous plaist?

LE PELLETIER.

Et pourquoy cecy?

LE PREBSTRE.

C'est la maniere d'estre ainsi,
Pour compter son cas humblement.

LE PELLETIER.

Mais, pour compter bien aysement,
Ce lieu-cy n'est pas bien sortable,

[1] C'est-à-dire : cet homme ne vous a-t-il pas dit la chose?
[2] Suivant sa recommandation.

Et allons dessus une table
Ou quelque autel, pour bien compter.

LE PREBSTRE.

Il ne fault pas si hault monter.
Agenouillez-vous cy ung pou [1]?

LE PELLETIER.

Par mon ame, il ne me chault où!
Mais que j'aye ce que je demande.

LE PREBSTRE.

Tant plus est l'humilité grande
Du pescheur, plus est eslevé.

LE PELLETIER.

Si seroye-je pourtant grevé [2],
Si j'estoye icy longuement.

LE PREBSTRE.

Vous estes bien devotement:
Despeschez-vous, sans tant prescher?

LE PELLETIER.

C'est vous qui devez despescher :
Despeschez-moy?

LE PREBSTRE.

Or comptez donc
Ce qui vous maine, tout du long,
Et bien tost vous despescheray.

LE PELLETIER.

Baillez donc, et je compteray.
Je ne voy que compter icy [3],

LE PREBSTRE.

Dea! ce n'est pas à dire ainsi.
Sçauriez-vous compter vostre cas?

[1] Pour : *un peu*.
[2] Lésé, molesté. Le Pelletier a consenti à s'agenouiller devant le Prêtre.
[3] C'est-à-dire : je ne vois pas d'argent à compter ici.

LE PELLETIER.

Ouy bien! Mais ne vous l'a-il pas,
Cet homme, qui s'en va, compté?

LE PREBSTRE.

Pensez-vous qu'il m'aura compté
Voz cas particulierement?
Il n'y a que vous seulement,
Qui en sçeust parler au certain.

LE PELLETIER.

Pour le vous dire plus à plain,
Doncques, il est vray qu'il y a,
Pour tout, dix-huit francs.

LE PREBSTRE.

Eh dea, dea!
Qu'est-ce à dire?

LE PELLETIER.

Il y a autant.
Il me les fault avoir comptant,
Pour les deux pannes qu'il emporte,

LE PREBSTRE.

Il vous fault parler d'autre sorte.
Qu'est cecy? Je n'y entends rien.

LE PELLETIER.

C'est vous qui ne parlez pas bien :
Vous ne faictes que barbouiller.

LE PREBSTRE.

Ça, dictes, sans plus vous brouiller,
Tout premier *Benedicite?*

LE PELLETIER.

Et pourquoy? Quell' necessité
En est-il?

LE PREBSTRE.

Si est-ce la guise[1].

LE PELLETIER.

Quand je verray la table mise,
Je le diray; non autrement.

LE PREBSTRE.

Si est-ce le commencement
Et le sceau de confession.
Dictes-le en devotion,
Et puis vostre *Confiteor?*

LE PELLETIER.

Baillez-moy, ou argent, ou or?
Vous ne faictes que ravasser!
A quel propos me confesser
Maintenant? Il en est bien temps!

LE PREBSTRE.

Mon amy, veu ce que j'entends,
Vostre entendement est brouillé.

LE PELLETIER.

Seray-je cy agenouillé
Tout meshuy[2]? Qu'est-ce cy à dire?
Vous m'y faictes mettre pour rire,
Ce croy-je, en vous jouant de moy!

LE PREBSTRE.

Non fais, mon amy, par ma foy!
Ce n'est pas pour me faire honneur,
Mais pour l'amour du beau Seigneur
Que je represente en ce lieu.

LE PELLETIER.

Or, me payez donc, de par Dieu,
Puisque representez vostre homme,

[1] C'est l'usage, la forme de la confession.
[2] Tout aujourd'hui.

Et me baillez toute la somme
Qui m'est deue pour la marchandise
Qu'il emporte?

LE PREBSTRE.

On vient à l'eglise
Pour y prier Dieu, et non pas
Pour y parler de telz fatras;
Ce n'est pas lieu pour marchander.

LE PELLETIER.

Est-ce peché de demander
Ce qui est bien loyaulment deu?

LE PREBSTRE.

Vous sçavez bien que je n'ay eu
Rien de vous?

LE PELLETIER.

Rien!

LE PREBSTRE.

De quel mestier
Estes-vous?

LE PELLETIER.

Je suis pelletier,
De par tous les diables d'enfer!

LE PREBSTRE

Il ne se fault point eschauffer.
Mon amy, parlez sagement
Et vous confessez gentement?

LE PELLETIER.

Je confesse que vous devez
Dix-huit francs; que vous avez
La denrée qui mieulx vault encoire...

LE PREBSTRE.

Dieu vous rende vostre memoire!

D'où vient ceste merencolie?
Il y a bien de la follie.
Je prie Dieu que il vous sequeure[1]!
Vous est-il prins tout à ceste heure,
Mon amy? Vous estes volage[2]?

LE PELLETIER.

Par la morbieu! je suis plus sage
Que vous n'estes de la moitié!

LE PREBSTRE.

Sans jurer... Voicy grant pitié!
Il fault que vous vous confessez,
Mon amy, et que vous pensez
A Dieu, comme ung homme notable.

LE PELLETIER.

Mais pensez-y, de par le diable
Et me payez, avant la main[3]!

LE PREBSTRE.

Je ne vey jamais si soubdain
Entendement d'homme troubler!

LE PELLETIER.

Me cuydez-vous ainsi embler[4]
Mes pannes, sans estre payé?
Ah! si vous m'avez delayé[5],
Payez-moy, sans plus m'abuser.

LE PREBSTRE.

Mais pensez de vous accuser,
Sans rien laisser, de bout en bout?

[1] Pour : *secoure.*
[2] Lunatique, visionnaire.
[3] On dit maintenant : *haut la main.*
[4] Dérober, voler.
[5] Fait attendre.

LE PELLETIER.

Le corps bieu ! Si vous ay dit tout,
Et suis tout prest de recepvoir...

LE PREBSTRE.

Comment voulez-vous donc avoir
Corpus Domini? Il faudroit,
Premier, vous confesser à droit [1].

LE PELLETIER.

Mais quel diable d'entendement !
Quant je vous parle de recepte
D'argent...

LE PREBSTRE.

Voicy bien grant decepte [2] !

LE PELLETIER.

Faictes-m'en la solution [3] ?

LE PREBSTRE.

Faictes donc la confession
Premierement. Vous absouldray-je
Sans confesser ?

LE PELLETIER.

Voicy bien raige.
Je ne vous parle point d'absouldre ;
De par le diable ! c'est de souldre...
Vous n'entendez pas à demy.

LE PREBSTRE.

Je ne vous dois rien, mon amy ?
Vous estes troublé de la teste.

LE PELLETIER.

Me cuidez-vous donc faire beste ?

[1] Comme il faut, de bonne grâce.
[2] Déception, erreur.
[3] Le payement.

Suis-je à cabasser [1] ainsi?
Vostre homme, qui s'en va d'icy,
M'a dit que me payerez tant bien?

LE PREBSTRE.

Quel homme? Ce n'est pas le mien.

LE PELLETIER.

Et parbieu, si est! C'est le vostre!

LE PREBSTRE.

Et, de par sainct Jacques l'apostre!
Je ne le connois nullement.
Il m'a dit que presentement
Vous confesse, et que me payerez
Très-bien, et si me baillerez
Argent, pour dire une douzaine
De messes.

LE PELLETIER.

Sa fiebvre quartaine!

LE PREBSTRE, à part.

Voicy un homme desvoyé [2].

LE PELLETIER.

Ne l'avez-vous pas envoyé
Pour vostre disner habiller,
Pendant que me devez bailler
L'argent? Il dit qu'il vous gouverne [3].

LE PREBSTRE.

Il est allé à la taverne
Où il nous attend à disner,
Ce m'a-il dit.

LE PELLETIER.

C'est à deviner
Où il est, le diable le saiche!

[1] Berner, ballotter.
[2] Hors de sens, égaré.
[3] C'est-à-dire : qu'il est votre intendant.

LE PREBSTRE.

Voicy un homme qui me fasche
Terriblement.

LE PELLETIER.

C'est bien fasché;
Que ne suis-je donc depesché!
Seray-je meshuy aux escoutes [1]?
Je vous prie, une fois pour toutes,
Quant j'en ay assez enduré,
Payez-moy, monsieur le curé?

LE PREBSTRE.

Mais vostre petit chapellain?

LE PELLETIER.

Vous estes curé?

LE PREBSTRE.

Pour certain,
Je ne suis que simple vicaire.

LE PELLETIER.

Me le cuidez-vous faire accroire?
Et si estes, bon gré sainct Pol!

LE PREBSTRE, à lui-même.

Saincte Marie! voicy bon fol!
Quant vers Dieu se doit retourner,
Il me vient icy reprimer [2]
D'un tas de follies, où n'y a
Nulle raison!

LE PELLETIER, à lui-même.

C'est bien dit là!
Mais, quant de payer doit penser,

[1] C'est-à-dire : Resterai-je ici toute la journée à faire le pied de grue?

[2] La mauvaise rime de ce vers indique une altération de texte. On pourrait lire : *recorner* ou *atourner*.

Il me parle de confesser,
Sans faire d'argent mention!

LE PREBSTRE, à lui-même.

Je fais en bonne intention
Ce que je fais, pour abreger.

LE PELLETIER, à lui-même.

Voicy assez pour enrager!
Je suis en grant perplexité.
Qu'est cecy? *Benedicite!...*

LE PREBSTRE.

Deus sit in corde tuo, etc. *Ad vere confitendum peccata tua, in nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti. Amen.*

LE PELLETIER, à lui-même.

C'est à recommencer... Bien, bien!
Que diable est-ce qu'il me latine?
Il a fait de croix un grand signe,
Comme s'il eust veu tous les diables.

LE PREBSTRE.

Mon amy, je ne dis pas fables;
C'est une benediction
Que je donne à l'inception[1]
De vostre confession faire.

LE PELLETIER.

Eh! Dieu vous doint tout au contraire
Malheur et malediction!

A lui-même.

Voicy bien grant derision!
Sang bieu! cessera-t-il jamais
De me bailler des entremets
De confession, en payement?

[1] Au commencement; du latin *inceptio*.

LE PREBSTRE, à lui-même.

Il est desolé seurement,
Et son cas assez le conduict
Comme cest homme m'avoit dict.

Haut.

Mon amy, puisqu'il ne vous chault
De vous confesser, il vous fault
Vous en aller de ceste eglise?

LE PELLETIER.

Et qui payera ma marchandise?
Ne pensez pas à m'envoyer,
Sans mes pannes, ou sans payer:
Payez-les, ou me les rendez?
Car il faut que vous entendez
Ou à payer, ou à les rendre.

LE PREBSTRE, à part.

Il n'est qui sceust icy pretendre.
C'est une droicte mocquerie...

LE PELLETIER.

Mais une forte tromperie!
J'entends bien le cas, ce me semble:
Vostre homme et vous, tous deux ensemble,
De m'embler et tollir mes pannes.
Vous estes plus traistres que Ganes[1],
Dangereux et mauvais trompeurs!
Où ay-je trouvé tels pipeurs?
Quel rencontre! Quelle avanture!

LE PREBSTRE.

Ah! ne me dictes point d'injure,
Ou je vous donray[2] sur la joue!

[1] Pour *Ganelon*, un des preux de Charlemagne, dans les romans du treizième siècle; c'est lui dont la trahison engagea l'armée du grand empereur dans les défilés de Roncevaux et fut cause de la mort de Roland.

[2] Pour : *donnerai.*

LE PELLETIER.

Et pensez-vous que je vous loue
De m'embler ainsi mes denrées?
Aurez-vous les robbes fourrées
A mes despens? *Ubi de hoc.*

LE PREBSTRE.

Corps bieu! Je mets sur vous le croc[1] :
Je vous feray vuider[2] soudain!

LE PELLETIER.

Le diable emport le chapellain,
Et le curé et le varlet!

LE PREBSTRE.

Mais le pelletier tout seulet[3]!

LE PELLETIER.

En suis-je ainsi sur le cul ceint[4]?
Tu me les embles en lieu sainct,
Traistre, larron, simoniacle[5]!

LE PREBSTRE.

Fol, enragé, demoniacle[6],
Tais-toy, et t'en vas bien à coup[7]!

LE PELLETIER.

Perdre dix-huit francs tout d'un coup!
C'est bien gardé le privilege
Des marchands! Larron, sacrilege
Au moustier, de faict apensé[8]!

[1] C'est-à-dire : je mets la main sur vous.
[2] Sortir de ce confessionnal, de l'église.
[3] C'est-à-dire : Que le diable emporte plutôt le Pelletier tout seul!
[4] Cette locution proverbiale se trouve aussi dans *Maistre Pierre Pathelin*; voy. ci-dessus, p. 43, la note y relative.
[5] Pour : *simoniaque.*
[6] Pour : *démoniaque.*
[7] Sur-le-champ, à l'instant.
[8] Par guet-apens, de fait prémédité.

LE PREBSTRE.

Vuide dehors, fol, insensé,
Car il est bien temps que tu partes !

LE PELLETIER.

Et je feray... Tes fiebvres quartes !...

LE PREBSTRE.

Et qui te puissent espouser !

LE PELLETIER, à lui-même.

Je ne sçay plus que proposer...
Que maudit soit de Dieu le prebstre !

LE PREBSTRE, à lui-même.

Mais le vilain paillard !

LE PELLETIER, à lui-même.

Quel maistre !
Seray-je trompé en ce poinct !
Au prêtre.
J'entends bien tout ; il ne fault point
Traisner festu devant vieil chat [1] ;
Car celuy qui a fait l'achapt
Des pannes, et vous, c'est tout un.

LE PREBSTRE.

Tu as menty !

LE PELLETIER.

J'en croy chascun
Que si, et que vous avez tort.

LE PREBSTRE.

Et le diable, sire, m'emport,
Si jamais le vis que à ceste heure !

[1] Locution proverbiale signifiant : il ne faut pas essayer de me faire prendre le change, me tendre un piége.

LE PELLETIER.

Ah ! je prie Dieu qu'il me sequeure !

LE PREBSTRE.

Il dit qu'il est vostre voisin...

LE PELLETIER.

Il m'a dit qu'il est mon cousin.
Le diable emport le cousinage
Et tous ceux de son parentage !...
Mais la maniere d'y pourvoir ?

LE PREBSTRE.

Allez à la taverne veoir
S'il y seroit allé, ainsi
Qu'il m'a dit ?

LE PELLETIER.

Voire ; mais aussi,
S'il y est, et vous me mentez,
Il faudra que me contentez ;
Car, par ma foy, je m'en revien
Incontinent à vous. Il sort.

LE PREBSTRE seul.

Bien, bien !
Qui me trouvera, si me preigne !
Mais comment ce paillard m'engaigne [1],
Quant je l'ay cuidé confesser ;
Et brief, je n'y sçay que penser
Ou s'il est sot, ou si cest homme
L'a trompé ? Toutesfois, en somme,
Quoy qu'il en soit, en bonne foy,
Je n'iray pas disner chez moy,
Car il viendra au presbytere,

[1] Se moque de moi, me trompe.

Au sortir d'icy, à grand erre [1],
S'il ne trouve son homme là;
Et, pour la doubte de cela [2],
M'en voys disner chez ma commere.
J'en seray quicte pour le boire,
Se trop longuement y sejourne,
Et adieu, se je ne retourne.

[1] En toute hâte, tout courant,
[2] Par la crainte que j'ai de cela.

CY FINE LE NOUVEAU PATHELIN

LE

TESTAMENT DE PATHELIN

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Le *Testament de Pathelin*, qui n'est point assurément du même auteur que la farce de *Maître Pierre Pathelin*, a pourtant été souvent réimprimé avec elle dans les anciennes éditions. L'histoire littéraire n'a pas confondu ensemble ces deux farces, qui sont loin d'avoir la même importance; mais elle a presque oublié la dernière, qui ne figure que pour mémoire dans les annales du Théâtre. Il y a même des bibliographes, tels que de Beauchamps, de Leris, etc., qui n'ont pas même l'air de la connaître, quoique le premier l'ait citée en rapportant le titre amphibologique de l'édition publiée par Coustelier en 1723 : *La Farce de maistre Pierre Pathelin, avec son Testament, à quatre personnages.* On pourrait croire qu'il s'agit d'un opuscule en vers, dans le genre du *Testament* de Villon.

Ce *Testament* de Villon, le Petit ou le Grand, fut sans doute le modèle ou plutôt l'origine du *Testament* de Pathelin. Villon, condamné pour ses méfaits, avait fait mine de se repentir à l'approche de la vilaine mort qui le menaçait, et, quoique toutes les parties de son Testament, moitié sérieux et moitié bouffon, ne fussent pas trop édifiantes, on y trouvait pourtant une apparence d'amende honorable, qui, tout en faisant rire, inspirait de la pitié pour le criminel pénitent. On pensa donc que Pathelin, qui n'avait pas fait dans sa vie moins de dupes que Villon, t qui peut-être eut mérité pis, s'il fût tombé sous la main de la justice, devait se repentir aussi à l'heure de la mort et faire un testament pour l'édification des bonnes âmes.

naires des ouvrages littéraires de ce temps-là, c'est-à-dire la naïveté, la malice et la bouffonnerie. Il y a aussi dans le rôle de Pathelin d'excellents détails de caractère et parfois une fine observation du cœur humain.

Génin, bien entendu, n'a rien vu de tout cela : il se fût crevé les yeux pour ne pas admirer autre chose que l'ancienne farce de Pathelin, qu'il a étudiée exclusivement toute sa vie (car, dans son examen de baccalauréat, à l'âge de dix-sept ans, il avait eu déjà le bonheur de débiter son *Pathelin*) ; Génin, toujours injuste et paradoxal par système, a foulé aux pieds le *Testament de Pathelin* et le *Nouveau Pathelin* : « Je ne parlerai guère, dit-il, que pour mémoire de deux imitations de la farce de Pathelin en français; toutes deux, à mon avis, postérieures de beaucoup à l'original et plus inférieures encore en mérite..... Dans la première (le *Testament*), nous voyons Pathelin, toujours occupé de sacs et de procès, tomber malade entre les bras de sa femme. L'apothicaire lui apporte des drogues ; messire Jean veut lui donner les sacrements, et il meurt après avoir fait un testament satirique dans le genre de celui de Villon. Cette forme de plaisanterie fut longtemps à la mode et paraît avoir été très-goûtée de nos bons aïeux du moyen âge. Il est aisé de voir que c'est ici le bel endroit de la pièce, composée tout exprès pour amener ces excellentes plaisanteries. » Puis, Génin cite cinq strophes du *Testament*, qui ne sont pas indignes, quoi qu'il en dise, du fameux *Testament* de Villon.

Villon n'est pourtant pas l'auteur du *Testament de Pathelin*. On ne saurait à qui attribuer cette farce, qui fut composée vraisemblablement, vers 1480 ou 1490, par un des poëtes ordinaires de quelque troupe de la Bazoche ou des Enfants-sans-souci. Nous n'avons découvert, dans la pièce même, aucun indice qui puisse nous servir à fixer une date à peu près certaine. La date de 1520, que proposent les frères Parfaict dans leur *Histoire du théâtre françois*, est trop éloignée de celle de la grande vogue du premier *Pathelin*, qui fut joué vers 1470 : « Cette farce, dit de Beauchamps dans ses *Recherches sur les théâtres*, fut presque la seule qui eut du succès à l'Hôtel de Bourgogne

PENDANT PLUS DE VINGT ANS. » Ce succès était dû, il est permis de le supposer, au talent de l'acteur qui jouait les rôles de Pathelin; mais l'Histoire du Théâtre n'a pas même enregistré le nom de cet acteur, qui, *pendant plus de vingt ans*, attira la foule aux représentations de cette farce immortelle. Est-ce Jean du Pont-Alais, qui s'intitulait chef et maître des joueurs de moralités et de farces à Paris, et qui du haut de ses treteaux des Halles osait tenir tête à son voisin le curé de Saint-Eustache? Est-ce Jean Serre, *excellent joueur de farces*, dont Clément Marot a rimé l'épitaphe vers 1530?

Cy-dessous gist et loge en terre
Ce très-gentil fallot Jean Serre,
Qui tout plaisir alloit suivant,
Et grand joueur enfin vivant;
Non pas joueur de dez ne quilles,
Mais de belles farces gentilles,
Auquel jeu jamais ne perdit,
Mais y gagna bruit et crédit,
Amour et populaire estime,
Plus que d'escuz, comme j'estime.

LE

TESTAMENT DE PATHELIN

A QUATRE PERSONNAGES

c'est à sçavoir

PATHELIN,
GUILLEMETTE,
L'APOTICAIRE,
Messire JEHAN le curé.

MAISTRE PIERRE commence.

Qui riens n'a plus que sa cornette,
Gueres ne vault le remenant.
Sang bieu ! vecy bonne sornette !
Où estes-vous, hau, Guillemette ?
Dieux ! s'il vous plaist, venez avant ?
Qui riens n'a plus que sa cornette,
Gueres ne vault le remenant.

GUILLEMETTE.

Que vous fault-il ?

PATHELIN.

Tout maintenant,
Le sac à mes causes perdues.
Vistement, sans plus de tenues [1],

[1] Délais, lenteurs; en termes de trictrac, la *tenue* est la situation du joueur qui tient, c'est-à-dire qui, ayant gagné ou non, ne se retire pas du jeu.

Despechez : car je n'attens
Qu'à faire tauxer[1] les despens,
Ainsy comme raison est deue.
Dea, pourtant, se j'ay la barlue,
Desormais je suis un vieillard
Nommé Pathelin Patrouillart[2],
Qui très-haultement vous salue.
Las! qu'est la saison devenue?
Puis dix ans, en ma conscience,
Je perds maintenant patience ;
Car je souloye gaigner francz,
Là où ne gaigne petis blancz[3].
Praticque si ne vault pas maille.
Hau, Guillemette?

GUILLEMETTE.

Comment il bàille!
Que demandez-vous, maistre Pierre?

PATHELIN.

Ne m'estes-vous pas allé querre
Le sac où sont mes escriptures?

GUILLEMETTE.

Et ouy.

PATHELIN.

A toutes adventures,
Apportez avec mes lunettes ;
Et gardez qu'elles soient nettes.
Sus, hastez-vous de revenir :
Car aujourd'huy me fault tenir
Le siege en nostre auditoire.

[1] Pour : *taxer*.
[2] Ce surnom indique un avocat qui patauge, qui touche à tout et n'avance à rien.
[3] Menue monnaie ; le petit blanc était un denier de billon.

GUILLEMETTE.

Et dictes-vous ?

PATHELIN.

Il est notoire
Et certain, par mon sacrement !
Je vous pry, faictes prestement.
Tout est dedans mon escriptoire,
Sur le comptouer ?

GUILLEMETTE.

Dieu ! quel memoire !
Arsoir[1] le mistes sur le banc,
Vostre sac ? Bref, à parler franc,
Vous vous troublez d'advocasser ;
Et ne povez riens amasser,
Pour procès que à mener avez[2].

PATHELIN.

M'amye, et puis que vous sçavez
Où tout est, apportez-les-moy,
Et je vous donray, par ma foy,
Je ne sçay quoy que je vous garde ?

GUILLEMETTE.

Les m'avez-vous baillez en garde ?
Par Dieu ! voicy bonne farcerie !

PATHELIN.

Ma femme, ma très-doulce amye,
Irez-vous point querir mon sac
A mes causes ?

[1] Pour : *hier soir* ; c'est encore l'expression populaire.
[2] Allusion à ces vers de la farce de *Maitre Pierre Pathelin* (ci-dessus, p. 19).

> Pour quelque paine que je mette
> A cabasser, ne ramasser,
> Nous ne pouvons rien amasser.

GUILLEMETTE.

Il est passé au bac [1],
Maistre Pierre, par Nostre Dame !

PATHELIN.

Hélas ! despechez-vous, ma femme :
Il est jà tard, l'heure s'approche.
Fauldray-je enhuy [2] ? Las ! quel reproche
J'auray des autres assistans !
Çà, mon sac ; je vous attens :
Ou dictes se ne l'auray point ?

GUILLEMETTE.

Je ne sçay quell' mousche vous poinct.
Par celuy Dieu qui me fist naistre,
Je cuyde que, se estiez prebstre,
Vous ne chanteriez que de sacz
Et de lettres !

PATHELIN.

Que de fatras !
En vous y a peu de sçavoir.
Somme toute, je veuil avoir
Mon sac : il faut que je m'en voise !
C'est la façon de ma bourgeoise,
De riens faire, se ne luy plaist.

GUILLEMETTE.

Or, tenez ! de par Dieu, ce soit :
Vela toute vostre besongne.

PATHELIN.

Par Nostre Dame de Boulongne [3] !
Vous valez moins que ne cuydoye.

[1] Locution proverbiale, signifiant : il est bien loin, il est à vau-l'eau !

[2] Manquerai-je à l'audience aujourd'hui ?

[3] C'était sans doute le serment favori de l'avocat Pathelin ; voy., ci-dessus, p. 93. L'image miraculeuse de Notre-Dame, à Boulogne-sur-Mer, attirait une immense quantité de pèlerins depuis le onzième siècle.

Mais sçavez-vous que je pensoye,
Devant qu'aller en l'auditoire[1] ?
Je ne sçay que faire de boire
Un horion[2] ; c'est le plus seur.

GUILLEMETTE.

Pourquoy n'estes-vous pas asseur[3] ?
Vous doubtez-vous d'aucune chose,
Maistre Pierre ?

PATHELIN.

Je presuppose
Que le temps ne soit dangereux[4] :
Et, d'autre part, je suis jà vieulx ;
Cela faict à considerer.

GUILLEMETTE.

Sus, sus, il faut deliberer[5].
Ne pensez qu'à faire grant chere ?

PATHELIN.

Ainsi ne fais-je, m'amye chere :
Gardez tout jusques au retour.

GUILLEMETTE.

Ne faictes gueres de sejour ;
Revenez disner à l'hostel ?

PATHELIN.

Si feray-je : tenez-le tel.
Seurement, je n'y fauldray pas[6].
Aux plaids je m'en voys tout le pas,
Mon baston noilleux[7] en ma main.
Jour est assigné à demain
Contre un homme de la Voirie...

[1] Audience.
[2] C'est-à-dire : je m'abstiendrai même de boire une lampée.
[3] Pour : *assuré*, rassis, tranquille.
[4] Malsain.
[5] L'édition de Gueulette porte : *desjuner*.
[6] Ici Pathelin sort de sa maison et se parle à lui-même en marchant.
[7] Noueux.

L'entendement si me varie :
Ce n'est pas ce que je demande.
Colin Thevot est en l'amende,
Et aussi Thibault Boutegourt,
S'ils ne comparent[1] vers la Court,
En la somme de cent tournois.
Appelez la femme au Dannois
Contre sa voysine Machault ;
Ou mises seront en deffault,
S'ilz ne viennent appertement?
Messeigneurs, oyez l'appointement
Enhuy donné en nostre Court :
« Fut present Mathelin le Sourt,
Attourné[2] de Gaultier fait-nyent[3]... »
Qu'est cecy ? Dea, nully[4] ne vient !
Seray-je cy longtemps sans feu ?
Sainct Jehan ! je n'entens point ce jeu !
Quoy ! je me sens un petit fade,
Et crains que ne soye malade :
Je me tiens fort foyble et cassé.
A mon hostel, par sainct Macé[5] !
Je m'en revoys tout bellement[6]...
Hau, Guillemette ! appertement,
Venez à moy ; ou je me meurs !

GUILLEMETTE.

Et dont vous viennent ces douleurs
Que vous souffrez, mon doulx amy ?

[1] Pour : *comparaissent*.
[2] Accompagné, assisté.
[3] Sobriquet, pour *fainéant*, faignant.
[4] Pour : *nul*; du latin, *nullus*.
[5] Nous ne connaissons pas de *Macé* dans le martyrologe. C'es ans doute un nom corrompu par la légende populaire, comme saint Macaire, ou saint Malachie, ou saint Machabée, ou saint Matthieu, etc.
[6] Ici Pathelin retourne chez lui et frappe à la porte de sa maison.

PATHELIN.

Je suis demouré et failly[1];
Et cuide que la mort m'assault...
Venez à moy ! Le cueur me fault...
Je voulsisse un peu reposer
Sur mon lict.

GUILLEMETTE.

Je ne puis gloser[2],
Dont vous procede tel meschef[3] !

PATHELIN.

Aussi, ne scay-je... Un couvrechef,
Ma mye, pour mettre en la teste ?
Voirement, il est enhuy feste
Pour moy !... Dois-je point desjuner ?
Un peu de brouet[4] à humer ?
Je suis basi[5], se Dieu ne m'ayde !

GUILLEMETTE.

Pour vous donner quelque remede,
Feray-je venir l'Apoticaire ?

PATHELIN.

Baillez donc premier à boire,
Et mettez cuire une poire,
Pour sçavoir s'il m'amendera[6] ?

GUILLEMETTE.

Ayez en Dieu bonne memoire :

[1] C'est-à-dire : je suis resté en route et tombé en défaillance.
[2] Deviner, soupçonner, dire.
[3] Mal subit, mésaventure.
[4] Bouillon gras, potage.
[5] Mis à bas. Peut-être faut-il lire : *rasi*, pour : *rasé*. Il y a, dans une édition gothique : *transy*.
[6] Si cela me fera du bien, me guérira.

Et ainsy, comme je puis croire,
Vostre douleur allegera.

PATHELIN.

Las ! Guillemette, qui sçaura
Trouver, que ce soit çà ou là,
Que j'aye une fois de bon vin?
Ou mourir il me conviendra!
De faulte point il n'y aura ;
Car je me sens près de la fin.

GUILLEMETTE.

Ha ! maistre Pierre Pathelin,
Le droict [1] joueur de jobelin [2],
Ayez en Dieu confidence :
Point ne vous fault de medecin,
Se près estes de vostre fin :
Pensez de vostre conscience?

PATHELIN.

Las ! Guillemette ! Ma science,
Qui procede de sapience [3],
Est, se je meurs, pour moy perdue.

GUILLEMETTE.

Il est vray, par ma conscience..
Il faut prendre en gré, quant j'y pense :
Ceste reigle est à tous due [4].

PATHELIN.

Un peu la main?... Le front me sue,
De fine frayeur; je tressue,

[1] Vrai, véritable.
[2] Sot, niais, nigaud, dont on se *jobe* ou moque. On dit encore dans le même sens : un moqueur de sots.
[3] Du latin *sapientia*. C'est ici la connaissance du droit et de la chicane. On appelait la Normandie : *pays de sapience*.
[4] Comme dit la *Danse macabre* :

C'est qu'il faut que chascun meure.

Tant je doubte[1] à passer le pas.
Je n'vray plus à la cohue
Où chascun jour on brait et hue[2]!
Se j'alloye de vie à trespas...
Tout beau, ma chere amye! helas!
Choyez-moy! Certes, je decline!

GUILLEMETTE.

Jesus! mon amy!

PATHELIN.

Guillemine,
Se je mouroye tout maintenant,
Je mourroye de la mort Rolant[3].
A peine je puis papyer[4]...
Je vous pry que j'aye à pyer[5]
Un coup de quelque bon vin vieulx?
Et vous despechez; car j'en veulx.
Le nouveau si m'est fort contraire.

GUILLEMETTE.

Ha! maistre Pierre, il vous fault taire.
Vous vous rompez tout le cerveau.

PATHELIN.

N'apportez point de vin nouveau;
Car il faict avoir la *va tost*[6].
Et si vous pry.....

[1] Je crains, j'appréhende.
[2] C'est à-dire : le palais, l'audience.
[3] C'est-à-dire : de soif; car, dans les anciennes épopées, paladin Roland, assailli à Roncevaux par les Sarrasins, qui poursuivaient l'armée de Charlemagne, souffre tellement de la soif, qu'il cherche à l'étancher en buvant le sang de ses blessures.
[4] Ou *pepier*, pialler, crier. C'est un vers du *Grand Testament* de Villon, qui dit à la soixante-neuvième strophe :

Je sens mon cueur qui s'affoiblist,
Et plus je ne puys papyer.

[5] Boire; du grec πιειν.
[6] Ce qu'on appelle encore familièrement la *courante*.

GUILLEMETTE.

De quoy?

PATHELIN.

Que tost
Vous allez querre le prebstre.
Et puis après, allez chez maistre
Aliborum [1] l'apoticaire?
Qu'il vienne à moy : car j'ay affaire
De luy très-necessairement.
Et vous hastez ; car autrement
Je mourray, se l'on n'y prent garde.

GUILLEMETTE.

Las! maistre Pierre, fort me tarde
Que jà ne sont icy tous deux [2]!
Souvienne-vous du Roy des cieulx,
Qui pour nous en croix mort souffrit.

PATHELIN.

On vous entent bien : il souffit!
J'en auray bien tousjours memoire.
Mais pourtant laissez-moy à boire,
Avant qu'aller à ce Curé.
Je ne vueil cidre ne peré [3] :
Bien au vin je me passeray.

GUILLEMETTE.

Tousjours du mieulx que je sçauray,
Feray pour vous, jusqu'au mourir.
Je voys nostre Curé querir :
C'est messire Jehan Langelé.

[1] Sobriquet qu'on donnait alors aux sots infatués d eux-mêmes. Il y a une pièce de vers, attribuée à Pierre Gringore, sous ce titre : *Maistre Aliborum qui de tout se mesle et scet faire tous mestiers et de tout rien.* Édit. Goth.

[2] Le Prêtre et l'Apothicaire.

[3] Pour : *cidre ni poiré.*

PATHELIN.

Sang bieu ! On m'a le vin meslé;
Ou il faut dire qu'il s'esvente.....
Je ne sçay quel vingt ne que trente....
Je n'en puis plus, à brief parler.

GUILLEMETTE.

Je ne sçay où pourray aller,
Pour plustost un voyage faire.
Je m'en voys chez l'Apoticaire;
Puis j'iray chez messire Jehan.
Bon soir, sire[1] !

L'APOTICAIRE.

Et vous, bon an,
Vrayement, ma mye, et bonne estreine !
Qui a-il ?

GUILLEMETTE.

Quoy ? Soucy et peine,
Se vous n'y mettez brief remede.

L'APOTICAIRE.

Touchant quoy ?

GUILLEMETTE.

Ha ! tant je suis vaine[2] !

L'APOTICAIRE.

Qui a-il ?

GUILLEMETTE.

Quoy ? Soucy et peine !

L'APOTICAIRE.

Vous plaignez-vous, de teste saine ?
Dictes vostre cas, qu'on vous ayde ?
Qui a-il ?

[1] La scène est maintenant chez l'Apothicaire.
[2] Faible, défaillante.

GUILLEMETTE.

Quoy? Soucy et peine,
Se vous n'y mettez brief remede.
Sans plus que sermonne, ne plaide,
Mon mary si tend à la fin.

L'APOTICAIRE.

Quel mary ?

GUILLEMETTE.

Le bon Pathelin,
Mon amy. On n'y attend vie.
Je vous pry qu'on y remedie,
Sans espargner or, ne argent.

L'APOTICAIRE.

Pas n'ay paour de vostre payement :
Je feray pour vous le possible.

GUILLEMETTE.

Il est en continue [1] terrible :
Venez bien tost le visiter?

L'APOTICAIRE.

Je m'y en voys, sans arrester ;
Tenez-vous-en toute asseurée.

GUILLEMETTE [2].

J'ay bien faict longue demourée [3] ;
Penser me fault de retourner.
Je ne sçay où pourray finer
De nostre curé, à ceste heure?
Aller me fault où il demeure.
Je le voy : qu'il fait layde chere [4] !

[1] Le mot *fièvre* est sous-entendu.
[2] Ici Guillemette sort de la boutique de l'Apothicaire pour aller chez le Curé.
[3] C'est-à-dire : je suis restée longtemps chez l'Apothicaire.
[4] Vilaine grimace.

A sa main tient son breviaire.
Bonjour, monsieur.! Deux motz à vous ?

MESSIRE JEHAN.

Guillemette, tout doulx, tout doulx.
Comme vous estes effroyée !

GUILLEMETTE.

Ha ! je suis la plus desvoyée [1] !...
On n'attend vie à mon mary !

MESSIRE JEHAN.

Est-il si fort malade ?

GUILLEMETTE.

Ouy.

Certes, ce devez-vous sçavoir.

MESSIRE JEHAN.

Je le veuil doncques aller veoir.

GUILLEMETTE.

Maintenant.

MESSIRE JEHAN.

J'y courray grant erre [2].

L'APOTICAIRE arrive chez Pathelin et luy dit :

Que faictes-vous, hau, maistre Pierre ?
Comment se porte la santé ?

PATHELIN,

Je ne sçay, par ma loyauté :
Je me vouloye laisser mourir.

L'APOTICAIRE.

Et je viens pour vous secourir.
Où vous tient vostre maladie ?

[1] Éperdue, égarée, désolée.
[2] Grand train.

PATHELIN.

Ha ! devant que je vous le die,
Donnez-moy à boire un horion,
(Oyez-vous, maistre Aliborum ?)
Avant que ma femme reviengne ?

L'APOTICAIRE.

Jesus, en bon propos, vous tienne,
Mon amy ! Vous estes fort bas.

PATHELIN.

Où est Guillemette ?

L'APOTICAIRE.

Elle n'y est pas :
Elle est allée un peu en ville.

PATHELIN.

Or, selon vostre usaige et stille,
Comme sommes-nous de la lûne ?

L'APOTICAIRE.

Au tiers quartier.

PATHELIN.

J'en ay pour une [1].
Ne viendra meshuy Guillemette ?
En malle estraine Dieu la mette !
Se je le vueil, qu'elle demeure !

GUILLEMETTE.

Je reviens.

L'APOTICAIRE.

A la très-bonne heure !

GUILLEMETTE arrive avec le Curé.

Maistre Pierre, vecy venir

[1] C'est-à-dire : je n'irai pas jusqu'à la nouvelle lune.

Messire Jehan, qui, sans plus tenir,
Est tout prest de vous ordonner[1] ?

PATHELIN.

Il nous fault doncques chopiner,
Par accord, de tout le meilleur.

MESSIRE JEHAN.

Comment le fait le bon seigneur[2]?
Va-il ne avant, ne arriere ?

PATHELIN.

Guillemette, à l'huys derriere,
Quelqu'un m'apporte de l'argent ?

MESSIRE JEHAN.

Dieu benye, Dieu gard, bonne gent !
Comment se porte ce malade ?

PATHELIN.

Allez-moy querre ma salade[3],
Ma mye, pour armer ma teste ?

GUILLEMETTE.

Et, par Dieu, vous estes bien beste !
C'est messire Jehan qui vous vient veoir.

PATHELIN.

De par Dieu, faictes-le seoir,
Et puis on parlera à luy.

MESSIRE JEHAN.

Maistre Pierre, je suis celuy
Qui service vous vouldroit faire.

L'APOTICAIRE.

Maistre Pierre, s'en vostre affaire

[1] Mettre en ordre votre conscience.
[2] Comment se porte le pauvre homme?
[3] Casque sans visière que portaient les francs-archers.

Ne pensez, vous vous en allez !
Dictes-moy se point vous voulez
User de quelque medecine ?

PATHELIN.

Je ne veulx faisant, paon, ne cigne :
J'ay l'appetit à ung poussin.

L'APOTICAIRE.

User vous fault de succre fin,
Pour faire en aller tout ce flume [1]?

PATHELIN.

Guillemette, que l'en me plume
Les deux oyseaulx que vous sçavez ?

GUILLEMETTE.

Je cuyde, moy, que vous resvez !
Penser fault de vous mettre à poinct [2]?

L'APOTICAIRE.

Brief, il ne luy amende point ;
Mais va tousjours de mal en pis.

PATHELIN.

Une escuellée de bons coulis,
Seroit-ce point bonne viande
Pour moy ?

L'APOTICAIRE.

Ung pou [3] de laict d'amande
Vous seroit meilleur à humer.

PATHELIN.

Si est-il bon à presumer
Qu'à peine je pourroye le prendre.

[1] Pour : *fleume*, flegme, flegmon.
[2] C'est-à-dire : de vous préparer à mourir.
[3] C'est ainsi qu'on prononçait le mot *peu*.

GUILLEMETTE.

Au surplus, il vous fault entendre
A vous confesser vistement,
Et faire un mot de testament :
Ainsi doibt faire tout chrestien.

PATHELIN.

Or çà, vrayement, je le vueil bien.
Faictes nostre curé venir?

MESSIRE JEHAN.

Çà, maistre Pierre, souvenir
Vous convient de vos maulx [1] passez?

PATHELIN.

Je les ay pieça laissez
A ceulx qui n'en avoyent point.

MESSIRE JEHAN.

Las, mon amy, Jesus vous doint
Avoir de luy bonne memoire,
Affin qu'avoir puissiez la gloire
En laquelle tous ont fiance!
Ayez, en après, souvenance
De tous les maulx que fistes oncques.
Dictes après moy?

PATHELIN.

Or sus doncques.
Je vous suivray, en verité.

MESSIRE JEHAN.

Or dictes *Benedicite?*

PATHELIN.

Benedicite, monseigneur!

MESSIRE JEHAN.

Et voicy une grande hydeur!
Sçav'ous [2] respondre *Dominus?*

[1] Méfaits, péchés.
[2] Pour : *savez-vous*, par ellipse.

PATHELIN.

Par ma foy, je n'en congnois nulz,
Affin que le vray vous en dyes.

MESSIRE JEHAN.

Confesser vous fault des ouyes,
Des yeux, du nez, et de la bouche.

PATHELIN.

Jamais à telles gens n'attouche;
Car, puisqu'ilz ont bouche, ilz ont dents:
Se je boutois mon doigt dedans,
Ilz me pourroient jusqu'au sang mordre.

MESSIRE JEHAN.

En cest homme-cy n'a point d'ordre;
Il a tout le cerveau troublé.

PATHELIN.

Dea, dictes? Je n'ay rien emblé.
Tout mon argent est en la Seine [1].

MESSIRE JEHAN.

Dieu par sa grace le ramaine
Et le radresse en son bon sens!

PATHELIN.

Messire Jehan, qu'est-ce que je sens?
Pain fleury, ou tourte en pesle [2]?
Qu'on me baille trois coups de pelle
A ce chat que voy cy grimper!
Il fault ung peu le moust [3] happer,
Curé? Car je ne beuz pieça.

[1] Cette plaisanterie prouve que la farce fut faite et jouée, sinon à Paris, du moins dans une localité voisine de la Seine, sans doute à Rouen. Voy. ci-après, p. 205 et 208. L'édition de Gueulette met ici *aroyne*, pour *aveine*, du latin *avena*.
[2] On prononçait ainsi le mot *poisle*.
[3] Vin nouveau, du bas latin *mustum*.

MESSIRE JEHAN.

Je ne vy, puis dix ans en çà,
Homme si plain de fantasie!
Or çà, vous confessez-vous mye
De ceulx que vous avez trompez ?

PATHELIN.

Si ne s'y fussent pas boutez,
Je ne les alloye mye querre.

MESSIRE JEHAN.

Il vous convient pardon requerre,
De très-bon cueur, à Dieu le Pere ?

PATHELIN.

Vrayement, si faisois-je à son Pere
Et à ses sainctes et ses saincts....
Ces femmes qui ont si grans sains,
Trop ne m'en puis esmerveiller :
On n'a que faire d'oreiller,
Quant on est couché avec elles.

MESSIRE JEHAN.

Il parle de sains, de mamelles,
L'un parmy l'autre. C'est pitié !
Il a le cerveau tout vuidé :
Je le doubte fort et le crains!...
Confesser vous fault de voz mains,
Et de voz cinq sens de nature?

PATHELIN.

Mises les ay à la ceincture,
Souvent en faisant le grobis [1],
En disant aux gens : *Et vobis !*
Quant on me disoit : *Bona dies !*

[1] L'important, le gros monsieur; en se donnant un air grav et rogue ; en se faisant, pour ainsi dire, *deux fois gros.*

MESSIRE JEHAN.

Laissons trestout cela en paix :
Et venons à parler des piedz
Qui ès faulx dieux vous ont portez[1] ;
Car nul n'en fault laisser derrière.

PATHELIN.

Et comment? Est-ce la maniere?
Se faut-il de tout confesser?

MESSIRE JEHAN.

Ouy, certainement, et penser
Aux douze articles de la foy.

PATHELIN.

Quant à ceulx-là, je les congnoy :
Je les nommeroye bien par ordre.
Brief, ilz n'ont garde de me mordre..
Ay ! que je suis en chaleur grande!

MESSIRE JEHAN.

En après, je vous fais demande :
Avez-vous eu rien de l'autruy,
Qu'il vous souviengne?

PATHELIN.

Helas ! ouy.
Mais de le dire n'est mestier.

MESSIRE JEHAN.

Si est, vrayement.

PATHELIN.

C'est du Drappier,
Duquel j'eus cinq, dis-je, six aulnes
De drap, que en beaulx escus jaulnes

[1] Nous croyons que cette allocution étrange avait pour objet de préparer le malade à la cérémonie de l'Extrême-Onction, dans laquelle le prêtre oint avec le saint-chrême les pieds et les mains du moribond.

Luy promis et devoye payer
Incontinent, sans delayer.
Ainsy fut-il de moy content.
Mais je le trompay faulcement;
Car oncques il n'en reçeut croix [1],
Ne ne fera jamais.

MESSIRE JEHAN.

Toutesfois,
Ce n'cst pas bonne conscience.

PATHELIN.

Il fault qu'il preingne en pacience;
Car il n'en aura autre chose.

MESSIRE JEHAN.

Et du Bergier....?

PATHELIN.

Parler n'en ose.

MESSIRE JEHAN.

Pourquoy cela?

PATHELIN.

Pour mon honneur.

MESSIRE JEHAN.

Et hardyment?

PATHELIN.

Mon deshonneur
Si y perdroit à tousjours-mais.

MESSIRE JEHAN.

Et comme quoy?

PATHELIN.

Pour ce qu'en Bée [2]
Il me paya subtilement.

[1] Pièce de monnaie, portant le signe de la croix au revers.
[2] Pour : *baye*, parce que le Berger répondait *bée* à toutes les demandes de son avocat. Voy. la *Farce de Maitre Pathelin*.

MESSIRE JEHAN.

Par qui fut-ce ?

PATHELIN.

Par qui, vrayement ?
Par moy qui l'avoye introduit.

MESSIRE JEHAN

Je vous entens bien ; il souffit.
Trompeurs sont voulentiers trompez,
Soit tost ou tard, au loing ou près.
Oultre, ne laissez riens derriere[1] ?

PATHELIN.

Et comment? Esse la maniere ?
Se faut-il du tout confesser?

MESSIRE JEHAN.

Ouy, certes, sans rien laisser,
Dont conscience vous remorde.
Des œuvres de misericorde[2],
Avez-vous les nuds revestus ?

PATHELIN.

Faulte de monnoye et d'escus,
M'en a gardé ; et m'en confesse.

MESSIRE JEHAN.

Ainsi vostre confession cesse,
Et vous fault absolution.
Av'ous[3] de tout faict mention ?
Requerrez-vous à Dieu mercy ?

PATHELIN.

Helas ! monseigneur, et aussi
A toute sa benoiste court[4] !

[1] C'est-à-dire : outre cela, vous n'oubliez aucun péché.
[2] C'est-à-dire : avez-vous fait l'aumône et des œuvres de charité ?
[3] Pour : *avez-vous*.
[4] C'est-à-dire : à tous les bienheureux, à tous les saints du paradis.

MESSIRE JEHAN.

C'est bien dit. Pour le faire court,
Guillemette, et vous, mon amy,
Vous voyez ce povre homme-cy
En grant langueur et maladie,
Près quasi de finir sa vie.
Il veult faire son testament,
Cy, devant nous, presentement,
Sans fraulder ses hoirs et sa femme :
Et, premier, commande son ame,
Comme bon catholique, à Dieu,
Pour avoir en paradis lieu.
Ainsi soit-il. Dictes *Amen?*

PATHELIN.

C'est très-bien dit, messire Jehan.
Mais, devant que rien en commence,
J'arrouseray ma conscience.
Guillemette, donnez-moy à boire :
Et puis après, ayez memoire
D'en presenter à mon voysin?
Et, s'il n'y a assez de vin,
Je vous pry, qu'on en voyse traire[1].
Messire Jehan, vostre escriptoire,
Et du papier? Si escripvez!

GUILLEMETTE.

Regardez à qui vous lairrez[2]?
Je demourray povre et seulette!

Icy commence Pathelin à faire son testament, en la maniere qui s'ensuyt[3].

PATHELIN.

Tout premier, à vous, Guillemette,

[1] Pour : *tirer* à la pièce.
[2] C'est-à-dire : voyez à qui vous léguerez quelque chose.
[3] Ce testament est dans la forme et dans le goût des deux Testaments de Villon.

Et à toutes nonnains, le jeu
Qui se faict à force d'eschines [1].

Item : je laisse à tous sergens,
Qui ne cessent, jour et sepmaine,
De prendre et de tromper les gens,
Chascun une fievre quartaine.

A tous chopineurs et yvrongnes,
Noter vueil que je leur laisse
Toutes goutes, crampes et rongnes,
Au poing, au costé, à la fesse.

Et, à l'Hostel-Dieu de Rouen [2],
Laisse et donne, de franc vouloir,
Ma robbe grise que j'eus ouen [3],
Et mon meschant chapperon noir.

Après, à vous, mon conseiller,
Messire Jehan, sans truffe [4] ou sornette,
Je vous laisse, pour faire oreiller,
Les deux fesses de Guillemette
Ma femme.... (Cela est honneste?)

Et à vous, maistre Aliborum,
D'oingnement plain une boiste;

[1] Villon, dans son *Petit Testament*, strophe 32 :

Item, aux Quatre Mendiants,
Aux Filles-Dieu et aux Beguines,
Savoureux morceaux et frians,
Chapons, pigeons, grasses gelines,
Et abattre pain à deux mains,
Et puis prescher les quinze Signes :
Carmes chevaulchent nos voysines;
Mais cela ne m'est que du meins.

[2] Ce vers indiquerait que la scène se passe à Rouen, ou du moins que la farce fut faite pour être représentée dans cette ville, où les pièces de ce genre facétieux avaient un public plus nombreux et plus enthousiaste que partout ailleurs.

[3] L'an passé, naguère.

[4] Tromperie, mensonge.

Voire du pur *diaculum*,
Pour exposer *suprà culum*
De ces fillettes.... Sans plus dire,
Chascun entend ceste raison :
Il n'est jà besoin de l'escripre.
C'est tout, messire Jehan.

MESSIRE JEHAN.

Or, bien, sire.

PATHELIN.

Guillemette?

GUILLEMETTE.

Quoy, maistre Pierre?

PATHELIN.

Mon couvrechef ne tient point serre;
Il est trop lasche par derriere.

GUILLEMETTE.

Il est bien.

PATHELIN.

Hée! m'amye chere,
Je n'en puis plus, à brief parler!...
Par ma foy, je m'en vueil aller!...
Accomplissez mon testament...

GUILLEMETTE.

Las! si feray-je vrayement!
Où voulez-vous estre enterré?

PATHELIN.

N'a-il plus rien au pot carré,
A boire, avant que trespasser?

GUILLEMETTE.

Deussiez-vous en ce point farcer,
Qui estes si près de la mort?

PATHELIN.

De la mort!

GUILLEMETTE.

Voire.

PATHELIN.

J'ay doncques tort.

MESSIRE JEHAN.

Au nom de sainct Pierre l'apostre,
Dictes où vous voulez que vostre
Corps soit bouté en sepulture?

PATHELIN.

En une cave, à l'adventure,
Dessoubz ung muid de vin de Beaulne [1].
Puis, faictes faire en lettre jaulne,
Dessus moy, en beau pathelin [2] :
Cy repose et gist PATHELIN,
En son temps advocat sous l'orme,
Conseiller de monsieur de Corne [3],
Et de damoiselle sa femme.
Priez Dieu que il ait son ame!
Vous sçaurez bien tout cela faire?

MESSIRE JEHAN.

Disposer fault du luminaire :
En voulez-vous bien largement?

[1] Cette épitaphe rappelle la vieille chanson populaire, connue :

Si je meurs, que l'on m'enterre
Dans la cave où est le vin,
Les deux pieds à la muraille
Et le nez sous le robin.

[2] C'est-à-dire : en stylo pathelinois, en langage de Pathelin.

[3] Ce vers, qui fait allusion à l'*abbé des Cornards* de Rouen, semble indiquer que cette farce avait été composée pour la ioyeuse confrérie des Cornards, qui donnait des représentations dramatiques, dans cette ville, à l'époque du carnaval.

PATHELIN.

Pour quatre liars seulement,
Prins sur le meilleur de mes biens.
Aussi, n'oubliez, pour riens,
A faire mes armes pourtraire.
Oyez que vous y ferez faire,
Pour ce qu'ayme la fleur du vin,
Trois belles grappes de raisin,
En un champ d'or, semé d'azur.
Je vous pry que j'en soye seur?
Autre chose ne requiers plus.

GUILLEMETTE.

Ne pensez point à telz abus,
Mon amy : pensez à vostre ame!

PATHELIN.

Helas! Guillemette, ma femme!
Il est, à ce coup, faict de moy!
Jamais mot ne diray; parquoy,
La mort va faire son effort.

Maistre Pierre Pathelin meurt, à ceste heure.

GUILLEMETTE.

Ha! Nostre Dame de Montfort[1]!
Le bon maistre Pierre est basi[2].

MESSIRE JEHAN.

Le remede est prier pour luy,

[1] Cette invocation à la Notre-Dame de Montfort-sur Ile, très-vénérée des marins normands, prouverait que la scène se passe à Rouen ou du moins en Normandie.

[2] C'est un mot d'argot, qui signifie *défunt*. Le peuple dit encore dans le même sens : *voilà un homme rasé!*

Et *requiescat in pace.*
Oublier fault le temps passé.
Riens n'y vault le desconfort [1].
Despechez-vous de le porter,
De ce lieu, vistement en terre?
Aliborum, qu'on le me serre
Derriere et devant ferme au corps?

L'APOTICAIRE.

Que Dieu luy soit misericors [2],
Et à tous ceulx qui sont en vie!

GUILLEMETTE.

Amen, et la Vierge Marie!

MESSIRE JEHAN.

Or, pensons de le mettre en bie [3].
Jesus luy soit misericors!

GUILLEMETTE.

Helas! quant de luy me recors [4],
Je suis amerement marrie!

MESSIRE JEHAN.

Que Dieu luy soit misericors!

GUILLEMETTE.

Amen, et la Vierge Marie!

[1] Découragement, désespoir.
[2] Pour : *miséricordieux.*
[3] Il y a *biere* dans l'édition gothique, mais la rime nous diquait un changement à faire. *Bie* se disait pour *vie*, dans le sens de *voie*, du latin *via*. Nous nous rappelons aussi avoir vu ce mot employé avec la signification de *brouette, charette*, du latin *biga.*
[4] Pour : *recorde*, rappelle, ressouviens.

MESSIRE JEHAN.

Jesus luy soit misericors,
Et à tous ceulx qui sont en vie !
Adieu toute la Compaignie[1].

CY FINE LE TESTAMENT DE PATHELIN.

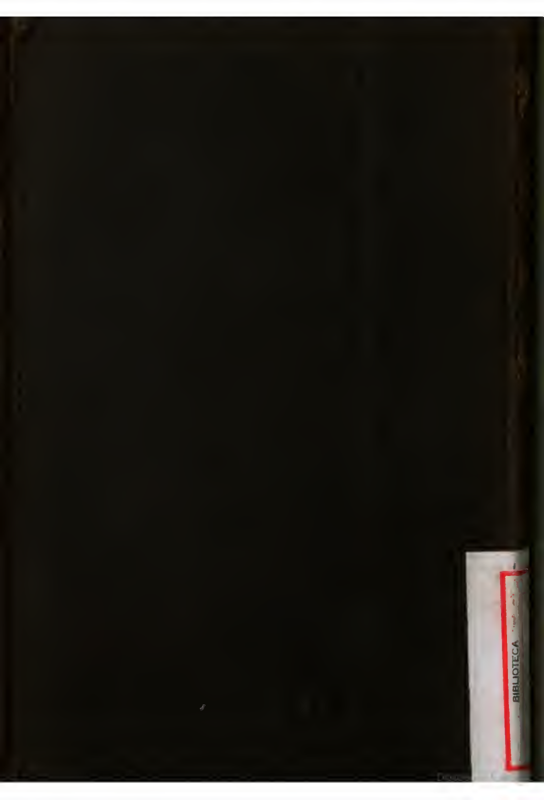
[1] Il s'adresse aux spectateurs. C'est le *Plaudite et valete* des comédies latines.

TABLE

Avertissement	v
Maistre Pierre Pathelin	1
Préface de l'Éditeur	3
Le Nouveau Pathelin	119
Préface de l'Éditeur	121
Le Testament de Pathelin	175
Préface de l'Éditeur	177

NIN DE LA TABLE




BIBLIOTECA